

REVISION DU
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)
DE VANNES AGGLO

PRE-DIAGNOSTIC





SOMMAIRE

INTRODUCTION

	Page	3
↳ Les objectifs du diagnostic	4	
↳ Le contenu du diagnostic	4	
↳ Le territoire de la révision	5	
↳ Quelques éléments de contexte	5	

1 - UNE CROISSANCE REMARQUABLE QUI VIENT DE LOIN

<u>1.1 - Les « dix glorieuses »</u>	9
↳ Le « moteur » de la croissance	9
↳ Une croissance économique particulièrement soutenue depuis 1975	10
↳ Une importante création de richesses	11
↳ Un territoire de plus en plus actif	12
↳ Le doublement de la population	13
↳ Un pôle d'emploi qui s'affirme dans un hinterland qui s'agrandit	14
↳ Une agglomération qui redessine le système urbain sud-breton	16

1.2 - Le nouveau visage de Vannes-Agglo

↳ Une dynamique de desserrement économique	23
↳ Une dynamique de desserrement résidentiel	25
↳ Un mode de développement spécifique	28

2 - LE RETOURNEMENT DE 2008

<u>2.1 - Une dégradation de la situation économique en 2008</u>	31
↳ Les indicateurs de la rupture	31
↳ Une crise plus fortement ressentie	32
<u>2.2 - Des conséquences économiques et sociales directes</u>	32
↳ Un impact spécifique pour le secteur marchand et l'industrie	32
↳ Un impact différencié au sein du territoire	33
↳ Des revenus en panne et une évolution sociale forte	34

3 - UN MODE DE DEVELOPPEMENT QUI A EPUISE SES EFFETS ?

<u>3.1 - Des limites structurelles</u>	39
↳ Des ressources naturelles largement mises à contribution	39
↳ Une ressource spatiale convoitée et limitée	52
↳ Une réalité de l'économie primaire liée à des choix d'aménagement	56
↳ Une accessibilité interne et externe en voie de repositionnement	57
↳ Une économie présentielle en question	60
↳ Une réalité touristique, maritime et littorale discrète	63
<u>3.2 - Les contradictions de la croissance</u>	72
↳ Un seuil de croissance impératif	72
↳ Les besoins en main-d'œuvre	72
↳ Les besoins en logement	73

CONCLUSION : LES POINTS D'APPUI A UNE CAPACITÉ DE REBOND

↳ Les modes de développement	79
↳ La gestion de l'espace	83
↳ La prévention des risques	85
↳ L'équilibre du territoire	87
↳ L'économie des flux	89
↳ La préservation et l'amélioration du cadre de vie	91
↳ La liberté de choix	93





INTRODUCTION



INTRODUCTION

↳ Les objectifs du diagnostic

Le présent diagnostic constitue la pièce 1.1 du rapport de présentation de la révision du SCOT de Vannes-Agglo approuvé en décembre 2006.

Cette révision a été prescrite par une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2012.

La révision du SCOT s'inscrit dans la mise en œuvre des textes nouveaux qui régissent l'urbanisme Français, qu'il s'agisse des Lois portant engagement national pour l'environnement (ENE, dites « Lois Grenelle ») ou, plus récemment de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (« Loi ALUR »).

Le code de l'urbanisme, dans sa version modifiée par ces nouveaux textes, détermine le contenu du diagnostic dans son article L. 122-1-2 :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »

↳ Le contenu du diagnostic

Le diagnostic qui suit, répond point par point à ce nouveau cadre légal, dans l'optique de servir de fondement à l'ensemble de la démarche de révision du SCOT, se compose:

- ↳ **d'une partie transversale**, visant à mettre en lumière la trajectoire du territoire de Vannes-Agglo;
- ↳ **d'une analyse de ses principaux enjeux et d'une conclusion** traçant des perspectives et des points d'appui pour la poursuite de la révision ;
- ↳ **de compléments thématiques**, dont certains éléments sont repris dans la partie transversale, et portant sur :
 - **la démographie** (partie réalisée, comme la partie transversale, par le groupement PROSCOT E.A.U./Futurouest/Terre Urbaine) ;
 - **l'habitat** (partie réalisée par le groupement PROSCOT E.A.U./Futurouest/Terre Urbaine) ;
 - **le développement économique et touristique** (partie réalisée par le groupement GECODIA/ECONAVIA) ;
 - **le développement des activités primaires** (agriculture, sylviculture, cultures marines et pêches - partie réalisée par le groupement Chambre d'agriculture du Morbihan, Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud, Comité Départemental des Pêches

PRE-DIAGNOSTIC

Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan, Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières du Morbihan, Comité Régional de la Propriété Forestière) ;

- **la mobilité, les déplacements, les transports** des personnes et des marchandises (partie réalisée par la société ITER) ;
- **les équipements et services** (partie réalisée par le groupement PROSCOT E.A.U./Futurouest/Terre Urbaine) ;
- **l'aménagement du territoire et le foncier** (partie réalisée par le groupement PROSCOT E.A.U./Futurouest/Terre Urbaine) ;
- **l'environnement** (partie réalisée par le groupement EVEN Conseil/Biotope/Energies Demain).

◀ Le territoire de la révision

La révision du SCOT porte sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération, qui compte 24 Communes depuis juin 2002.

Les 24 communes du périmètre de Vannes-Agglo



Source : BD Carto IGN/ CLC UE/IFEN – Traitement : E.A.U/PROSCOT

↳ Quelques éléments de contexte...

La réflexion s'appuiera naturellement sur tous les espaces de Vannes-Agglo et donc du SCOT, mais également sur les périmètres externes, qu'il s'agisse de l'aire urbaine, de la zone d'emploi, du Pays de Vannes, de l'interscot, de l'axe sud-breton, du Département et de la Région¹.

Il faut rappeler que le contexte de cette révision est marqué par un certain nombre d'éléments essentiels, comme, par exemple, le projet de SAGE, l'avancée du projet de Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan², mais également par le contexte économique et social qui prévaut lors de sa révision, et notamment la crise économique particulièrement sensible dans le territoire, en raison du rythme de sa croissance récente.



¹ Ces périmètres et zonages sont définis et détaillés dans le corps du présent diagnostic.

² Le SCOT est également concerné par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Golfe du Morbihan, et par un certain nombre de nouveaux textes, de projets, de modifications et d'évolutions des documents qui concernent la gestion des risques (plans de prévention des risques d'inondation, problématiques de submersion marine), l'aménagement et la gestion des eaux, l'aménagement numérique, de cohérence écologique, l'air, le climat et l'énergie, les chartes portant sur l'agriculture, l'eau et l'urbanisme, les espaces côtiers bretons.

Cette liste n'est pas exhaustive, un document spécial, dans le rapport de présentation, décrit l'articulation du SCOT avec l'ensemble des documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

1

UNE CROISSANCE REMARQUABLE QUI VIENT DE LOIN



La première caractéristique de la « trajectoire » de l'agglomération de Vannes dans la dernière période est la vigueur de sa croissance.

Celle-ci est nettement marquée par rapport aux moyennes nationale, régionale, départementale, et à « l'arc sud-breton » dans lequel s'inscrit le parcours de Vannes-Agglo.

Le dynamisme local s'enracine dans la durée : plus qu'un surgissement brusque, il s'agit d'une confirmation, d'un approfondissement.

Le rythme du développement a été fort dans tous les domaines : population, population active, activité et emploi, logement, équipements publics, transports...

Cette évolution multiple a profondément remanié le fonctionnement interne du pôle urbain vannetais et l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération et du Pays.

Elle a également impacté l'organisation et la hiérarchie du « système urbain » sud-breton, qui constitue à la fois un support de la croissance du territoire et le cadre de son affirmation progressive.



1.1 Les « dix glorieuses »

Dans la dernière période (1999/2010), l'agglomération de Vannes a gagné près de 20 000 habitants et plus de 13 000 emplois (+ 22 550 au niveau de la zone d'emploi): en chiffres absolus, cette progression est la plus forte jamais enregistrée.

Globalement, malgré la crise économique qui a atteint la zone d'emploi depuis 2008, il est possible de caractériser la dernière décennie comme étant celle des « dix glorieuses » pour Vannes-Agglo.

Dans ce cadre, le profil de croissance de l'agglomération de Vannes est celui d'une progression « tous azimuts ». Comme on le voit dans le graphique ci-contre, la croissance a été équilibrée en ce qu'elle a concerné tous les éléments de développement de l'agglomération : population, population active, activité et emploi, le tout créant un fort besoin résidentiel, tandis que se poursuivait le développement des résidences secondaires.

↳ Le « moteur » de la croissance

Mais le « moteur » principal de la croissance a été le développement de l'activité et de l'emploi.

C'est bien la présence d'emplois de plus en plus nombreux (+ 21,3 % depuis 1999 au niveau de la zone d'emploi, + 26,9 % pour le périmètre de Vannes-Agglo) qui a entraîné l'accroissement des autres grandeurs caractéristiques de l'agglomération.

La place du développement économique dans la croissance générale est clairement montrée par la forme du développement démographique : 71 % de l'accroissement total de la population provient du solde migratoire (excédent des entrées sur les sorties du territoire) et non du solde naturel (excédent des naissances sur les décès).

Les emplois créés dans Vannes-Agglo ont attiré des jeunes ménages actifs qui se sont, pour une part, installés sur place.

Naturellement, la qualité des infrastructures, de la main d'œuvre et du cadre de vie ont joué un rôle : de développement économique ne se crée pas « ex-nihilo » et c'est un « système urbain » et plus précisément un « système d'agglomération » qui a connu une forte croissance globale.

LES GRANDEURS CARACTÉRISTIQUES DU SCOT



Mais au sein de ce système, la performance économique a joué un rôle-clé sur le long terme, la croissance de l'emploi étant très forte depuis le milieu des années '70.

Cette caractéristique du mode de développement a orienté la trajectoire du territoire, aussi bien au sein de l'espace de la Communauté d'Agglomération que vis-à-vis de la zone d'emploi, du Pays, de l'inter-SCOT, mais également de la « diagonale » sud-bretonne et plus généralement de la hiérarchie des villes et des territoires régionaux.

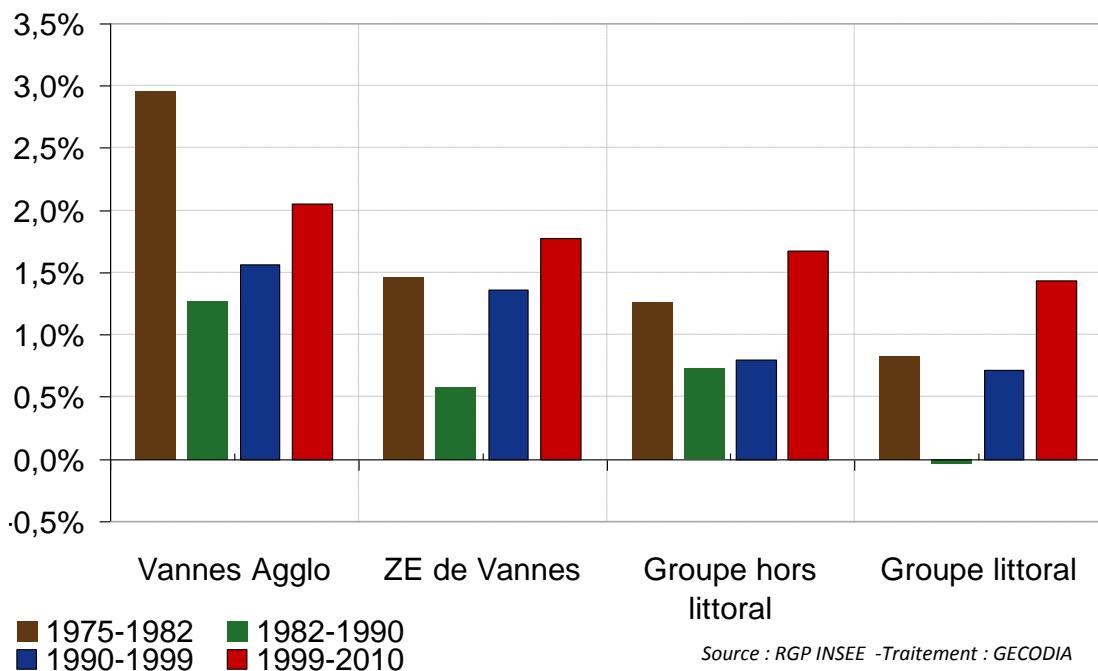
↳ Une croissance économique particulièrement soutenue depuis 1975

La « performance » économique de l'agglomération peut être appréciée par rapport aux territoires voisins et à un ensemble de territoires présentant des caractéristiques communes avec Vannes-Agglo.

Selon cette approche, Vannes-Agglo et sa zone d'emploi de Vannes ont été, depuis 1975, les plus dynamiques de Bretagne et parmi les plus dynamiques de la façade atlantique derrière La Roche-sur-Yon, La Rochelle et les Sables-d'Olonne.

L'augmentation des postes de travail de la zone d'emploi a été supérieure à celle observée sur les territoires de comparaison, à la fois pour les zones littorales (21,3 % contre +16,9 % entre 1999 et 2010 pour un ensemble constitué des zones d'emploi de St-Brieuc, La-Roche-sur-Yon, Quimper, Lorient, La Rochelle) et les zones hors littorales (+20,1 % pour le total Annecy + Chambéry + Pau + Poitiers).

Taux de croissance de l'emploi total - 1975/2010

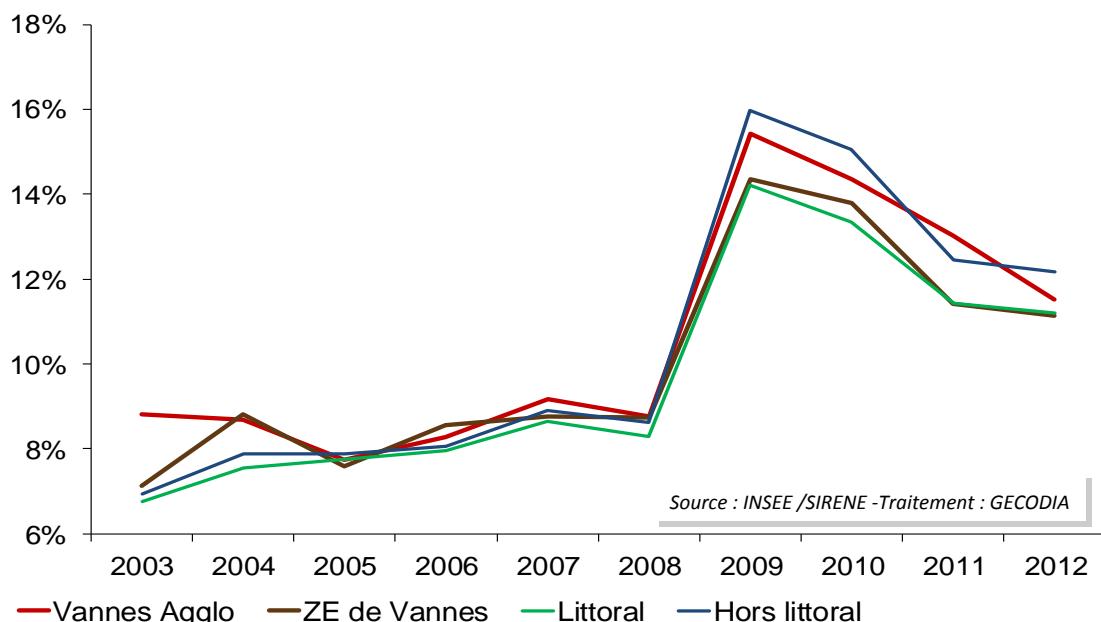


La croissance de l'emploi ne constitue qu'un reflet du développement de l'activité économique, dont l'augmentation du nombre des entreprises et des établissements témoigne.

Le niveau élevé des créations d'entreprises a été renforcé par la création d'établissements (*pour l'INSEE, l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise*).

Au final, le nombre d'établissements marchands non agricoles présents sur le territoire de Vannes-Agglo a progressé de 49,5 % entre 2003 et 2012, avec une hausse plus sensible pour les activités de services et les commerces.

Taux de création d'entreprises 2003/2012



↳ Une importante création de richesses

L'ensemble de ces facteurs détermine évidemment une création de richesses importante, qui peut être apprécié (en l'absence de données sur la valeur ajoutée à l'échelle du territoire) par l'évolution et le niveau du revenu moyen.

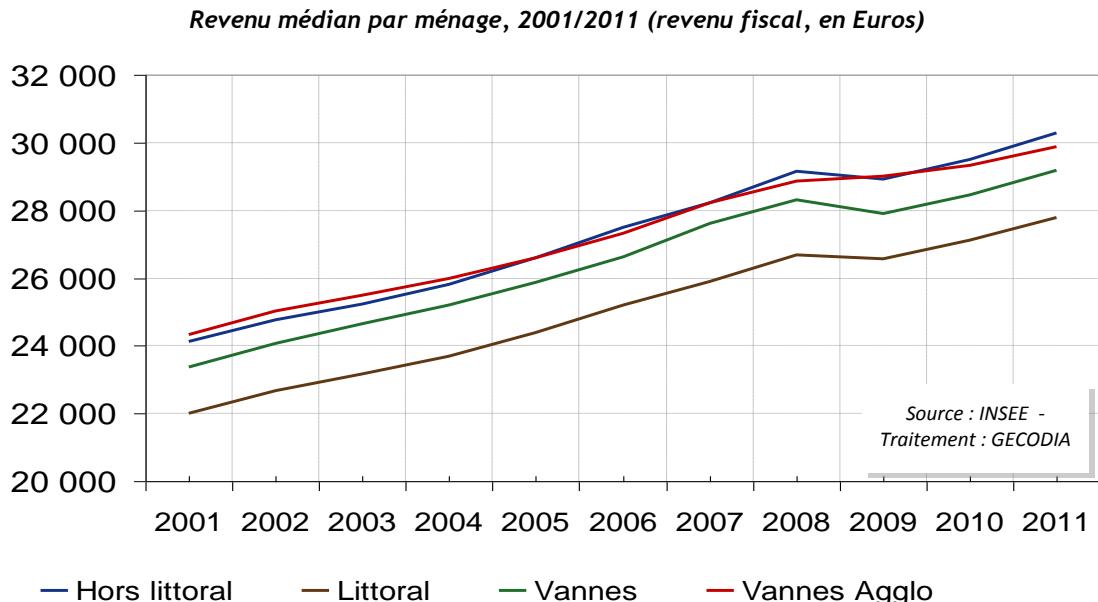
Celui-ci est sensiblement plus élevé que dans les autres zones d'emploi du groupe littoral (cf. graphique de la page suivante). Le revenu médian du groupe hors littoral est lui au-dessus mais proche de celui de Vannes Agglo.

Vannes-Agglo constitue donc un territoire à revenu élevé. Le revenu médian¹ atteint ainsi 29 870² euros par ménage en 2011 (contre 29 190 euros par ménage pour la zone d'emploi de Vannes).

La progression du revenu médian a été forte sur la dernière décennie, avec une hausse de + 23 % entre 2001 et 2011 pour l'agglomération et + 25 % pour la zone d'emploi.

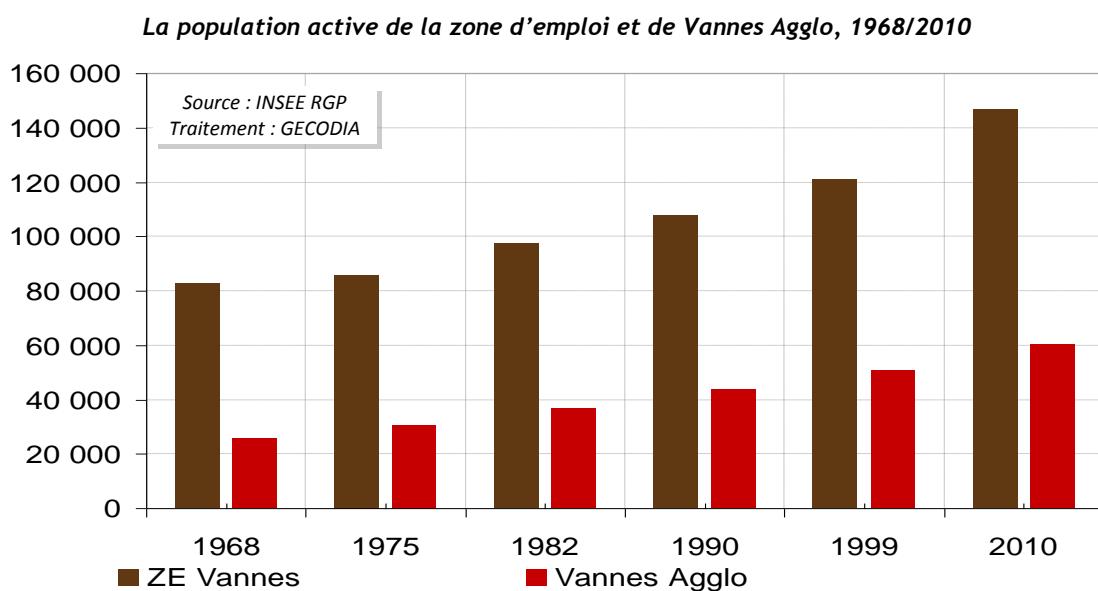
¹ La médiane du revenu fiscal par ménage partage les ménages fiscaux en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus au sein d'une zone.

² Source : Insee - DGFiP. Valeur arrondie à la dizaine.



↳ Un territoire de plus en plus actif

La croissance de l'activité économique a attiré des actifs dans le territoire de l'agglomération et de la zone d'emploi : de 1975 à 2010, le nombre d'actifs a crû de 79 %, avec, désormais, près de 60 000 actifs dans l'agglomération.



En conséquence, le taux d'activité a augmenté progressivement pour atteindre 70,8 % en 2010, contre 67,9 % en 1999.

La progression de ce taux a été principalement portée par une augmentation du taux d'activité des femmes et des seniors.

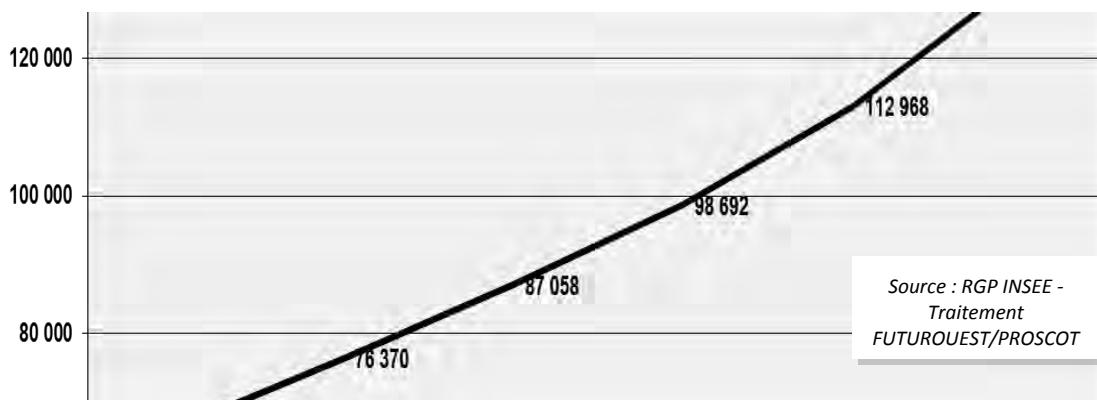


Sans être exceptionnel (les zones de comparaison, qu'il s'agisse du groupe littoral ou du groupe hors littoral, présentent des valeurs analogues), ce taux classe Vannes-Agglo parmi les territoires les plus actifs de France : l'économie locale a pu s'appuyer sur un capital humain abondant.

↳ Le doublement de la population

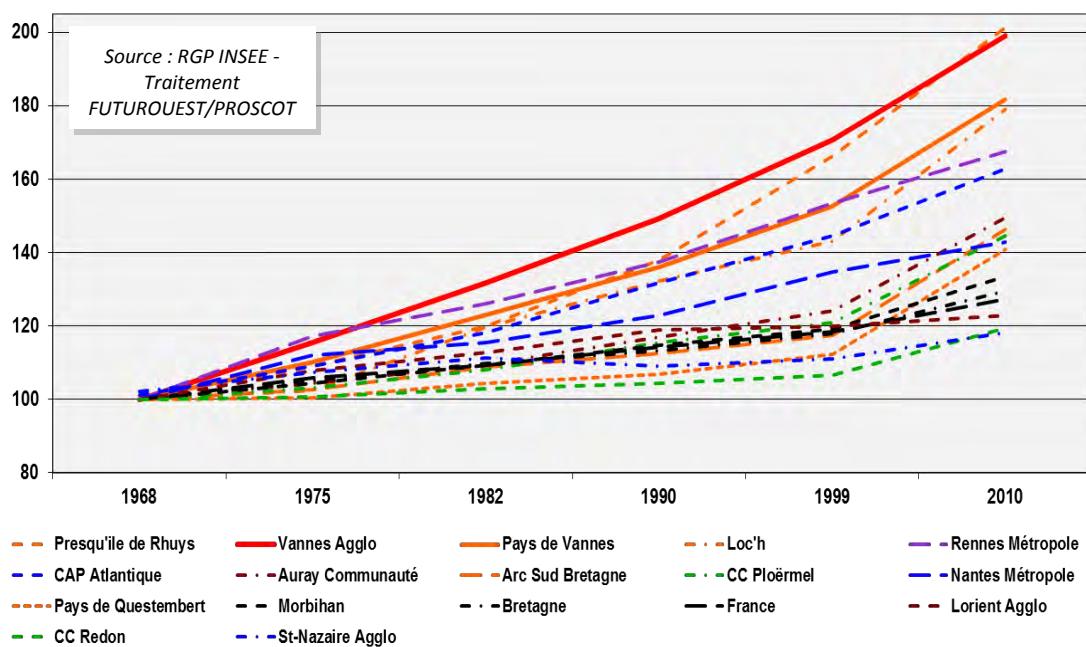
Les facteurs de croissance économique ont naturellement entraîné un fort développement démographique, qui se manifeste par un quasi-doublement de la population depuis 1968.

Evolution du nombre d'habitants de 1968 à 2010 dans le territoire du SCOT



Il convient de constater que la croissance de la population de Vannes-Agglo présente une dynamique supérieure aux territoires de référence depuis plusieurs décennies.

Evolution comparée de la population de 1968 à 2010



Cette évolution s'effectue à un rythme continu. Le taux moyen de croissance annuelle de la population de 1999 à 2010 pour Vannes-Agglo est de 1,40 % par an, taux supérieur à celui des territoires de référence sur cette même période (France 0,65 %/an, Bretagne 0,87 %/an, Morbihan 1,04 %/an).

Seule la CC de la Presqu'île de Rhuys atteint ce taux de croissance en 2010, à la suite d'une forte augmentation entamée dans les années 1990.

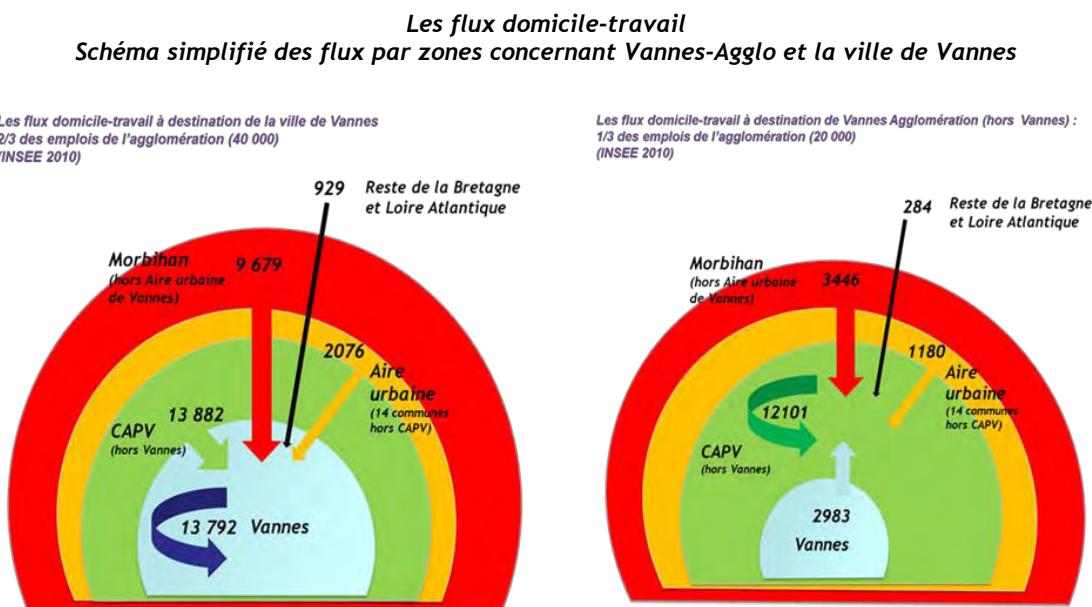
La dynamique démographique du territoire du SCOT bénéficie de l'« effet de durée », qui additionne sur le long terme la natalité favorable liée à la présence de classes d'âge jeunes à l'attractivité de l'agglomération pour les jeunes actifs extérieurs.

↳ Un pôle d'emploi qui s'affirme dans un hinterland qui s'agrandit

La croissance de la population active, dont nous avons vu la rapidité, n'a cependant pas réussi à suivre celle de l'emploi : lorsque plus de 13 000 emplois étaient créés (1999/2010), la population active occupée ne s'accroissait que de 8 500 personnes.

L'indice de concentration d'emploi³, supérieur à 100 depuis longtemps, passe de 108,6 en 1999 à 116,1 en 2010, fait essentiel quoique courant pour la majorité des agglomérations françaises.

Vannes-Agglo représente, de plus en plus fortement, un « pôle d'emploi » rayonnant, vers lequel convergent nombre d'actifs résidant à l'extérieur du territoire : en 2009, près de 18 000 migrants se rendent de manière quasi quotidienne dans l'agglomération pour leur travail.



³ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

La lecture de ce phénomène peut naturellement être double :

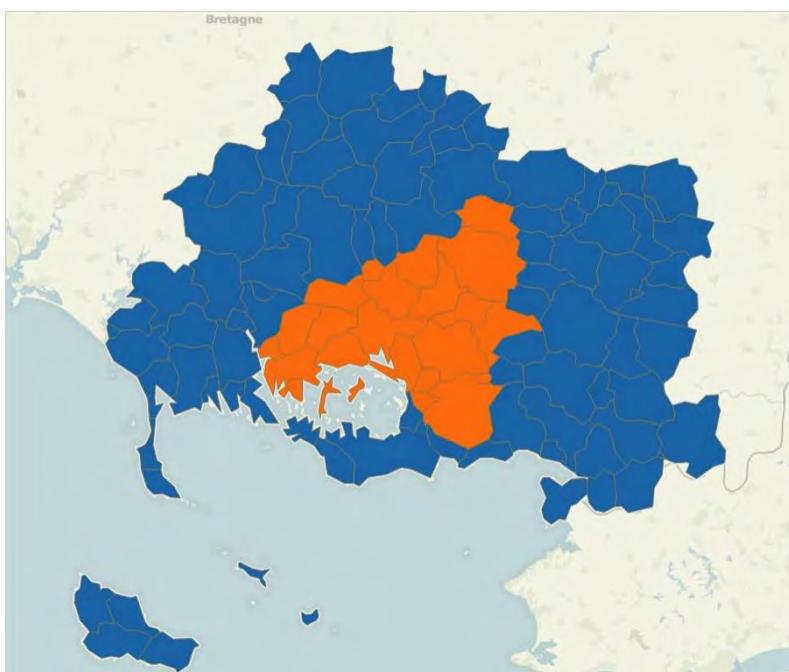
- on peut estimer que, compte-tenu de la croissance exceptionnelle de l'emploi, il a fallu aller chercher les employés en-dehors des « frontières » de la Communauté d'Agglomération, dans la zone d'emploi, voire au-delà ;
- mais également, on peut aussi considérer que Vannes-Agglo n'a pu loger une part croissante des actifs qui travaillaient dans une des entreprises ou administrations implantées...

Quoi qu'il en soit, sur le plan économique, ce pôle d'emploi en développement constitue un point d'appui important du positionnement économique et territorial de l'agglomération, qui entretient donc avec les territoires voisins des relations accrues.

Le « hinterland » économique de l'agglomération vannetaise s'accroît en intensité et en surface, une partie non négligeable des ressources de l'agglomération, et d'abord la main-d'œuvre, provenant des territoires voisins.

Cette situation, qui - nous y reviendrons ultérieurement - aboutit à un accroissement en nombre et en durée des migrations domicile-travail, représente un élément fondamental du mode de développement de Vannes-Agglo, mutuellement profitable à l'agglomération et aux territoires extérieurs, dont les populations trouvent dans l'agglomération des opportunités d'emploi.

La « polarisation » économique des territoires voisins par Vannes-Agglo dessine les contours d'une zone qui correspond pour l'essentiel aux contours de la zone d'emploi¹ telle que définie par l'INSEE en 2010, qui constitue donc l'espace de référence pour analyser la place et l'influence de l'agglomération vannetaise dans le système territorial local, départemental, sud-breton et régional.



Vannes-Agglo et la zone d'emploi de Vannes

Source : INSEE
Traitement : GECODIA

¹ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

↳ Une agglomération qui redessine le système urbain sud-breton

Au-delà des relations internes à la zone d'emploi, la croissance, ancienne et récente, de l'agglomération vannetaise, a tendu à redistribuer les cartes du système urbain régional.

Le SCOT approuvé en 2006 mettait en exergue de son PADD l'objectif d'« asseoir l'agglomération de Vannes dans son nouveau statut de pôle régional ».

Le PADD du SCOT détaillait cet objectif en stipulant :

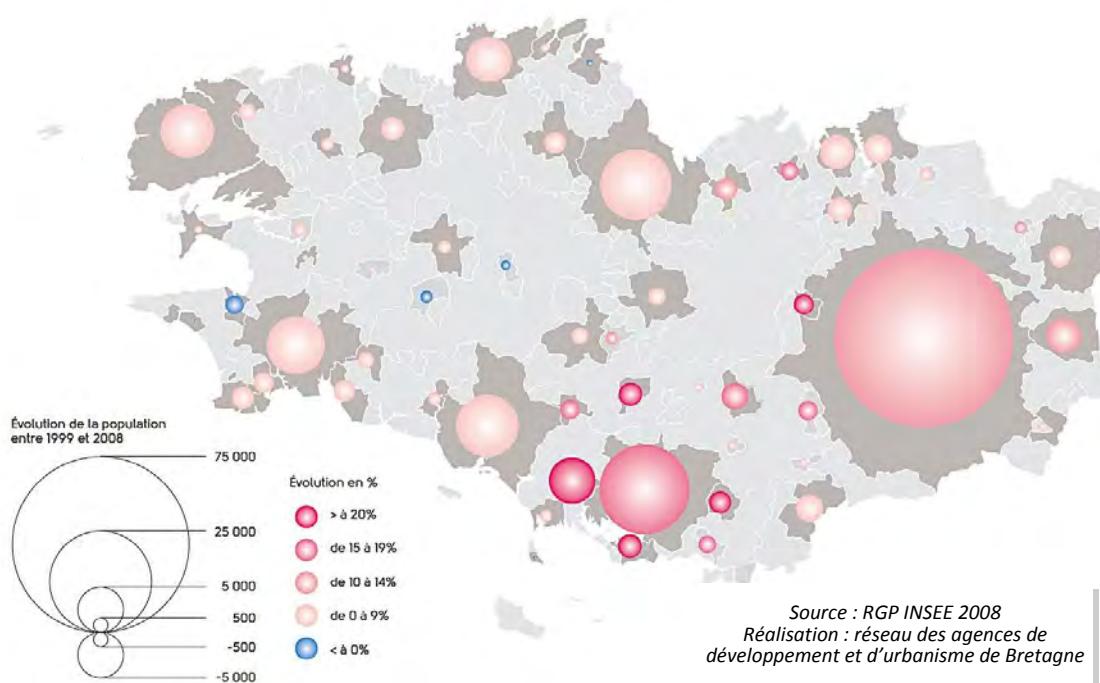
« Le secteur vannetais est inscrit dans les schémas nationaux d'aménagement du territoire, dans un modèle polycentrique maillé, avec pour pôles métropolitains NANTES et RENNES, et pour pôles secondaires VANNES, QUIMPER et LORIENT notamment.

(...) Il convient donc désormais de conforter le rôle de l'agglomération de Vannes à l'échelon régional et national. »

Si l'évolution institutionnelle n'a pas (encore... ?) traduit le « modèle polycentrique maillé » rappelé par le SCOT dans le marbre des organisations, la réalité concrète des territoires a, elle, affirmé une très forte progression de la plupart des systèmes urbains bretons, et, au premier chef, du système urbain vannetais.

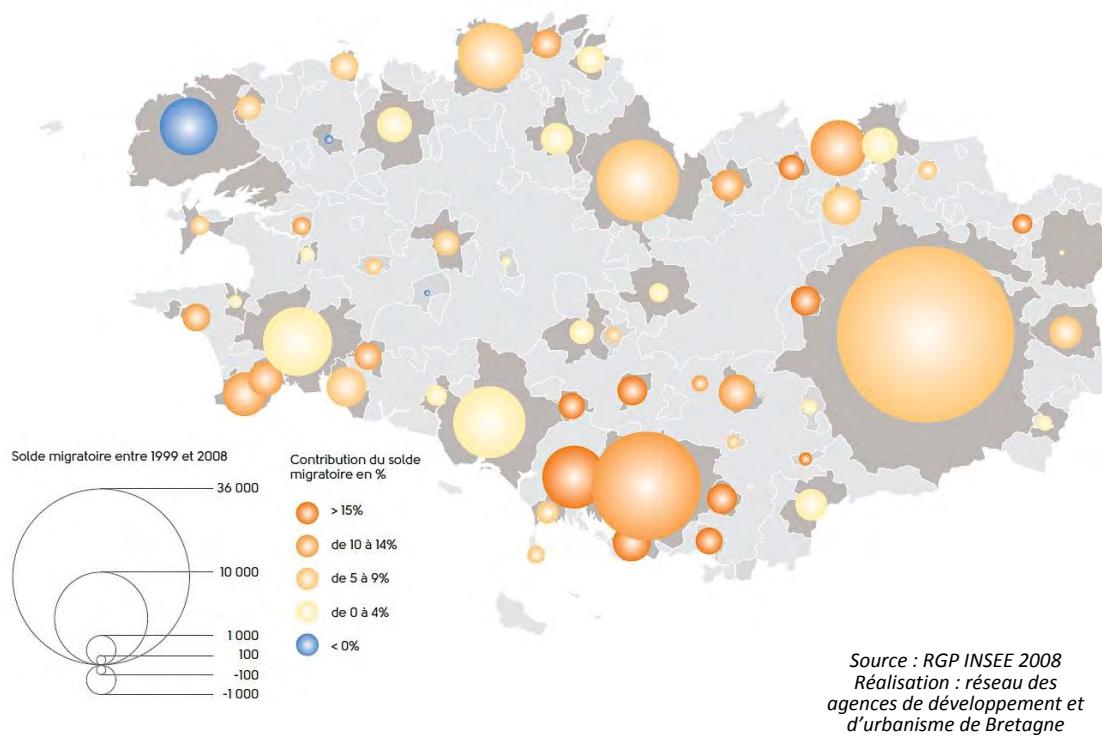
La comparaison entre les différentes aires urbaines¹ bretonnes montre bien l'évolution du territoire du SCOT dans l'ensemble régional :

POPULATION - ÉVOLUTION 1999-2008

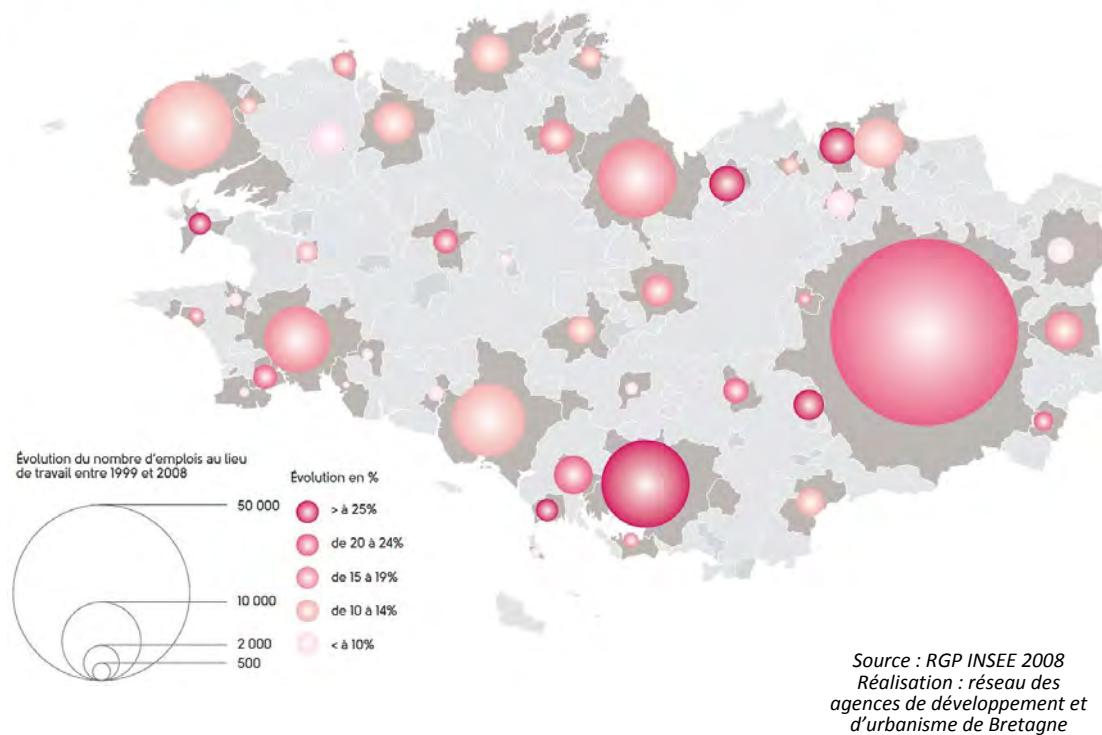


¹ Une Aire Urbaine (AU) au sens de l'INSEE est un ensemble de communes, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

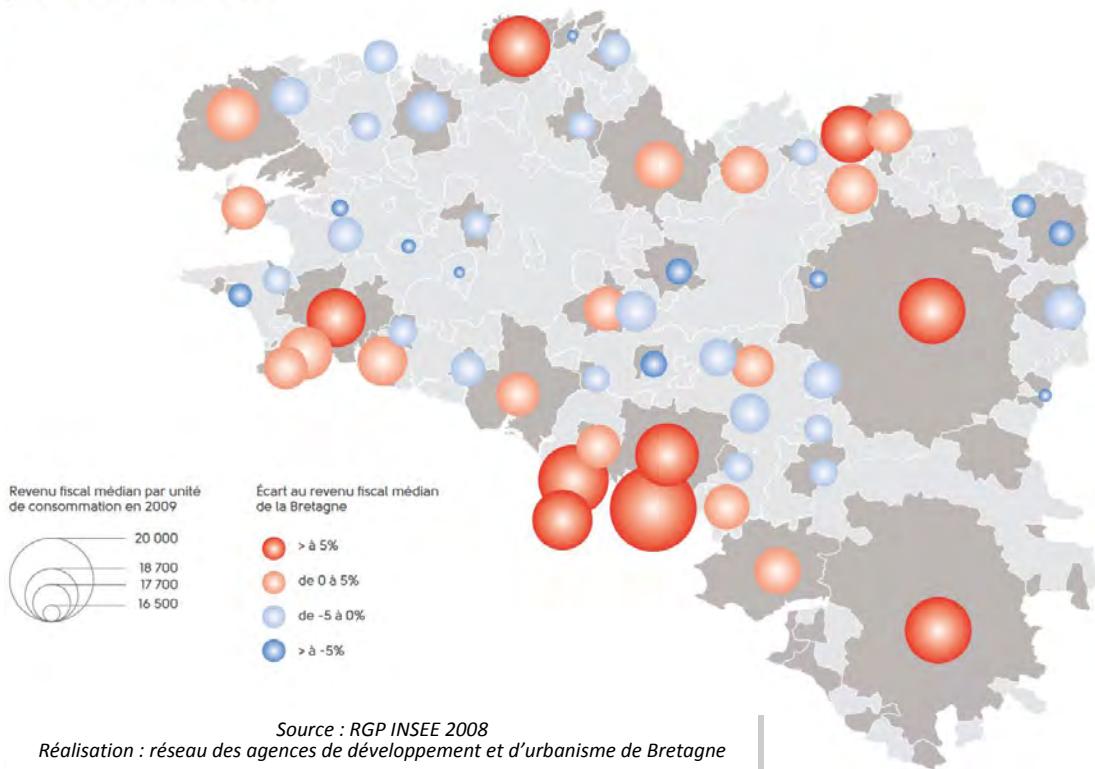
| SOLDE MIGRATOIRE PAR AIRE URBAINE ENTRE 1999 ET 2008



| L'EMPLOI DES AIRES URBAINES - ÉVOLUTION 1999-2008



| REVENU FISCAL



L ‘étude publiée en 2012 par les agences de développement et d’urbanisme bretonnes (« l’armature urbaine bretonne ») répartit les aires urbaines régionales en 5 catégories, Vannes appartenant à la première, avec Rennes, Sarzeau, Dinard, St.-Pol-de-Léon, Carnac, Crozon.

Cette première catégorie d’aires urbaines bretonnes est caractérisée par « *un dynamisme de la démographie, de l’emploi et un développement touristique et métropolitain* ».

Comme on le voit, aussi bien pour ce qui est de la population que des emplois ou des revenus, l’aire urbaine de Vannes se distingue au sein de l’ensemble régional, déjà largement plus dynamique que la moyenne nationale.

Au-delà du périmètre strict de l’aire urbaine de Vannes, trois échelles doivent être distinguées :

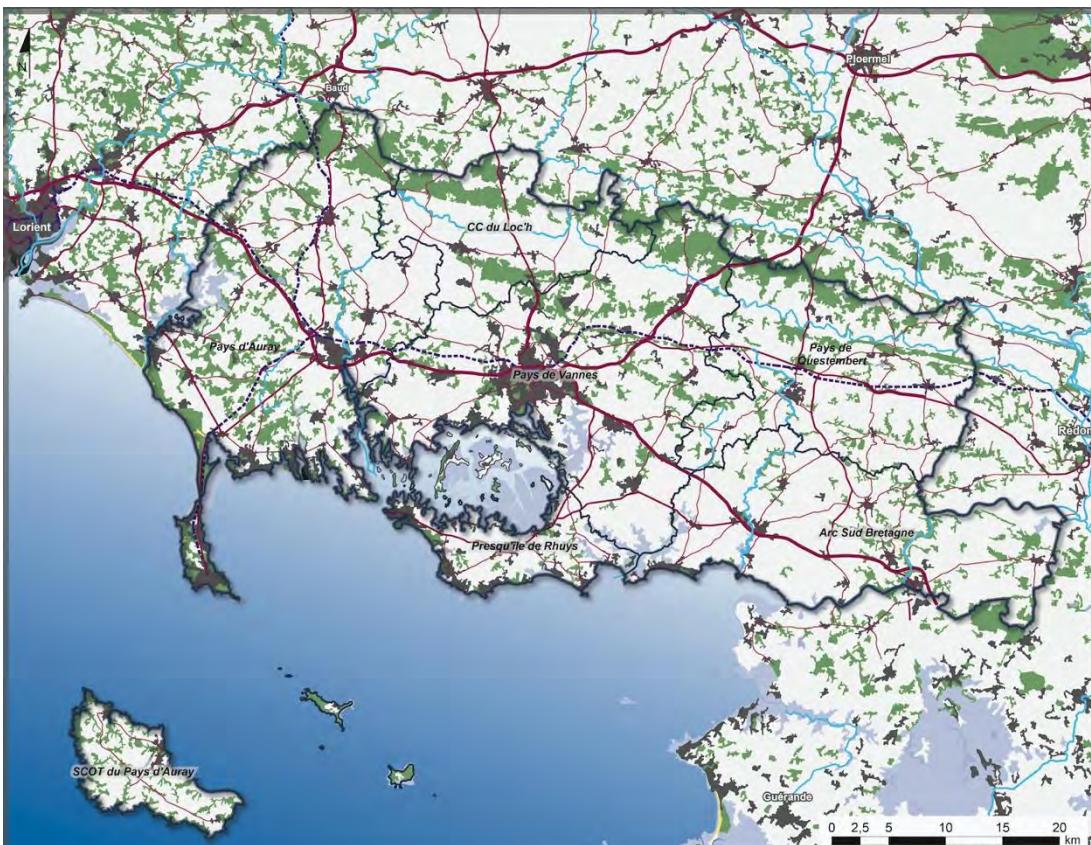
- Il faut également noter que, très souvent, quel que soit l’indicateur retenu, autour de l’aire urbaine de Vannes, se distinguent également, selon les cas, celle d’Auray, de Sarzeau, de Carnac, voire de Quiberon, de Questembert, tous territoires qui entretiennent avec l’aire vannetaise une relation forte, notamment sur le plan économique.

C’est ainsi que se dessine un « polygone de développement », plus large que l’aire urbaine ou la zone d’emploi, proche du **périmètre de l’interscot** (Vannes, Auray, Rhuys, Loch, Questembert, Arc Sud Bretagne), qui constitue, à l’extérieur de l’aire urbaine, un premier périmètre d’inscription du dynamisme vannetais.

Celui-ci, très visible à l’échelle régionale, a bénéficié d’un environnement proche extrêmement porteur, qui lui a permis d’appuyer ses atouts spécifiques d’agglomération sur un cadre de vie et un environnement de très grande qualité,

souvent - mais pas toujours - lié à une situation littorale ou rétro-littorale.

Carte de l'interscot initié par Vannes-Agglo



SCOT DE VANNES AGGLO
PIECE 1 : RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'interscot, qui est une construction « politique » en ce qu'il résulte d'un accord entre territoires, correspond cependant, assez profondément, à une réalité : celle d'un « espace émergent » entre Rennes, Nantes et Lorient, où s'additionnent les effets de croissance.

Le développement vannetais a été largement endogène puisqu'il résulte d'un phénomène d'agglomération « en constitution », puis, depuis les années 2000, « en affirmation ».

Mais il a également été le produit exogène d'un territoire étendu au-delà du Pays de Vannes (interscot), qui a, de facto, créé une « covalorisation » entre aménités urbaines et atout ruraux, littoraux et environnementaux, au compte de l'attractivité et de la croissance globale d'un véritable « pôle métropolitain ».

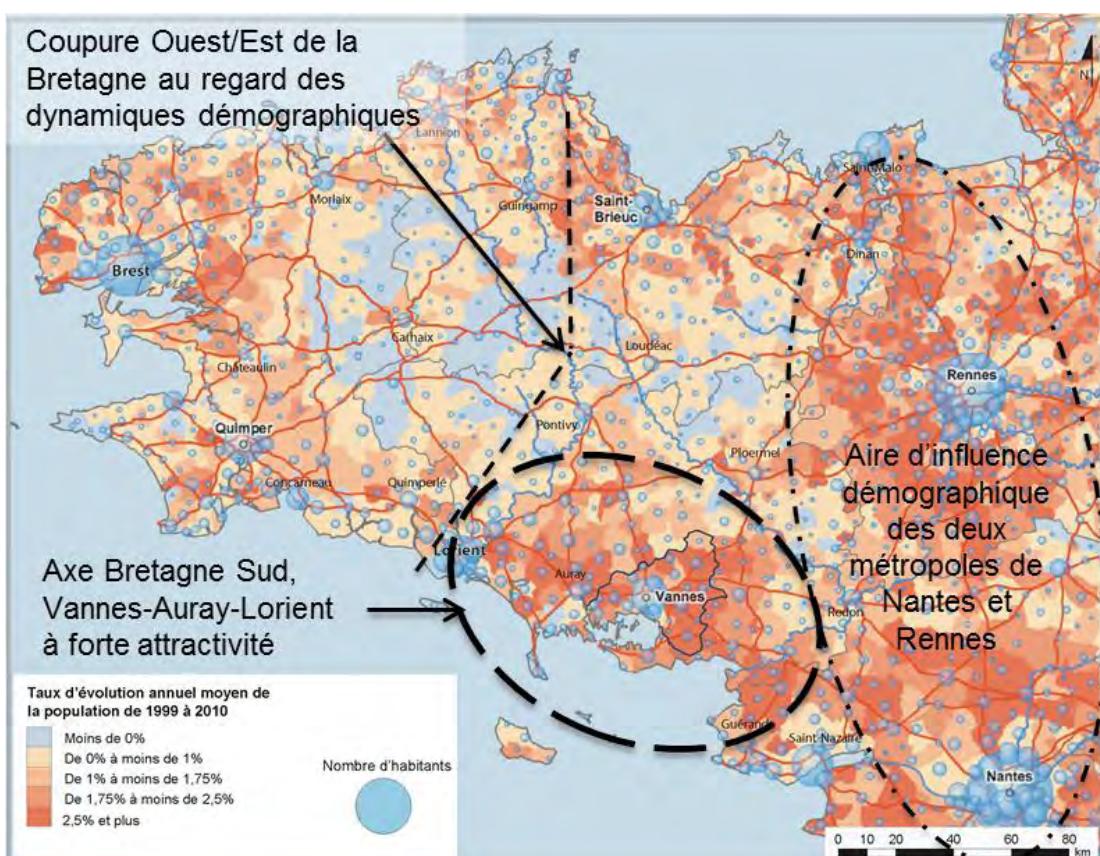
- La seconde échelle extra-territoriale à considérer est celle de la **dynamique sud-bretonne**.

Vannes-Aggo constitue l'épicentre de ce secteur, qui enregistre la plus forte croissance démographique sur la dernière décennie, à savoir la Bretagne Sud qui englobe Lorient, Auray, Vannes... jusqu'à Guérande, suivant ainsi le littoral.

Cet axe est en continuité à l'est avec l'aire d'influence des deux métropoles Rennes et Nantes, marquées par un développement périurbain.

A l'Ouest, il jouxte la zone de rupture entre la Bretagne orientale et occidentale selon une ligne Lorient - Saint-Brieuc.

Evolution de la population de 1999 à 2010

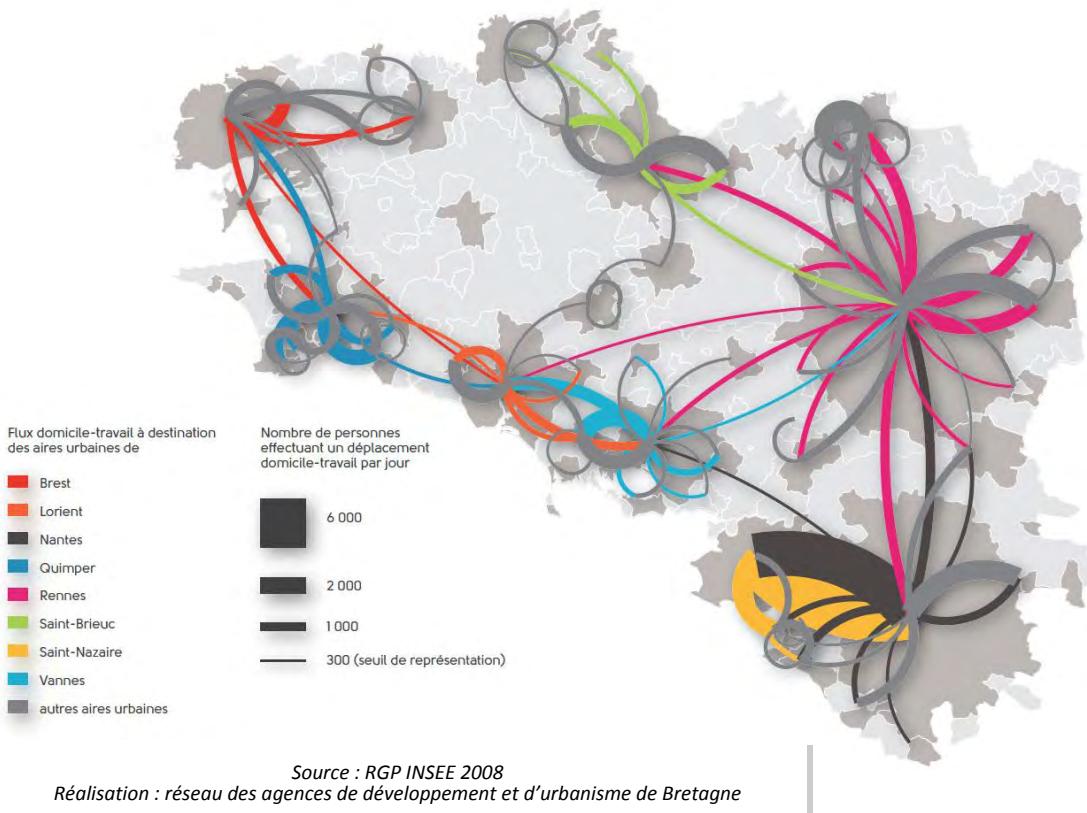


Cet axe sud résulte en fait de l'addition de l'interscot vannetais et du Pays de Lorient, et constitue un « espace de métropolisation » potentiel, un archipel et un réseau de villes moyennes et petites dont la réalité ne doit pas être estimée uniquement à l'aune de sa taille, bien qu'il représente plus de 433 000 habitants et 184 000 emplois.

La dynamique locale du périmètre de l'interscot est donc relayée par un « couloir de métropolisation » qui met en relation les atouts des petites et moyennes cités et les capacités des grandes villes.

La carte (page suivante) des mobilités domicile-travail à l'échelle régionale met bien en lumière la réalité de cet axe sud-breton et ses articulations régionales, mais également le rôle de pivot qu'y joue Vannes-Agglo.

LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL



- La troisième échelle extra-territoriale à analyser est celle de la « façade Manche-Atlantique » à laquelle appartient, de fait, l'agglomération de Vannes.

Le tableau de la page suivante analyse la situation des EPCI du littoral Manche-Atlantique comptant entre 50 000 et 200 000 habitants, et comportant un pôle urbain de plus de 25 000 habitants.

Ces territoires qui présentent des problématiques communes avec celles de Vannes-Agglo (caractère littoral, taille de l'agglomération), malgré d'évidentes disparités de situation et de développement.

On y constate que Vannes-Agglo présente :

- un dynamisme nettement supérieur à toutes les autres agglomérations sans exception, en ce qui concerne la croissance démographique et économique et le niveau de diplômes,
- un taux d'activité et de revenus parmi les plus élevés, n'étant dépassée pour ce dernier critère que par l'agglomération rochelaise.

Il n'est pas inutile de constater, en outre, que le niveau et le rythme de développement ne sont en rien corrélés avec la taille de la ville ou de son EPCI, l'inscription au sein d'un espace étendu dynamique étant un des facteurs de succès les plus nets, ce qui est, nous l'avons vu, au premier chef le cas de l'agglomération de Vannes...

Source	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE
Année	2009	2009	1999 / 2009	1999 / 2009	1999 / 2009	2009	2009	2009
VILLE-CENTRE	POPULATION VILLE-CENTRE	POPULATION EPCI	VARIATION POPULATION EPCI 1999/2009	TAUX D'ACTIVITÉ	VARIATION EMPLOI ZONE EMPLOI	REVENU FISCAL MEDIAN PAR UC (EURO)	PART DES JEUNES NON SCOLARISÉS AYANT AU MOINS AU BAC+2	
Calais	74 336	95 875	-0,25%	67,30%	-0,60%	€ 15 581	15,90%	
Boulogne	43 310	118 261	-0,34%	67,30%	1,00%	€ 15 703	17,30%	
Dieppe	32 670	50 222	-0,43%	70,60%	0,30%	€ 17 333	14,50%	
Cherbourg	39 003	82 427	-0,65%	70,80%	0,30%	€ 17 505	17,20%	
Saint-Malo	47 045	80 603	0,17%	70,10%	1,00%	€ 18 112	20,40%	
Saint-Brieuc	46 013	114 537	0,63%	71,80%	0,70%	€ 18 222	20,70%	
Quimper	63 387	86 534	0,29%	71,30%	1,10%	€ 18 351	22,10%	
Lorient	57 182	185 515	0,22%	69,30%	1,10%	€ 18 251	20,30%	
Vannes	52 683	131 628	1,40%	70,90%	2,10%	€ 18 797	23,20%	
Saint-Nazaire	66 348	117 299	0,56%	70,30%	1,30%	€ 18 646	19,70%	
La Rochelle	74 707	147 178	0,45%	69,90%	2,00%	€ 19 312	23,00%	
Biarritz	25 397	122 126	0,38%	71,90%	1,40%	€ 19 167	24,80%	
Anglet	37 661							
Bayonne	44 900							

Source : RGP INSEE 1999 et 2009 – Traitement : E.A.U/PROSCOT

Comme on le voit, au travers de ses différentes échelles d'inscription, l'agglomération de Vannes a pris place parmi les territoires les plus dynamiques de Bretagne et même de la façade Manche-Atlantique.

Ce dynamisme, au-delà de la taille propre de l'agglomération, a tendu à en faire l'aile marchante d'un axe sud-breton qui prend une place croissante dans la hiérarchie des espaces urbains régionaux et de l'ouest français.

De ce point de vue, non seulement, comme l'envisageait le SCOT de 2006, la place de Vannes-Agglo dans son environnement a été confortée dans les faits, même si le « réseau polycentrique maillé » envisagé n'a pas connu de concrétisation institutionnelle ou relationnelle.

Il n'est cependant pas sans importance de noter que l'agglomération de Lorient, dans un document tout récent, (« Lorient 2030, page 9 - document de travail, réalisation AUDELOR), présente une analyse convergente à celle exposée ici et affirme notamment :

« Le sud de la Bretagne bénéficie d'une double dynamique qui en fait un espace géographique des plus attractifs en France : la présence du littoral (« haliotropisme ») et la proximité des grandes villes que sont Brest, Nantes et Rennes.

Dans ce contexte, Lorient a tout à gagner d'une coopération accrue avec les

agglomérations de Quimper et Vannes pour peser en tant que territoire structuré fort de ses 930 000 habitants, soit 29% des bretons (population 2009 des 3 zones d'emploi).

La dynamique de réseau développée entre les aires urbaines, se joue à différents niveaux - Bretagne Sud et région - et évolue selon les projets et les thématiques » (souligné par nos soins).

Au-delà des analyses et des constats, il existe donc une prise de conscience croissante de l'inter-dépendance des agglomérations de l'axe sud-breton, mais également de l'important potentiel de cet espace en mouvement.

La poursuite de l'analyse de la « trajectoire » de l'agglomération de Vannes nous conduira à revenir sur ces questions, dans le cadre de constats, mais également en termes d'enjeux et de potentiels à révéler.

1.2 Le nouveau visage de Vannes-Agglo

La très forte et très rapide expansion de Vannes-Agglo n'a pas produit des effets qu'à l'extérieur du périmètre.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération a été profondément impacté par les évolutions récentes, qui ont reconfiguré les espaces urbains, périurbains et ruraux de « l'espace vannetais ».

Dans ce cadre, deux dynamiques, convergentes mais d'origine différente, ont été à l'œuvre :

↳ Une dynamique de desserrement économique

Sur une longue période, le territoire de Vannes Agglo a connu une évolution en deux temps :

- De 1975 à 1990, la croissance de l'emploi est surtout localisée au sein de la commune de Vannes (2/3 des créations d'emplois) et quelques communes limitrophes (Arradon, Ploeren, Saint-Avé, Séné, Theix);
- Au cours des années 90 et 2000, la dynamique de l'emploi est partout positive.

La commune de Vannes voit sa prépondérance s'effriter, avec 51 % des créations d'emploi de l'ensemble de Vannes-Agglo entre 1999 et 2010 contre les 2/3 sur les décennies 70 et 80.

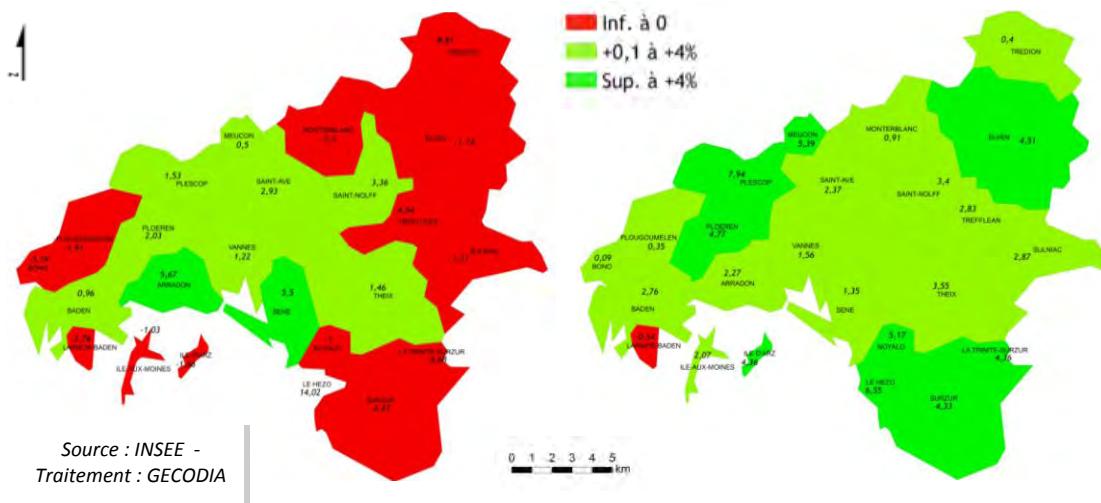
Dans le même temps, le dynamisme de la première couronne s'affirme plus nettement, les communes de Baden, Elven, Plescop et Surzur rejoignant Arradon, Ploeren, Saint-Avé, Séné et Theix pour former le deuxième cercle en termes de créations d'emploi.

Le cœur économique de l'agglomération s'est donc élargi à la quasi-intégralité des communes limitrophes de Vannes et les communes les plus périphériques ne sont plus en décrochage.

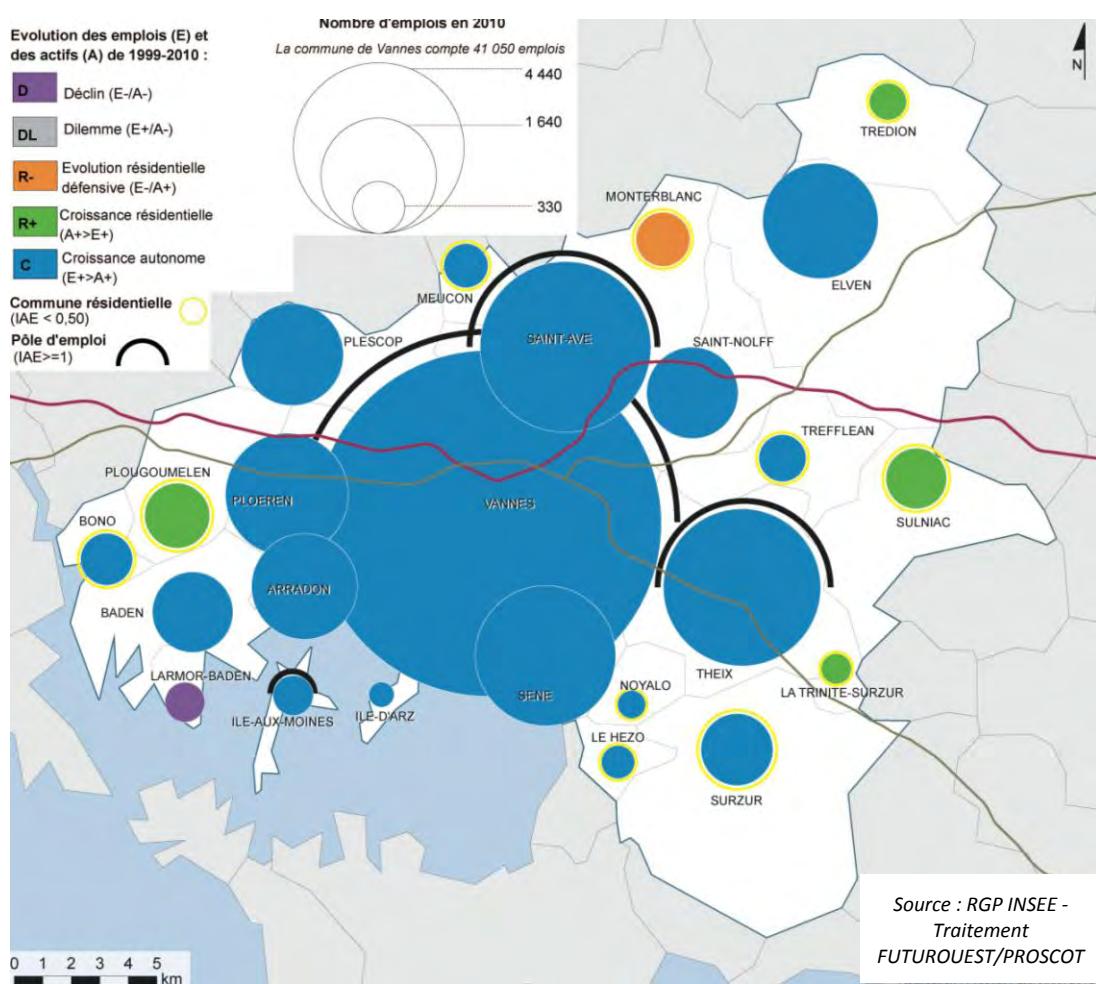
Taux de croissance annuel moyen de l'emploi

1982/1990

1999/2010



Représentation des tendances à l'œuvre sur le territoire de Vannes Agglomération (1999-2010) Nombre d'emplois et d'actifs par commune (Indice d'attractivité économique - IAE)



Ce desserrement économique ne crée pas un déséquilibre entre ville-centre, cœur d'agglomération et communes plus périphériques.

Au contraire, cette évolution constitue un élément de convergence dans le rythme de développement économique des différents secteurs du territoire.

La ville de Vannes, en stock, représente plus de 65 % des emplois de Vannes-Agglo, même si cette proportion tend à baisser.

La nouveauté de la trajectoire du territoire n'est pas que le dynamisme de Vannes s'essouffle, mais que les communes plus éloignées la rejoignent dans une croissance économique de niveau élevé.

En particulier, deux autres pôles d'emplois (plus d'emplois que d'actifs) de détachent à proximité de la ville centre : Saint-Avé et Theix.

La plupart des communes du territoire du SCOT enregistrent également une croissance des emplois supérieure à celle des actifs.

Cette tendance reflète à la fois le phénomène de vieillissement de la population active observé ci-dessus et le desserrement économique de la ville centre.

L'ensemble du territoire de Vannes-Agglo tend donc à constituer un pôle économique en tant que tel.

Cette réalité se marque par le fait qu'au global, le territoire de la Communauté d'Agglomération représente une part croissante de l'emploi de la zone d'emploi (de 39 à 48 % de 1975 à 2010).

Le périmètre de Vannes-Agglo, sur la base de sa constitution progressive en pôle d'emploi « territorial », est attractif à l'égard d'un hinterland de plus en plus étendu, qui comme nous l'avons vu, intègre la zone d'emploi, le Pays, l'interscot et même, sans certains cas, des espaces situés au-delà...

↳ Une dynamique de desserrement résidentiel

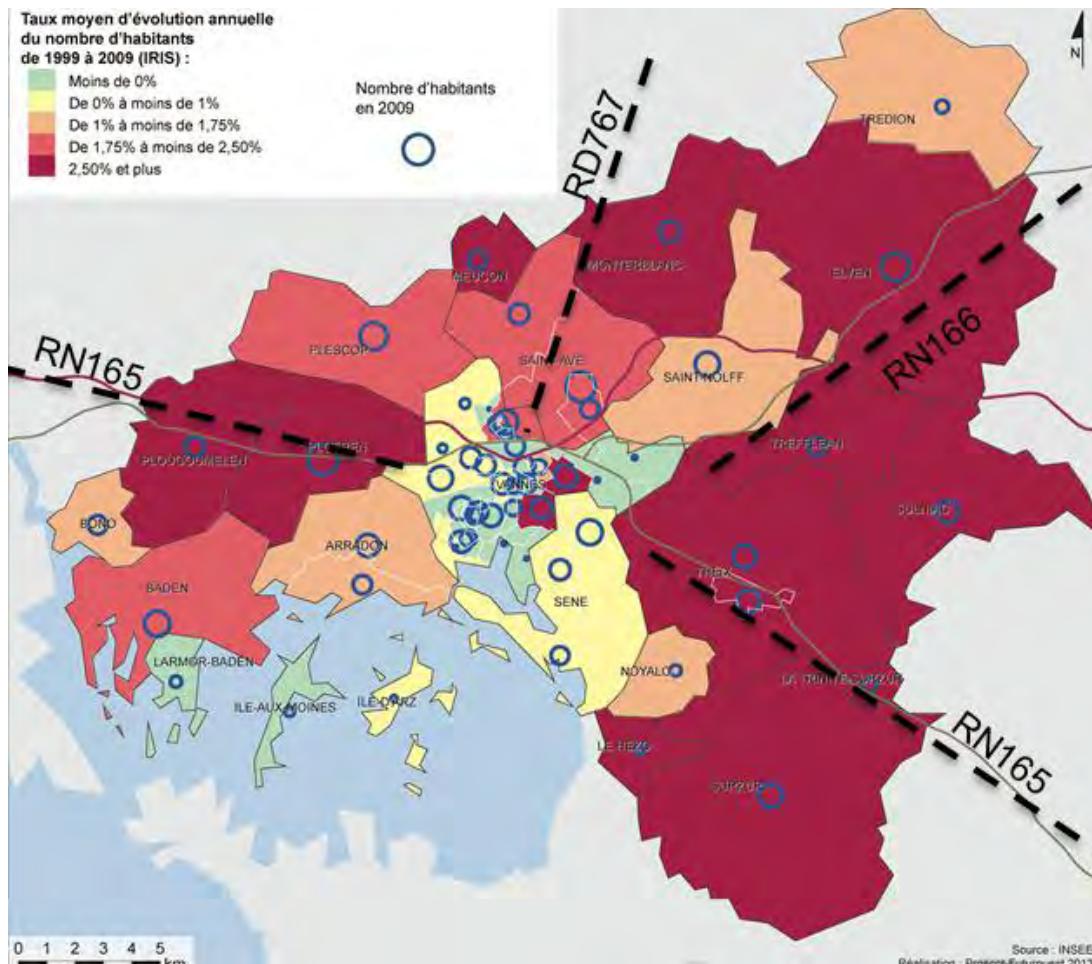
L'évolution résidentielle suit une évolution analogue, mais avec d'autres effets et d'autres origines.

La dynamique démographique et résidentielle se différencie entre la partie périurbaine en fort accroissement, et à l'opposé deux secteurs plus stables, voire en diminution :

- Les communes du Golfe du Morbihan (Ille aux Moines, Ille d'Arz et Larmor-Baden) sont confrontées aux limites de leur caractère littoral et insulaire ;
- La ville de Vannes connaît également un ralentissement de sa démographie, voire une diminution de la population dans certains quartiers (Conleau, Trussac, Kercado, Cliscouet, la rive gauche du port...).

Elle trouve un équilibre avec l'augmentation du nombre d'habitants dans d'autres quartiers notamment Johannique, Beaupré - La Lande, Le Hesquéno - Grasdor, Saint-Guen - Blaire - Ménimur.

C'est donc sur la base d'une différenciation et d'une spécialisation croissante des divers secteurs du territoire que se réorganise l'urbanisation de l'espace de Vannes-Agglo sur le plan résidentiel.

Evolution de la population des communes et quartiers IRIS de Vannes-Agglo de 1999 à 2009

Source : RGP INSEE -Traitement FUTUROUEST/PROSCOT

L'élément important, dans ce processus, réside dans l'évolution de la ville-centre, devenue relativement faible, avec un « point mort » (besoin en logements à population constante) qui tend à l'équilibre, alors que celui des couronnes externes s'affirme à mesure que l'on s'en éloigne.

Points morts 1999 / 2010	Vannes Agglo	Vannes	1 ^{ère} couronne	2 ^{ème} couronne
Renouvellement	143	67	59	17
Variation des résidences secondaires	114	40	32	42
Variation des logements vacants	165	71	51	42
Desserrement des ménages	527	273	190	64
Total des besoins en logement à population constante = point mort	949	452	332	165
Construction neuve	1 646	500	640	506

Source : RGP INSEE, SITADEL, ADIL 56 -Traitement Terre Urbaine

Il faut noter à ce propos que cette tendance concernant la ville-centre est générale en France, mais que, pour Vannes, ses effets sont limités par la très forte croissance globale.

Dans nombre de villes-centre françaises, la population diminue, alors que dans la ville de Vannes, elle continue d'augmenter (de 51 759 habitants en 1999 à 52 784 en 2011), mais à un rythme plus faible et nettement inférieur à la moyenne de l'agglomération.

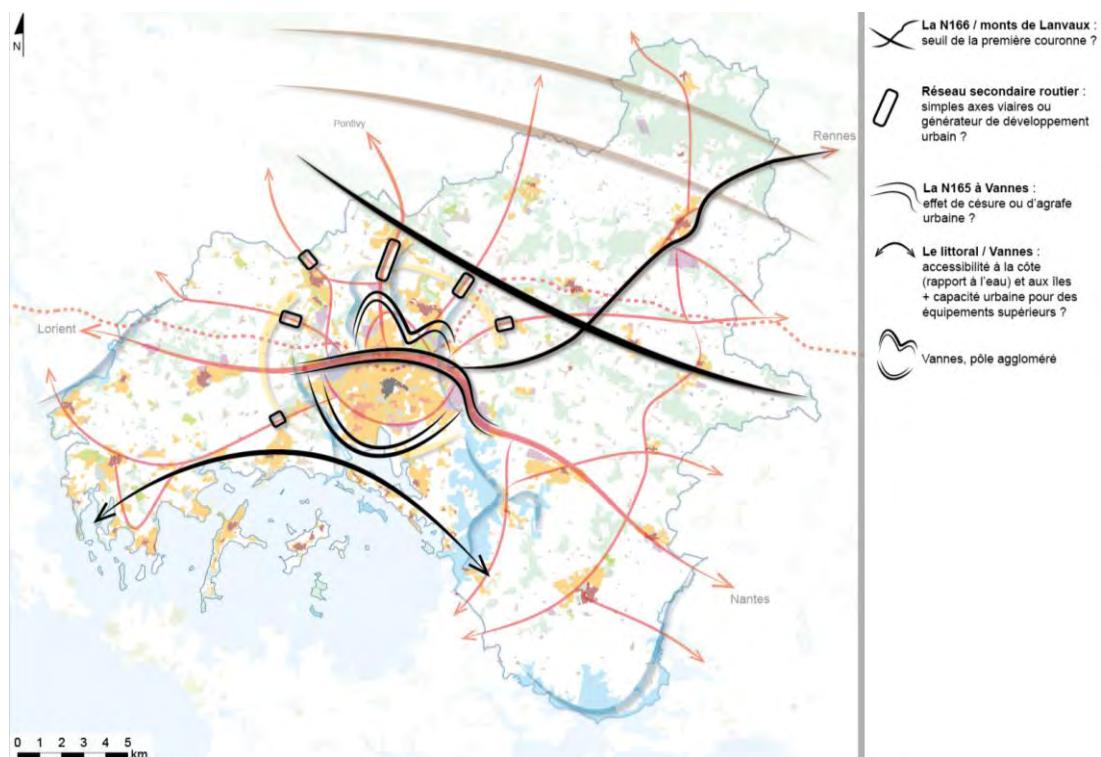
La spécialisation à l'œuvre dans Vannes-Agglo conduit à distinguer, au sein de Vannes-Agglo, plusieurs espaces dont le profil se diversifie :

- **La ville de Vannes et les principaux pôles du territoire**, caractérisé par une proportion plus élevée de logements sociaux, et une progression démographique plus faible.

Vannes présente la particularité de regrouper les extrêmes sociologiques : les personnes âgées et les jeunes (mais moins les ménages familiaux), les hauts revenus et les revenus les plus bas (mais moins les revenus moyens à l'échelle de Vannes-Agglo) ;

- **Le littoral hors vannes**, qui présente une proportion importante de personnes âgées, avec un revenu plus élevé ;
- **Les communes plus rurales** qui comptent plus souvent des ménages familiaux, aux revenus moyens, et qui présentent un développement démographique plus fort : il s'agit, souvent, de l'espace d'accueil des nouveaux arrivants, accueilli facilité par le fait que le prix des terrains et de l'immobilier est nettement plus faible que dans le pôle urbain.

L'organisation spatiale de la communauté d'agglomération de Vannes en question



A cette évolution interne à Vannes-Agglo, il faut ajouter le fait que les autres intercommunalités du Pays de Vannes présentent des taux d'accroissement démographiques encore supérieurs à ceux de Vannes-Agglo : la dynamique de population a dépassé les frontières de la Communauté d'Agglomération pour englober les communautés de communes de Questembert, du Loch, Arc Sud Bretagne, mais également le Pays d'Auray.

↳ Un mode de développement spécifique

Les deux dynamiques à l'œuvre, résidentielle et économique, se combinent, mais leurs effets sont particuliers à Vannes-Agglo.

Classiquement, dans la plupart des agglomérations françaises « l'habitat se dilue et l'emploi se concentre ».

A Vannes-Agglo, l'habitat se dilue bien, comme expression de la périurbanisation très sensible depuis les années '80, liée à la progression de l'habitat individuel et à la recherche de confort et d'agrément du cadre de vie, mais l'emploi tend à se répartir spatialement, bien que le pôle urbain continue à regrouper les fonctions de commandement et les implantations les plus structurantes.

Cette évolution spécifique, expression d'une croissance « tirée » par la progression de l'activité et de l'emploi, est bien une caractéristique de l'évolution vannetaise récente.

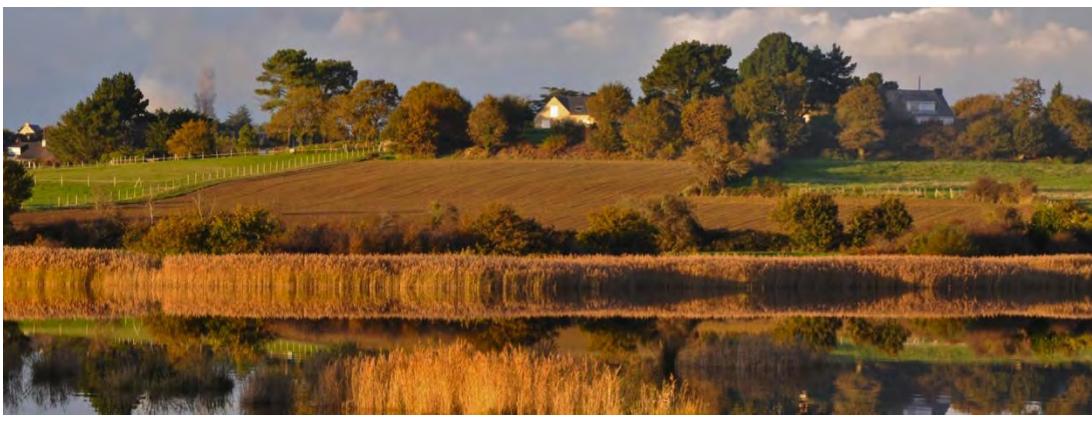
Elle tend à unifier, malgré une spécialisation, notamment sociale, des différents espaces, le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Cette situation pose donc la question des relations avec les espaces voisins (interscot), profondément influencés par cette nouvelle échelle du pôle vannetais.



2

LE RETOURNEMENT DE 2008



La croissance, déjà ancienne, a été analysée à l'aune de la période 1999/2010, période intercensitaire, qui fait montre de résultats remarquables à bien des égards.

La tendance décennale, cependant, dans le cadre d'un examen attentif, montre une « cassure » en 2008, liée à la crise économique mondiale, mais plus marquée à Vannes-Agglo qu'ailleurs.

Depuis 2008, les indicateurs du territoire se sont très fortement infléchis dans la plupart des domaines.

Il faut naturellement rappeler que la crise est toujours plus fortement ressentie lorsqu'on se situe dans un « trend » de croissance forte : la chute est d'autant plus dure que l'on courait plus vite...

Cette seconde partie décrit les conditions et envisage certaines des conséquences du « choc de 2008 », qui constitue indéniablement une rupture de la trajectoire et du mode de développement du territoire de Vannes-Agglo.

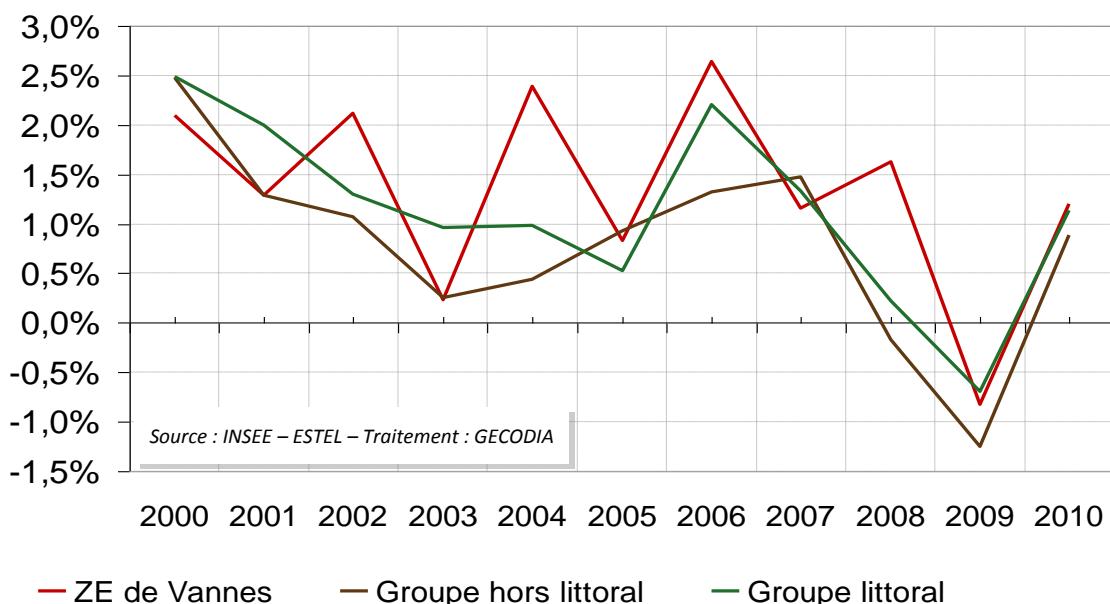


2.1 Une dégradation de la situation économique en 2008

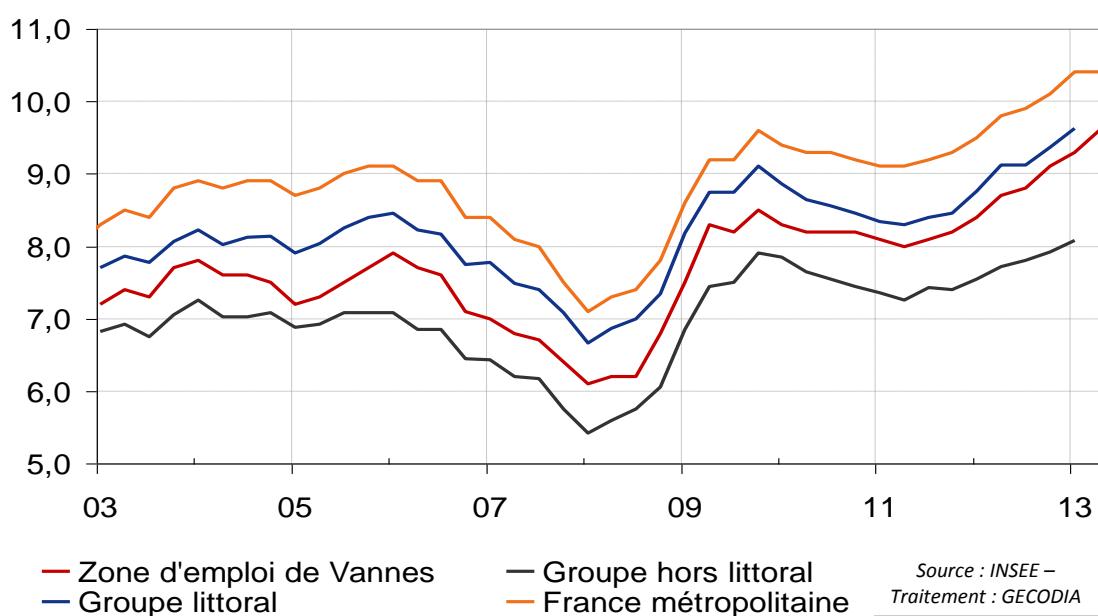
◀ Les indicateurs de la rupture

La « rupture » de 2008 se manifeste, d'abord, par l'inversion des courbes de l'emploi total et du chômage :

Zone d'emploi - Variation annuelle de l'emploi total (estimation localisée à la zone d'emploi)



Taux de chômage localisé (%)



Le territoire a été impacté par le contexte économique très dégradé au niveau international et national.

Le nombre de chômeurs de catégorie A¹ sur la zone d'emploi a progressé de 5 980 personnes (+64,6 %) entre octobre 2007 et fin 2012, pour atteindre 15 230 personnes et a progressé de 8 840 personnes pour les catégories A, B et C (+61,7 %) à 23 170 personnes fin 2012.

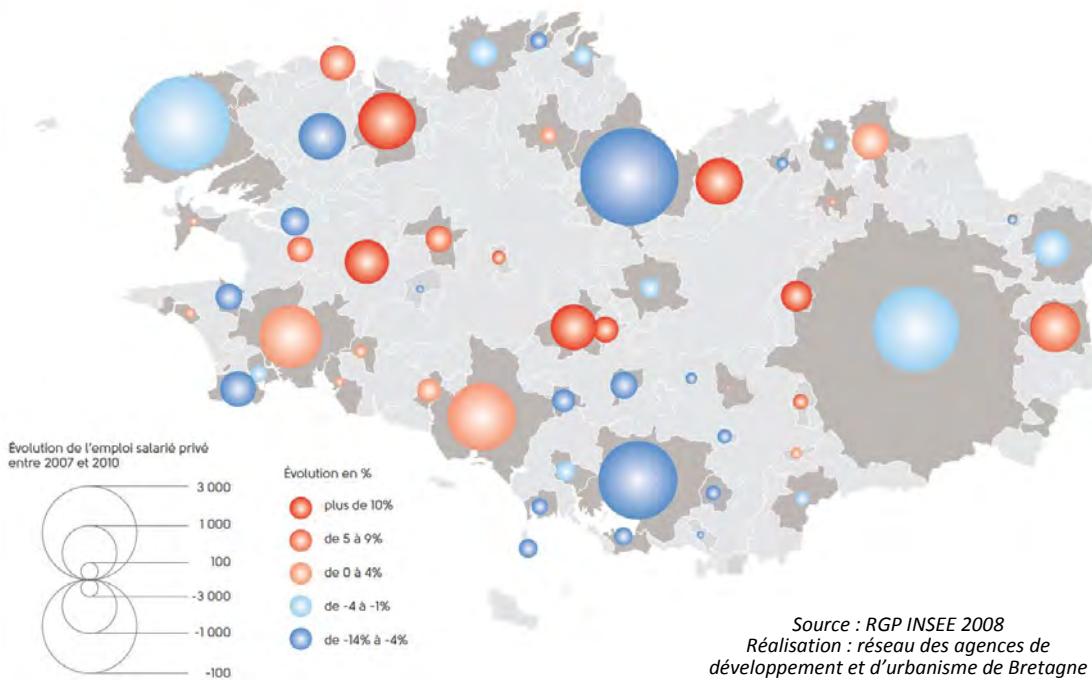
Ceci se traduit par une hausse sensible du taux de chômage sur la zone d'emploi, qui atteint 9,6 % mi-2013 sur la zone d'emploi de Vannes alors qu'il avait atteint un point bas à 6,1 % au premier trimestre 2008.

↳ Une crise plus fortement ressentie

En termes de trajectoire, la zone d'emploi de Vannes s'illustre par une hausse de son taux de chômage plus forte que celle observée sur les groupes de comparaison, et, plus généralement, par rapport à nombre de zones d'emploi bretonnes.

Ainsi, entre fin 2007 et mi-2013, le taux de chômage sur la zone d'emploi vannetaise a progressé de 3,2 points de % contre +2,8 points de % pour la moyenne des zones d'emploi littorales de taille et situation proches et +2,6 points de % pour les zones hors littoral.

| EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ - ÉVOLUTION 2007 - 2010



¹ Personne sans aucune activité et inscrite comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

La situation du côté du chômage s'est dégradée en deux temps, avec une première poussée au cours des années 2008 et 2009, traduction des conséquences locales de la Grande Récession liées à la crise financière mondiale, puis une seconde depuis mi-2011.

2.2 Des conséquences économiques et sociales directes

↳ Un impact spécifique pour le secteur marchand et l'industrie

En effet, dans ce second temps, les pertes d'emploi sont plus lourdes.

La zone d'emploi de Vannes ressort avec un niveau d'emploi salarié dans le secteur marchand fin 2012 inférieur de 4,2 % à celui de fin 2007.

La dégradation s'est ensuite accentuée sur le premier semestre de 2013.

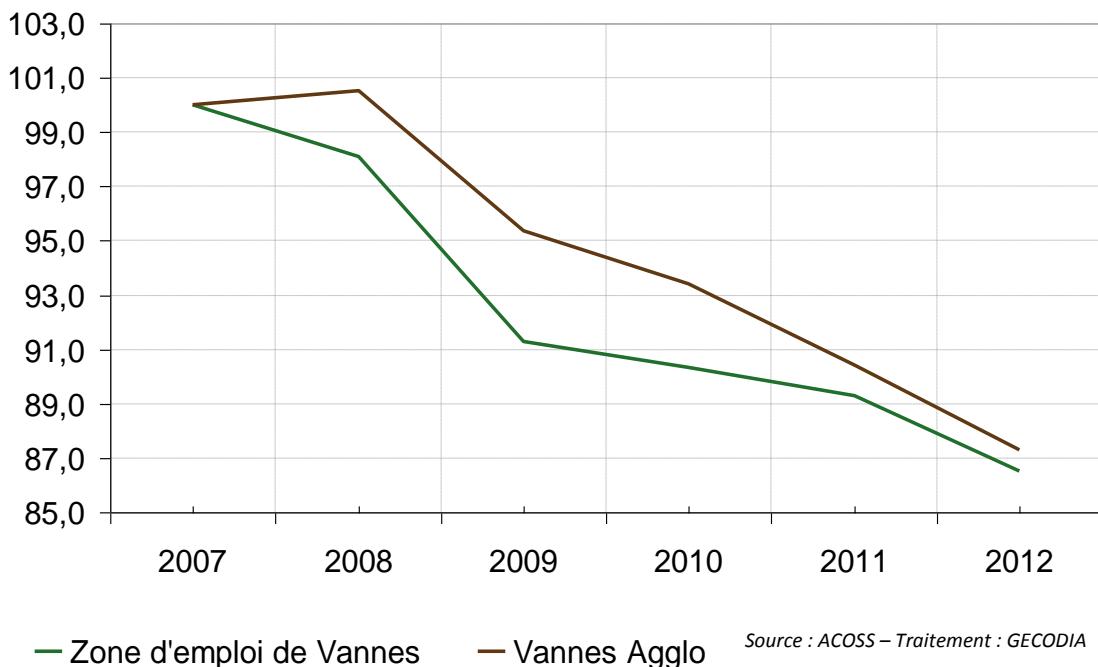
Le territoire de Vannes-Agglo se positionne légèrement plus favorablement au sein de sa zone d'emploi.

Ainsi, entre fin 2007 et fin 2012, l'emploi salarié marchand ne recule que de 2,3 % sur ce périmètre plus restreint.

Mais c'est surtout la dégradation de l'emploi salarié marchand qui marque une nette différence entre la zone d'emploi de Vannes et les autres dans cette seconde période.

Cette situation plus dégradée est largement imputable à l'industrie, les services non présentiels ne reculant que faiblement entre 2007 et 2012.

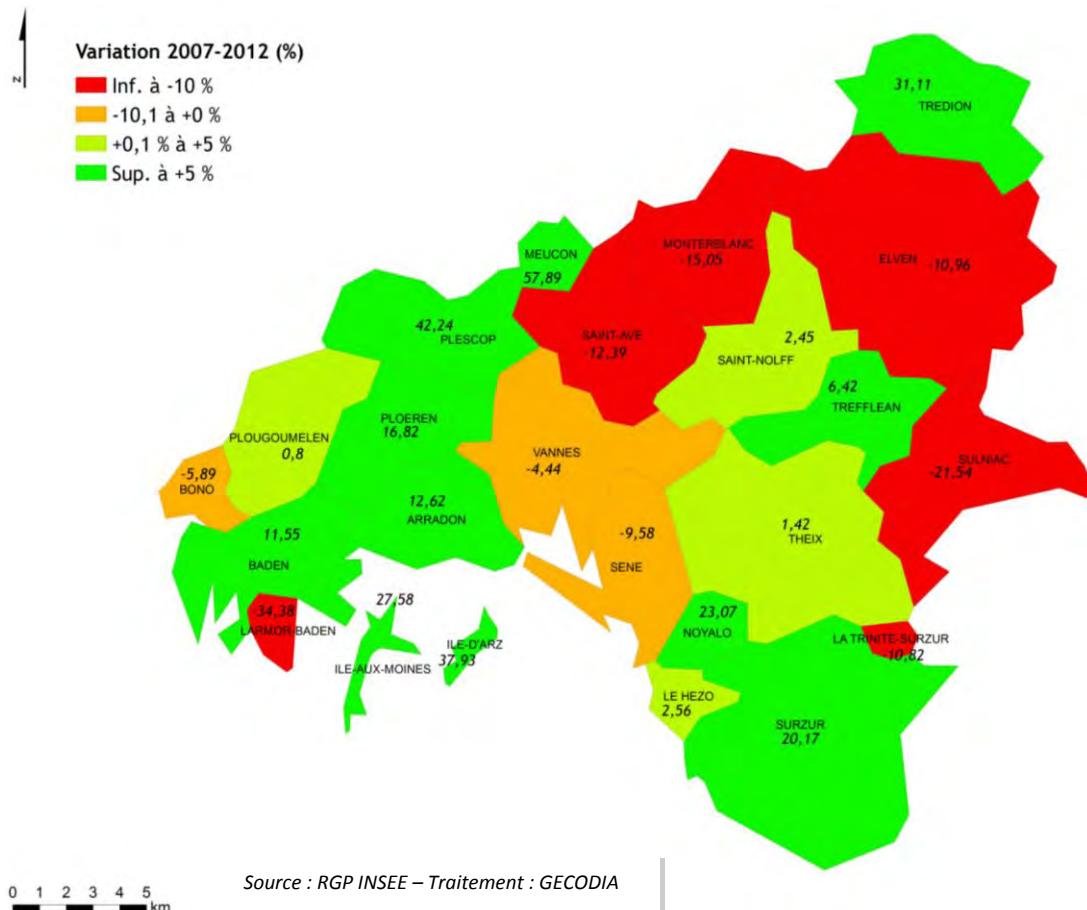
Emploi salarié marchand non présentiel - Industrie (base 100 = 31/12/2007)



Source : ACOSS – Traitement : GECODIA

↳ Un impact différencié au sein du territoire

Variation de l'emploi salarié marchand entre fin 2007 et fin 2012 par commune (Vannes Agglo)



Les effets de la crise sont très variables d'une commune à l'autre, avec une décroissance des pôles historiques (Vannes, Séné et Saint-Avé) et une croissance très forte sur les communes de Plescop et Ploeren.

Toutefois, il faut tenir compte de l'importance de l'emploi non marchand sur le territoire du SCOT.

Ce secteur, qui comprend notamment l'emploi public, a permis de stabiliser l'ensemble de l'emploi salarié sur la zone d'emploi sur les dernières années, amortissant les fragilités observées au niveau de l'emploi marchand.

↳ Des revenus en panne et une évolution sociale forte

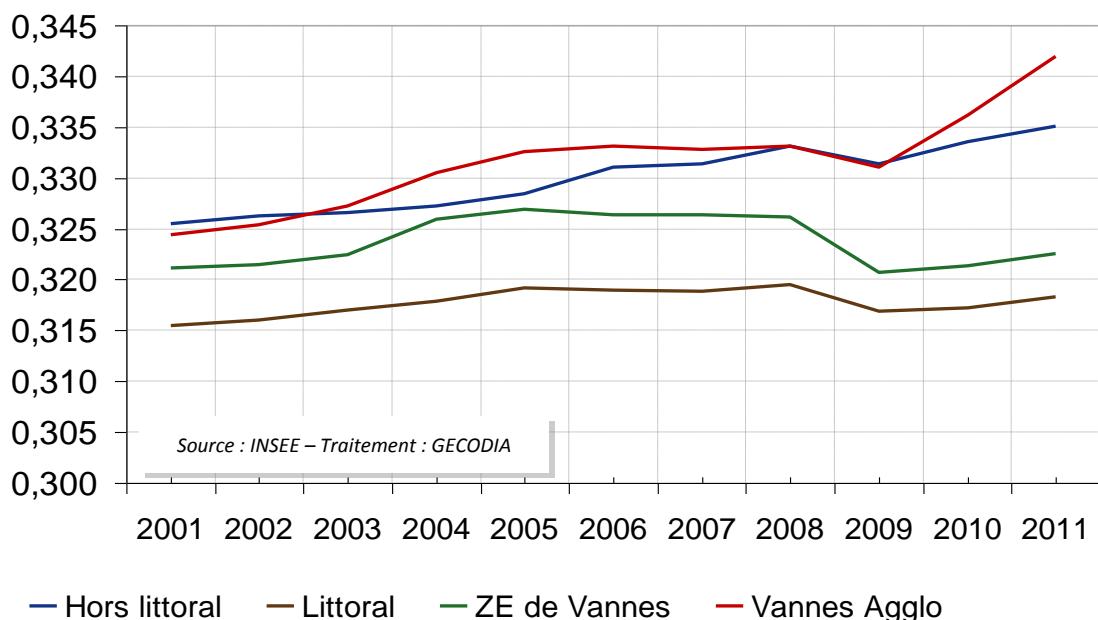
La crise de l'emploi salarié du secteur privé s'est traduite par une remontée des inégalités au niveau du territoire.

Au sein des ménages de la zone d'emploi, le niveau d'inégalité mesuré par l'indice de Gini¹ est globalement stable entre 2001 et 2009 mais on note que la situation se détériore continûment sur Vannes Agglo (arrivée de retraités à niveau de revenu élevé déformant la distribution de revenu dans un sens plus inégalitaire).

Sur les dernières années, la situation s'est brutalement tendue, reflétant à la fois un recul de l'emploi et des salaires contraints dans le secteur privé.

Ceci suit l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur marchand, qui s'est contracté entre le printemps 2008 et l'automne 2009 puis entre à nouveau dans une phase baissière à partir du printemps 2011.

Indice de Gini



¹ L'indice de Gini du revenu fiscal par unité de consommation est un indicateur du degré de concentration des revenus fiscaux par UC parmi les personnes de la zone étudiée. Il est compris entre 0 (concentration minimale lorsque toutes les personnes présentant un revenu identique) et 1 (concentration maximale lorsqu'une seule personne concentre la totalité des revenus de la zone).



3

UN MODE DE DEVELOPPEMENT QUI A EPUISE SES EFFETS ?



Le « choc de 2008 », au-delà de ses effets directs, souligne les questions structurelles sous-jacentes au développement de l'agglomération : la crise est un révélateur qui met en lumière les questions de fond de la période antérieure.

Il n'y a jamais de développement soutenu sans difficultés et sans « points de frottement » ; à Vannes-Agglo, l'ampleur même du développement souligne à la fois les contradictions de la croissance et les impératifs structurels.

Le développement que le territoire a connu dans la période passée a été consommateur de ressources dans tous les domaines.

Mais les besoins à court et moyen terme restent forts.

Ces éléments contradictoires mettent en évidence le besoin d'une inflexion dans le mode de développement et donc des moyens nouveaux pour assurer au territoire une évolution qui, à la fois, réponde à ses enjeux et corresponde à l'évolution prévisible de ses ressources.

Là est sans doute la difficulté principale que le SCOT aura à régler dans le cadre de la détermination des axes de son projet de développement...



PRE-DIAGNOSTIC

3.1 Les limites structurelles

↳ Des ressources naturelles largement mises à contribution

Les ressources naturelles et leur utilisation sont intimement liées au mode de développement du territoire : toutes les activités humaines « consomment » des ressources, et, en particulier l'eau, l'espace, la bio-diversité...

Cette consommation aboutit à accroître la pression sur l'environnement.

Cette pression anthropique constitue un bon indicateur du niveau de consommation et donc, à long terme, de la capacité du territoire à assurer le renouvellement de ces ressources et donc à garantir la pérennité de son mode de développement.

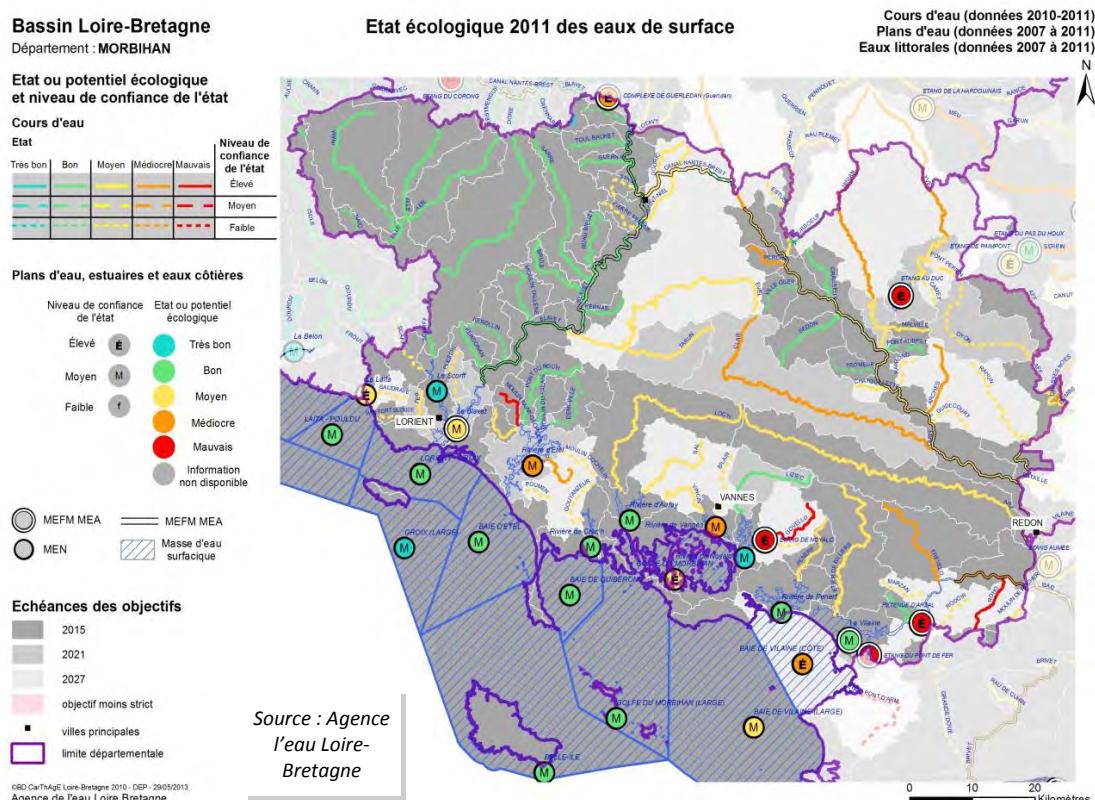
LA RESSOURCE EN EAU

La question se pose, d'abord, pour l'eau, l'ensemble des activités d'un territoire, qu'elles soient résidentielles ou économiques, aboutissant à une consommation d'eau.

Le territoire de Vannes Agglo est directement concerné par neuf masses d'eau superficielles dont l'état écologique a été évalué sur la période 2010-2011.

Sur le plan qualitatif ces masses d'eau présentent globalement un état écologique moyen. Ces données sont globalement stables par rapport à celles enregistrées sur la période précédente hormis pour le Govello et l'Arz dont l'état s'est dégradé.

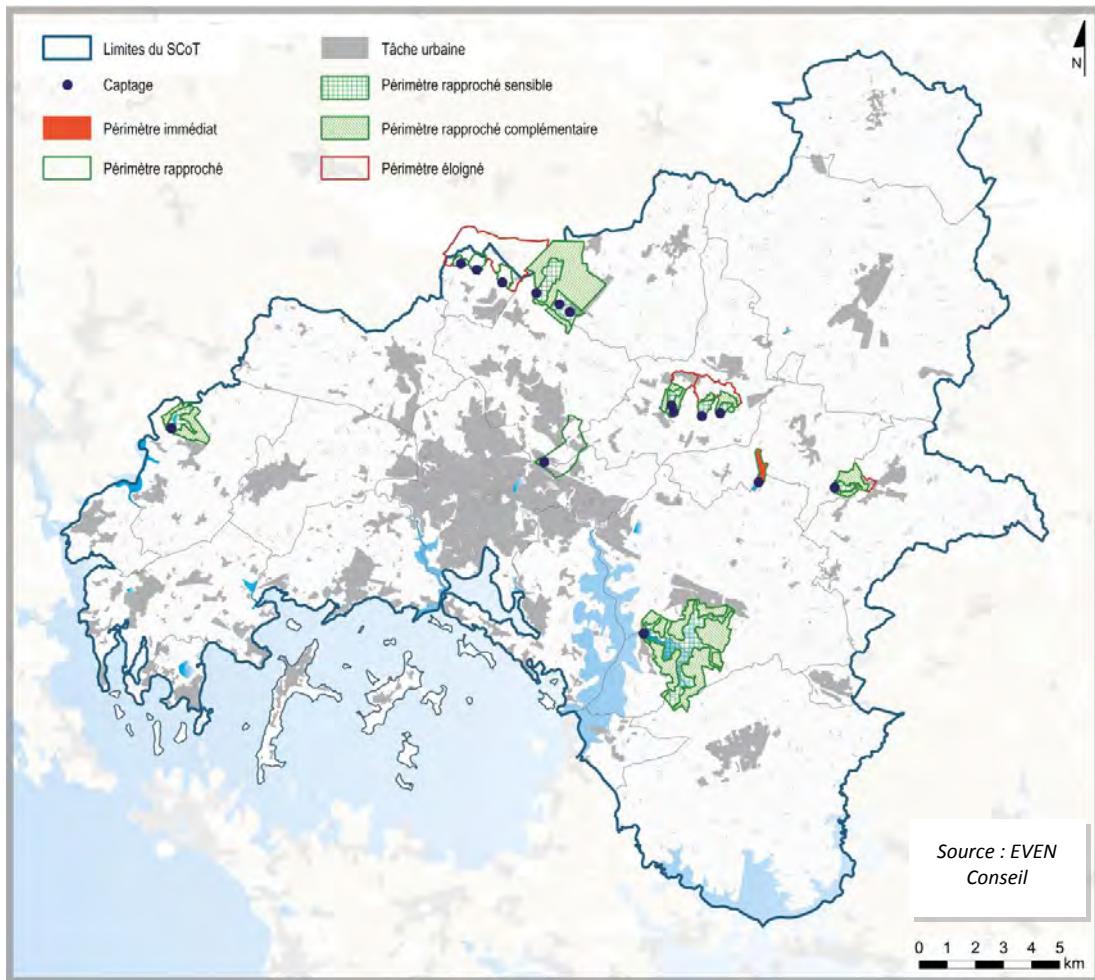
En ce qui concerne les plans d'eau, les estuaires et les eaux côtières les données relevées sont très hétérogènes et stables par rapport à la période précédente.



80 % de l'eau potable provient des rivières et 20 % des réserves souterraines, ces dernières étant utilisées par le territoire au travers de 9 captages.

L'ensemble des captages du territoire (pour les eaux superficielles et les eaux souterraines) a été protégé au travers de périmètres de protection.

Les périmètres de protection des captages d'eau



Il faut noter qu'à l'échelle départementale, la qualité de l'eau distribuée est l'une des meilleures en France selon un rapport du Ministère de la Santé.

Par exemple, aucun dépassement en nitrates n'a été observé depuis 2001.

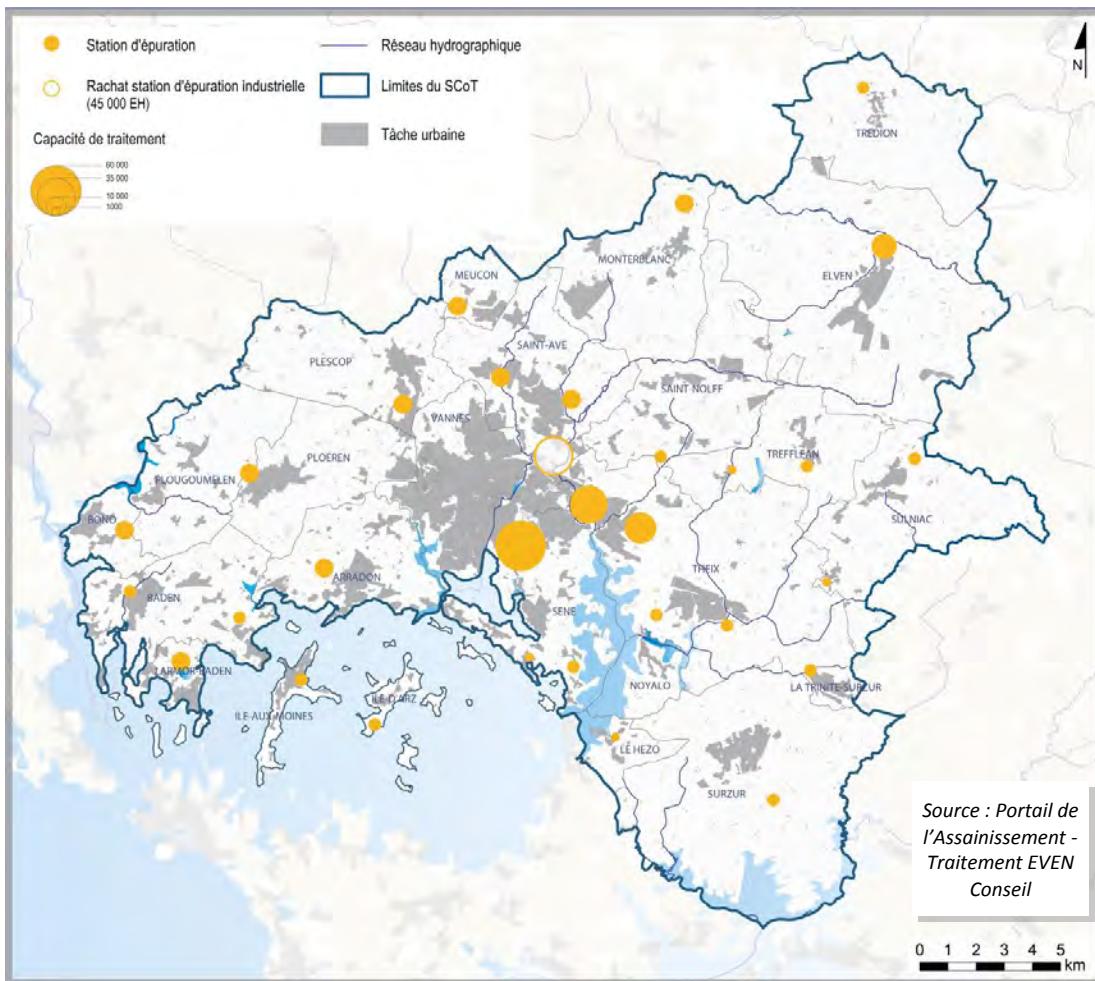
Pour Vannes-Agglo, l'analyse des taux de conformité pour chaque périmètre initial (sortie usine) confirme la qualité satisfaisante de l'eau distribuée sur le territoire.

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif, le territoire de l'Agglomération de Vannes compte **30 stations d'épuration**.

Seules 2 communes n'en sont pas équipées : Noyal et Plougoumelen (elles disposent cependant d'installations intercommunales : Noyal avec Theix et Plougoumelen avec Le Bono).

PRE-DIAGNOSTIC

En outre, les stations de la Trinité Surzur et du Hézo ne sont plus destinées être utilisées: le transfert des effluents de la Trinité Surzur vers Lauzach (hors SCoT) est effectif depuis 2013 et celui du Hézo vers Sarzeau est programmé pour 2014.

Localisation des stations d'épuration

A noter que 10 stations ont subi ponctuellement un dépassement de leur capacité nominale. Si la charge organique fait état, en moyenne annuelle, de valeur bien inférieure aux capacités des stations d'épuration, ce constat de dépassement est souvent lié à un « pic » de charge en période estivale (fréquentation touristique).

Ce pic reste néanmoins relativement bref, de l'ordre de 2 semaines par an et est significatif dans les communes littorales de l'ouest et à Vannes. Cependant, la conformité des rejets de ces stations montre par ailleurs que ces charges ponctuelles ont pu être traitées correctement par les ouvrages.

Du point de vue des charges hydrauliques, le parc de stations d'épuration du territoire est sollicité à environ 75% / 80% (estimation moyenne au regard des données disponibles).

Quelques surcharges sont enregistrées et trouvent leur origine dans les pics de fréquentation estivales mais sont aussi facilitées par des montées en charges liées à l'entrée d'eaux parasites en amont (réseau, poste de relevage...).

Il existe ainsi un enjeu de neutralisation de ces eaux parasites pour fiabiliser la capacité épuratoire des stations d'épuration et limiter les risques de pollutions.

A ce stade, deux éléments doivent être rappelés pour la qualité des eaux rejetées, le milieu marin étant en quelque sorte le réceptacle final des rejets « terrestres » :

- Concernant la **qualité des eaux de baignade**, les relevés effectués pour l'année 2012 sur les plages des communes d'Arradon, Baden, l'Île aux Moines, l'Île d'Arz, Larmor Baden, Séné et Vannes ont montré une qualité globalement bonne à moyenne pour deux plages de la commune d'Arradon.
- Concernant la **qualité du milieu marin littoral**, qui reflète souvent la qualité des rejets « terrestres », cette dernière ne s'avère pas très satisfaisante.

Le nombre d'alertes microbiologiques a fortement augmenté. L'analyse statistique des résultats sur les 10 dernières années met en évidence une dégradation de la qualité pour 14 stations.

Aucune tendance à l'amélioration n'est enregistrée sur cette période.

Sur le plan quantitatif, le parc épuratoire représente une **capacité nominale totale de traitement de 207 827 EH** (Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2013).

Les 2 stations de la ville de Vannes, principal pôle urbain, disposent d'une capacité de traitement d'environ **95 000 EH** soit **45% de la capacité totale** du territoire.

Au-delà de la capacité actuelle, un certain nombre de projets sont susceptibles d'affecter la capacité épuratoire du territoire avec un certain nombre de fermetures, mutualisations, d'extensions et de transferts, et, à Saint Avé, un projet de rachat de la station industrielle de l'usine Saupiquet d'une capacité de 45 000 EH.

L'ensemble de ces projets permet l'extension du parc épuratoire du territoire de **53 750 EH**, portant donc la capacité potentielle à plus de **260 000 équivalents-habitants**, qui est théoriquement suffisante pour traiter les « pointes » et donner une marge confortable pour gérer les besoins du développement futur.

Toutefois, le renforcement des normes en matière de rejets dans le milieu naturel (issues des objectifs de retour du bon état écologique des cours d'eau fixé par la DCE et le SDAGE, notamment aux échéances 2015, 2021 et 2027 selon les cours d'eau) conduit à **des contraintes fortes limitant les conditions de mise en œuvre de cette capacité potentielle**.

La préservation et le développement de la capacité d'accueil du territoire dépendent donc **d'investissements importants sur la qualité et l'organisation du dispositif global de traitement des eaux usées** afin de l'adapter aux normes de rejets et d'éviter ainsi des risques de blocages à moyen, voire court terme.

Cet enjeu majeur appelle une réflexion à l'échelle du territoire car les situations d'une commune à l'autre ne sont pas équivalentes et une approche d'ensemble permet d'étendre l'amplitude des solutions : amélioration de la performance de stations, mutualisations de stations permettant d'optimiser les conditions de rejets, transferts d'effluents...

Toujours sur le plan quantitatif, la capacité de **production d'eau potable est supérieure aux consommations** :

- **6,4 millions de M³ consommés en 2012**
- **pour 7,9 millions de M³ produits,**
- **soit une différence de 1,5 million de M³** (*estimations en cours de précision en partenariat avec les différents acteurs de l'eau, compte-tenu de la complexité des échanges d'eau entre les territoires et de l'absence d'informations précises à ce sujet*).

Si le territoire est un producteur et aussi exportateur d'eau potable (alimentation des communes du SIEAP de la presqu'île de Rhuys située hors Vannes-Agglo, vente d'eau à EDM...), il n'est pas pour autant autonome.

En effet, il dépend d'importations significatives pour compenser les manques lors des étiages (variation de la disponibilité de la ressource superficielle, contraintes des débits d'étiage...) et des pics de consommation.

Ces pics sont relativement circonscrits dans le temps puisqu'ils interviennent une à 2 semaines par an (qui s'étendent au plus fort autour du 15 aout et du 14 juillet), sur une période touristique totale d'environ 6 à 8 semaines par an.

Les situations locales sont en outre très contrastées :

- **La ville de Vannes**, qui est le principal producteur et contributeur aux exportations d'eau du territoire, détient des capacités importantes en termes de ressource et de moyens de production.

En effet, même en période de pointe de consommation (période touristique), la ville dispose encore d'une marge de production supplémentaire de 30% à 40%.

Notons que la ville de Vannes a une politique de reconquête des eaux souterraines visant à ce que la contribution de ces eaux à la production totale passe de 33% à 40% (source Ville de Vannes).

- **Le SIEAP Meucon / St Avé**, bien que peu concerné par les pics de consommation touristique est dépendant des importations lors des étiages (comme la plupart des communes du nord du territoire) et étudie la possibilité de développer de nouvelles ressources car les prélèvements dans leur configuration actuelle (autour de 600 000 m³/an) ne peuvent pas être augmentés.
- **Les pics de consommation** touristique se concentrent sur Vannes, et Vannes Ouest. Dans le SIEAP de la Presqu'île de Rhuys, dont la ressource est dans le territoire du Scot, ce sont surtout les communes hors de Vannes-Agglo qui sont soumises à des pics touristiques (le Hézo et de Surzur étant peu impactées).

Les interconnexions permettent une sécurisation de l'alimentation (dont notamment lors des étiages et pics de consommation) grâce en particulier à Eau Du Morbihan (EDM) et à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (ressource d'Arzal).

D'un point de vue prospectif, EDM a engagé une réflexion sur les besoins futurs qui sera fort utile pour préciser la capacité d'accueil du territoire dans un cadre plus général de partage de l'eau à l'échelle du département.

Un des scénarios prospectifs en cours d'étude tend à mettre en évidence qu'en tenant compte des objectifs des différents Scot établis dans le territoire couvert par EDM, les besoins seront couverts jusqu'en 2030, mais sans marge de sécurité.

Notons en outre que EDM s'inscrit dans une politique d'optimisation des infrastructures (interconnexions, mutualisation des ressources...) et dans une logique de ne pas accroître les importations issues d'Arzal.

Des projets sont en outre à prendre en compte :

- arrêt de la production de l'usine de Pont-Sal,
- nouvelle unité de l'usine de Trégat,
- augmentation des prélèvements d'eau souterraine des captages de Meucon-Grand Champ pour atteindre 1 650 000 m³/an en année moyenne pour Vannes,
- réflexion pour renforcer la production du captage de Trefllis à Séné,
- et, à Saint-Avé, projet à l'étude de reconversion de la carrière de Lescuit (4 000 000 m³ soit environ 100 000 EH, mais à long terme).

Les projets renforçant la ressource sont de nature à réduire la dépendance du territoire aux importations puisqu'ils visent l'augmentation du stock d'eaux superficielles et la reconquête des eaux souterraines.

A l'échelle du Scot, l'alimentation en eau potable s'appuie sur une ressource existante et des projets de renforcement procurant au territoire un potentiel réel pour répondre aux besoins futurs.

En revanche, la question principale relève de la gestion des étiages et des « pointes » de consommation et donc de la maîtrise de la dépendance aux ressources extérieures lors de ces épisodes.

En outre, ces « pointes » interpellent sur la manière d'appréhender la problématique :

- est-il nécessaire ou adapté de développer significativement la ressource globale pour des pics de consommation très courts ?
- ou ne faut-il pas contingenter ces pics par des solutions spécifiques (économie d'eau, stockage...) ?

↳ **Comme on le voit, la situation concernant « le cycle de l'eau » dans Vannes-Agglo est contrastée, avec, cependant :**

- des projets et des solutions de court, moyen et long terme qui devront être analysées en fonction des projets de développement de l'agglomération ;
- un enjeu majeur de maintien et de développement de la capacité du parc épuratoire du territoire au regard du renforcement des normes de rejets (DCE).

LES MILIEUX NATURELS

La biodiversité du territoire constitue indéniablement un « point fort » de Vannes-Agglo.

Cette réalité s'explique par l'importance qualitative et quantitative des boisements (avec les landes de Lanvaux, en amont du territoire de Vannes-Agglo au nord), du bocage, des milieux ouverts, des milieux humides et des cours d'eau, des milieux littoraux et marins, qui abritent une faune et une flore riches.

En particulier, le complexe boisements/zones humides et cours d'eau/milieux littoraux, souvent liés entre eux par le bocage, représente un paysage caractéristique du vannetais et un élément important de son patrimoine et de ses infrastructures naturels.

Ces éléments de richesse environnementale ont donné lieu à de nombreux zonages environnementaux (inventaires, protection de niveau international, européen et national).

Dans le périmètre de Vannes-Agglo, presque tous les types de zonages environnementaux sont présents :

- zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF),
- zone humide d'importance internationale (convention RAMSAR), zones NATURA 2000 (zones spéciales de conservation - ZSC et zones de protection spéciale - ZPS),
- emprises du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres,
- Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général,
- arrêtés préfectoraux de protection de biotope,
- Réserve Naturelle Nationale,
- Réserves Nationales de Chasse et Faune Sauvage...

Ces zonages tendent à se concentrer sur le Golfe du Morbihan, aussi bien sur son littoral que sur ses espaces marins, ce qui atteste de la sensibilité de cette liaison terre ⇔ mer, qui est également un espace très convoité du point de vue de l'urbanisation.

Dans ce contexte, et en prenant en compte les premiers éléments du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), le SCOT doit préciser, au travers d'une « trame verte et bleue », l'armature environnementale du territoire.

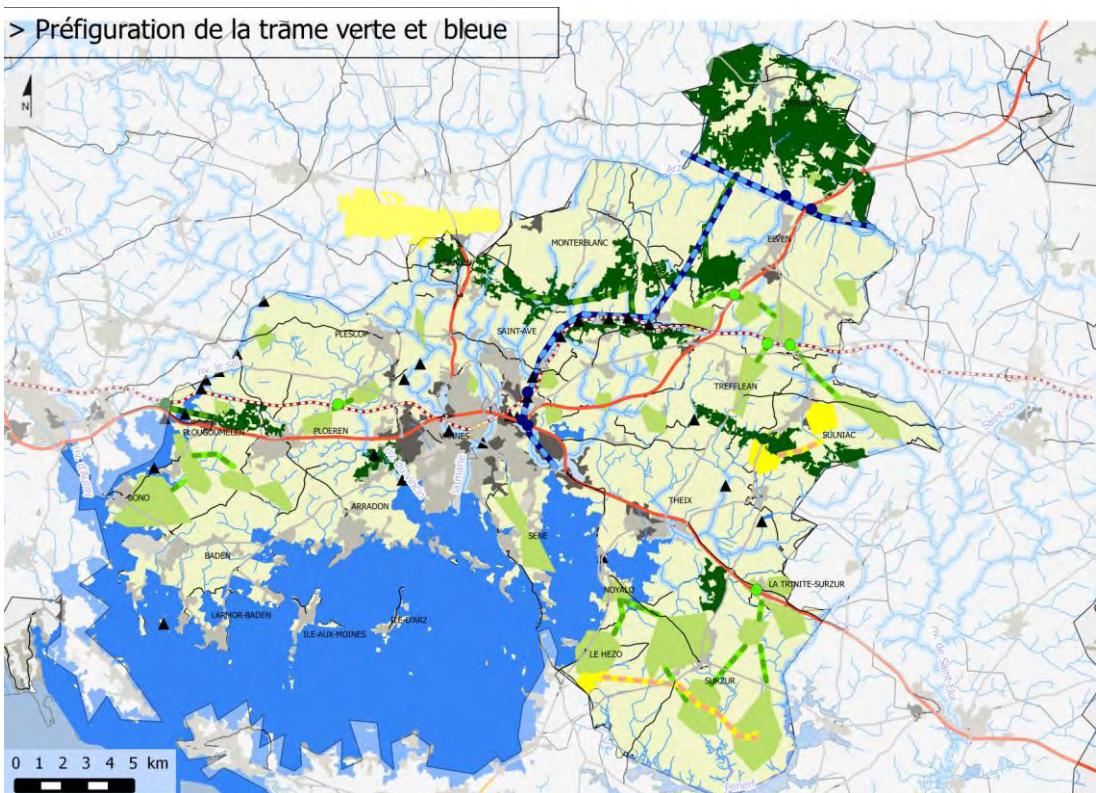
L'objectif principal de l'identification de la trame verte et bleue à l'échelle du SCOT est de décliner à l'échelle locale les continuités et le fonctionnement écologique au sein de l'intercommunalité.

Une première ébauche de la trame verte et bleue a été réalisée sur la base de l'analyse des milieux et des habitats (carte des sous-trames = par type de milieux : boisé, bocagers, aquatiques, humides, ouverts), des consultations des experts naturalistes locaux...

Cette analyse sera complétée par des ateliers de travail avec les élus du territoire et les partenaires.

La préfiguration de la trame verte et bleue devra en outre s'articuler avec la trame définie dans la charte du PNR du Golfe du Morbihan.

L'analyse de l'armature environnementale du territoire est complétée par une étude de détail de la trame verte urbaine qui joue un rôle urbain, environnemental et présente une grande valeur d'usage pour les habitants.

Carte de préfiguration de la Trame verte et bleue

Eléments fragmentant

Niveaux de fragmentation des routes

— I

— II

— III

— IV

Niveaux de fragmentation obstacles au libre écoulement

▲ I

▲ II

Niveaux de fragmentation des voies ferrées

---- I

---- II

Niveaux de fragmentation des zones artificialisées

■ I

■ II

■ III

Trame verte

Bois

■ Réservoirs de biodiversité candidats

■ Corridors écologiques candidats

● Points de conflits potentiels

Bocage

■ Réservoirs de biodiversité candidats

■ Corridors écologiques candidats

● Points de conflits potentiels

Milieux ouverts

■ Réservoirs de biodiversité candidats

■ Corridors écologiques candidats

Trame bleue

Zones humides

■ Réservoirs de biodiversité candidats

■ Corridors écologiques candidats

● Points de conflits

Cours d'eau

■ Réservoirs de biodiversité

■ Corridors écologiques

Source : Biotope, avril
2014

- La carte montre très clairement que la mise en œuvre de cette armature naturelle du territoire qu'est la trame verte et bleue du SCOT, destinée à préserver de façon pérenne les milieux naturels emblématiques du territoire, se heurte à un certain nombre d'obstacles qui constituent des éléments de fragmentation des milieux et des points de conflit.

Les éléments « fragmentants » sont nombreux, mais les routes (RN 165 Nantes / Brest, RN166 Vannes / Ploërmel, D767 Vannes /Lannion) et la voie ferrée jouent un rôle crucial : leur rôle de coupure urbaine, très sensible dans l'aménagement de l'agglomération, est également très sensible sur le plan environnemental...

Cette carte montre aussi que les réseaux hydrographiques et humides constituent une armature dense souvent proche ou pénétrant des espaces urbains importants.

Cette armature favorise la connectivité des espaces terrestres avec les milieux marins tout en observant des contacts avec les secteurs anthropiques.

Elle intervient donc à l'articulation de plusieurs enjeux liés entre eux : la qualité fonctionnelle des cours d'eau, la préservation de la ressource pour l'eau potable, la mise en valeur du cadre de vie et la maîtrise des risques de conflits des usages de l'eau (conchyliculture, pêche, assainissement...).

LES QUESTIONS ENERGETIQUES

Structurellement la Bretagne est dépendante de ressources électriques extérieures, comme d'autres régions françaises (Ile-de-France...) que le réseau national permet d'alimenter à hauteur des besoins.

Toutefois, l'enjeu pour la Bretagne autour duquel RTE et les différents partenaires (Pacte électrique breton, concessionnaires...) se sont mobilisés relève de la sécurisation, laquelle est rendue nécessaire par la vulnérabilité spécifique du secteur nord breton.

Cette vulnérabilité du secteur nord est génératrice d'un risque de coupure pour lui-même et d'un risque d'écoulement de tension qui impliquerait toute la région.

Pour neutraliser ces risques de multiples opérations ont été mises en place et sont programmées notamment dans le cadre du « filet de sécurité breton ».

Ces projets, n'engendreront aucune d'implication directe pour Vannes-Agglo si ce n'est, au même titre que les autres secteurs Sud et Est bretons, de bénéficier d'une fiabilisation de l'alimentation à l'échelle régionale.

Cette fiabilisation devrait par ailleurs être confortée sur le long terme grâce à la mise en place d'une politique plus globale de développement de réseaux électriques intelligents (optimisation dynamique de l'offre et de la demande en électricité).

De ce point de vue, un des éléments déterminants en Bretagne sera de travailler à l'insertion des énergies renouvelables dans un réseau électrique intelligent, ce qui implique des enjeux de :

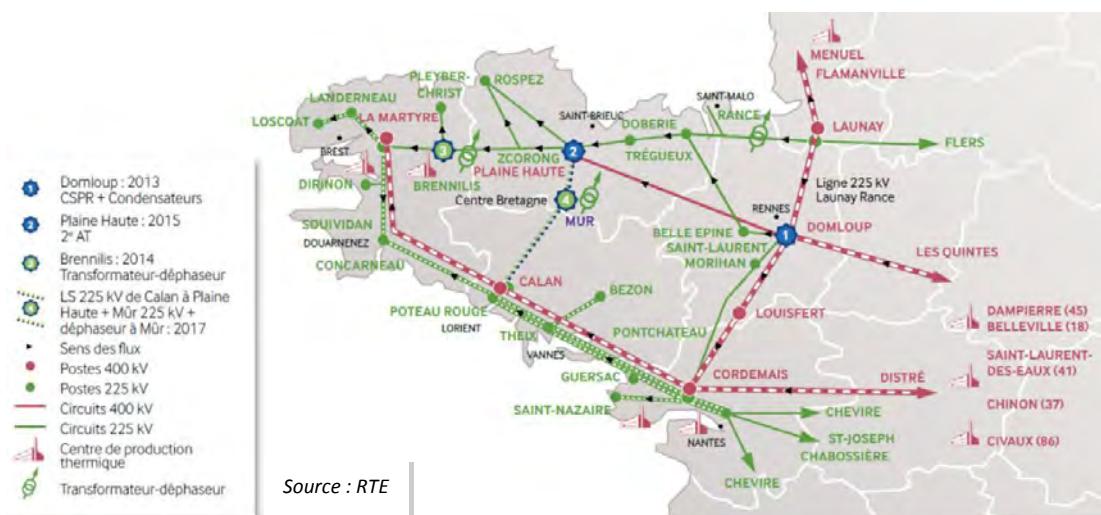
- Stockage,
- Gestion des pics de consommation,
- Production autonome (utilisation directe de l'énergie produite sur place sans repasser nécessairement par un réseau général).

A l'échelle locale, le territoire du Scot détient un réseau électrique fonctionnel, de bonne

qualité et suffisamment dimensionné (réseau structurant) pour répondre aux besoins futurs (sources concessionnaires).

Les transformateurs ne font état d'aucune difficulté de raccordement au réseau RTE (dans le cadre d'une gestion normale du patrimoine électrique, comme par exemple, le renforcement programmé de l'alimentation de la sous station SNCF de St Avé depuis le poste de Theix).

« Filet de sécurité breton »



Du point de vue des ressources naturelles du territoire, le premier point est évidemment la très faible proportion de la consommation finale du territoire qui est couverte par la production locale d'énergie, représentée par les énergies renouvelables (EnR).

En effet, la consommation finale du territoire est de près de 400 000 tep/an en 2010 dont 60 % pour les bâtiments et 25 % pour les transports.

La consommation finale représente une facture énergétique de l'ordre de 340 millions d'Euros par an.

Elle occasionne des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 747 000 tCO2e (tonne équivalent CO2) en 2005, dont 76% pour les transports et le bâti, soit une «performance carbone» de Vannes agglo de 6 tCO2e/habitant.

Face à cette consommation la production locale d'EnR est de 77 GWh environ, pour près de 90 % issue de la combustion du bois bûche par les particuliers.

La production locale représente donc seulement 2,4 % de la consommation finale totale.

Pour l'avenir, de nombreux gisements potentiels sont identifiés pour toutes les sources renouvelables (solaire, bois énergie et méthanisation, principalement agricole), pour un total du gisement évalué à > 850 000 MWh, ce qui permettrait théoriquement de couvrir l'intégralité des besoins énergétiques finaux, à la condition que ceux-ci soient réduits d'un facteur 4.

Il faut rappeler que le potentiel EnR est cependant limité par des contraintes de préservation du patrimoine naturel et bâti.

Les consommations énergétiques locales aboutissent à une précarité énergétique des ménages de Vannes-Agglo.

Un nombre non négligeable de ces ménages la part des ménages présentent un taux d'effort énergétique global (TEE - logement+mobilité) élevé : pour 20% des ménages, les coûts énergétiques représentent entre 10% et 15% des revenus et pour 10%, plus de 15% des revenus

En supposant une augmentation de 50 % du coût de l'énergie (ce qui correspond à certaines prospectives pour 2020) à revenus constants, et en considérant le seuil de précarité à un TEE global > 15 %, ce seraient alors 30 % des ménages qui se retrouveraient en situation de précarité énergétique au lieu de 10 % actuellement.

↳ **Le mode de développement de l'agglomération a été largement fondé sur un modèle de dépendance aux importations d'énergie (particularité que Vannes-Agglo partage avec la plupart des territoires bretons).**

La poursuite de ce modèle interroge l'avenir sur un rééquilibrage énergétique dépendant de la réduction des consommations, notamment liées à l'habitat et aux mobilités, et du développement des énergies renouvelables dont le potentiel est important mais difficile et coûteux à développer...

LA PRESSION ANTHROPIQUE SUR LE TERRITOIRE

Aux questions énergétiques, de biodiversité et d'eau, les questions relatives aux risques, il faut ajouter :

- des risques naturels (inondation, submersion marine) non négligeables,
- des volumes de déchets relativement bas par rapport aux moyennes nationales et en forte diminution (- 22 % sur la période 2005/2012),
- une qualité de l'air qui dépasse ponctuellement (de mai à juillet) les objectifs réglementaires pour l'ozone,
- et un niveau important de pollutions sonores liées aux grandes infrastructures.

Cette situation contrastée, malgré des efforts certains de la part de la Communauté d'Agglomération, montre que **le mode de développement de Vannes-Agglo a tendu à accentuer fortement la pression anthropique sur l'environnement.**

Un certain nombre de ressources naturelles ont été consommées dans ce processus, ce qui, dans bien des cas et dans bien des secteurs, sera irréversible.

Cette question interroge naturellement la durabilité du mode de développement de l'agglomération, et sa capacité à continuer son mode de développement actuel.

Cette question est de portée générale pour tous les territoires « sous pression », mais elle se concentre, à Vannes-Agglo, sur un certain nombre de problématiques :

- **La capacité de renouvellement des ressources du territoire.**

Cette problématique n'est pas uniquement environnementale, mais, sur le plan de l'environnement, elle conduit à une réflexion sur les moyens d'assurer à long terme un équilibre entre les besoins et les ressources.

Cette capacité de renouvellement des « biens environnementaux » est un élément de la « capacité d'accueil » du territoire, élément souvent utilisé dans le cadre de l'application de la Loi Littoral, mais qui revêt une portée plus générale dans le cas spécifique de Vannes-Agglo et qui s'étend au mode de développement de tout le territoire.

Dans ce cadre élargi, la question n'est pas univoque, la capacité de renouvellement des « biens environnementaux » du territoire de Vannes-Agglo étant très différenciée selon les problématiques.

Comme on l'a vu, des projets et des pistes de solutions existent pour le cycle de l'eau, tandis que les infrastructures naturelles et la biodiversité du territoire bénéficient d'un niveau de protection élevée, que la trame verte et bleue du SCOT tendra à compléter.

La question est posée pour l'énergie, avec cependant des potentiels importants, mais complexes et coûteux à mobiliser.

La question est également posée pour ce qui est de l'assainissement, en fonction des conditions imposées pour les rejets dans le milieu naturel.

Au total, le territoire, dispose de ressources environnementales riches et diversifiées.

Cette diversité compte pour beaucoup dans son attractivité ; il n'est pas dénué de moyens pour assurer un développement véritablement durable, sous réserve de fortes inflexions.

- **Les effets spatiaux liés à cette consommation importante de ressources naturelles.**

Dans tous les cas, le renouvellement des ressources environnementales supposera d'affecter une proportion importante de l'espace territorial à cette fonction.

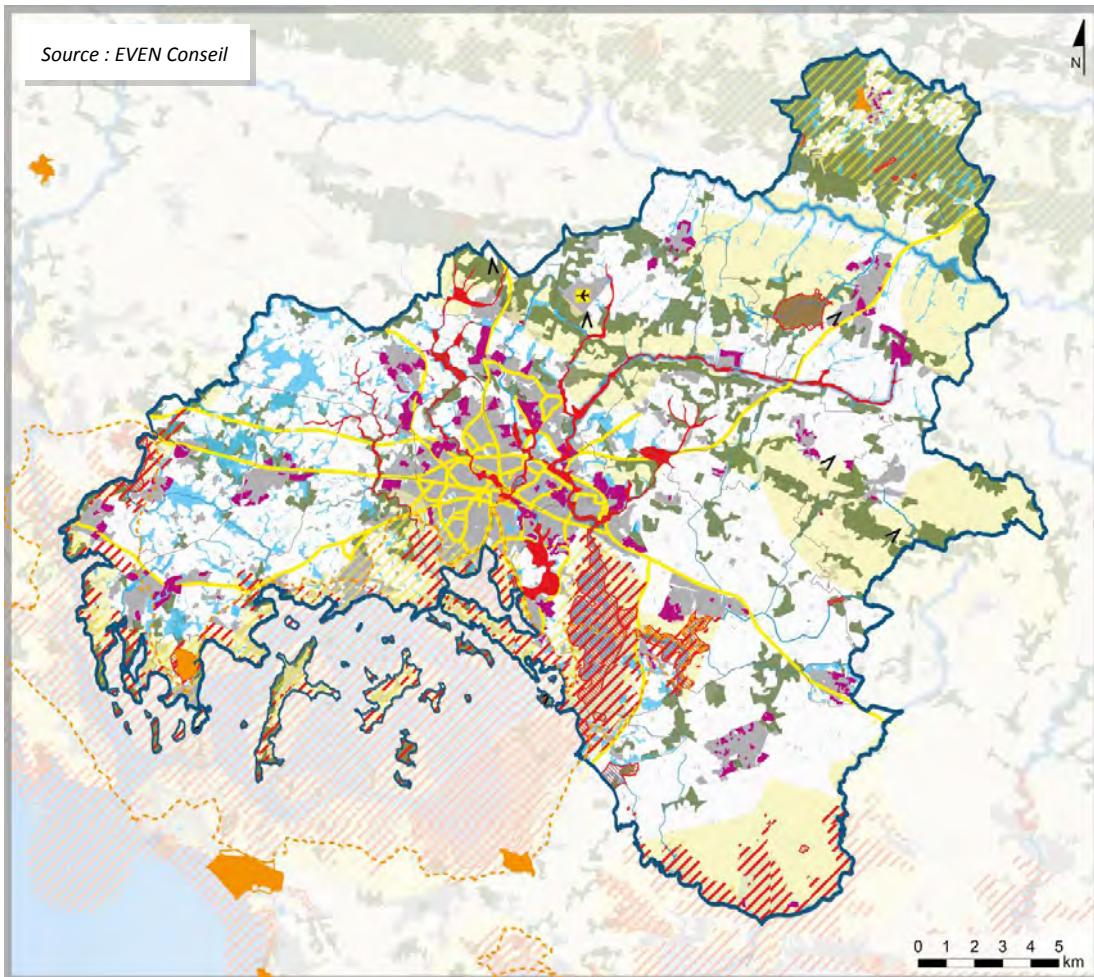
Cette affectation, qui devra en outre prendre en compte les besoins agricoles, est un élément de pérennité d'un mode de développement renouvelé, et elle est déjà partiellement mise en œuvre par Vannes-Agglo aussi bien sur le plan de l'urbanisme que sur celui de l'environnement.

La carte de la page suivante montre l'importance des espaces concernés par cette fonction.

La signification de cette carte n'est pas que l'ensemble de ces secteurs soit « gelé » pour les activités humaines, mais que dans tous les cas un niveau d'attention et de précaution doit être observé dans les usages potentiels des espaces concernés.

Carte de hiérarchisation du niveau de sensibilité du territoire

Cette carte permettra également de définir les sites sensibles ou susceptibles d'être touchés par la mise en œuvre du SCoT et qui devront faire l'objet d'une analyse complémentaire dans le cadre de l'évaluation environnementale.



Cadre naturel et outils de protection

- Site Natura 2000
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2, ZICO
- Site classé
- Site inscrit
- Réseau hydrographique
- Boisements
- Zones humides

Cadre paysager

- Paysages emblématiques (Source : PNR)

- ◀ Cônes de vue (Source : PNR)

Risques et nuisances

- PPRi
- Infrastructures de transport concernées par un classement sonore

Urbanisation

- Tâche urbaine
- Zones AU aux PLU

- Cette question doit désormais être réfléchie dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan, dont le territoire recouvre 23 des 24 communes de Vannes-Agglo (hors Trédion), et dont la Charte

constituera un élément important du mode de développement du territoire, de l'affectation de ses espaces et de leur mode de gestion.

↳ Une ressource spatiale convoitée et limitée

A l'échelle de Vannes-Agglo, l'occupation du sol était la suivante en 2006 :

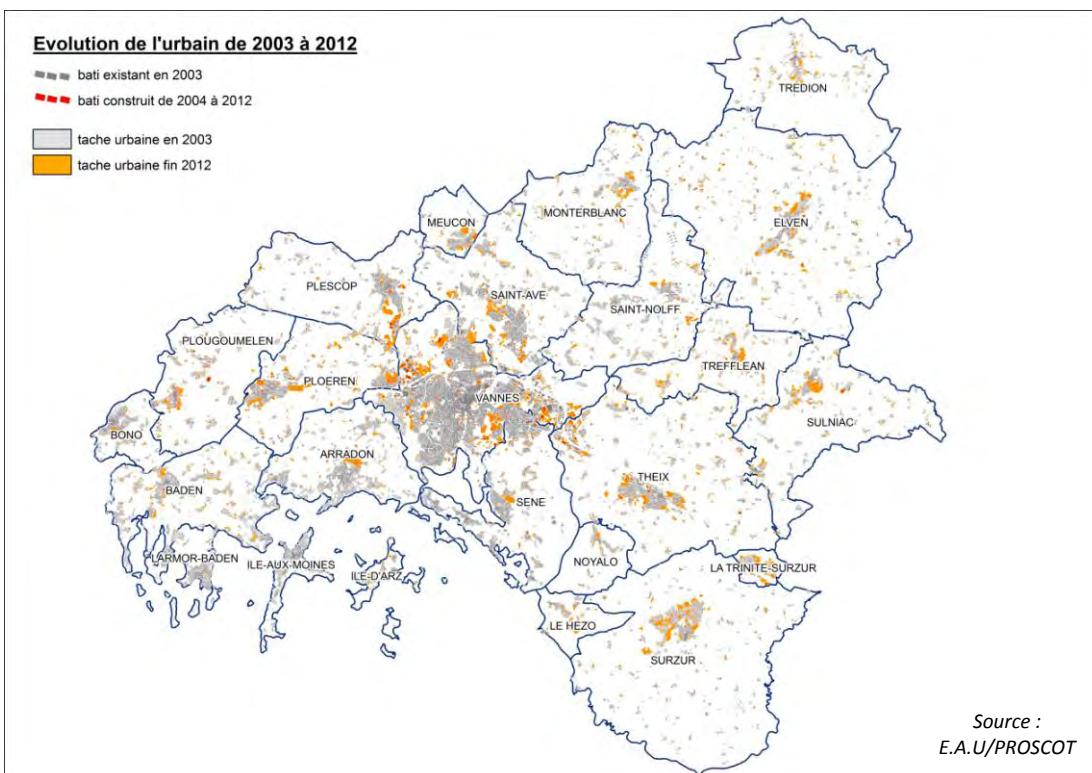
- espaces urbains et artificialisés : 13 % (6 918 ha) ;
- espaces agricoles et prairies : 68 % (35 575 ha) ;
- espaces naturels et forestiers : 15 % (7 909 ha) ;
- espaces en eau et maritimes : 4%* (1872 ha).

Le territoire de Vannes-Agglo, bien qu'il abrite des éléments urbains forts, reste avant tout un territoire agricole et l'espace agricole mobilise environ 2/3 de la surface.

Les surfaces urbaines et naturelles ont une proportion similaire à l'échelle du SCOT et les espaces naturels (et qui ne sont pas des terrains agricoles), sont localisés de manière très prépondérante au nord de la RN 165 et en particulier dans le secteur de Trédion pour ce qui concerne l'occupation forestière.

La consommation d'espace entre 2003 et 2012 (soit 10 ans) sur le territoire du SCOT a été d'environ 150 ha/an, dont 120 ha/an pour l'habitat, 20ha/an pour les activités économiques, les 10 ha/an restant relevant d'autres urbanisations dont notamment des grands équipements (hors grandes infrastructures).

Évolution de la tache urbaine de 2003 à 2012



première couronne, et est globalement plus intense à proximité des grands axes routiers : N165 et N166.

Par ailleurs, certaines communes ont fortement augmenté leur tache urbaine, en proportion : La Trinité-Surzur (+59%), Meucon (+27%), Ploeren (+28%), Sulniac (+28%).

Bien que les extensions de l'urbanisation se soient généralement inscrites dans une recherche de cohérence de l'enveloppe urbaine en comblant les redents des lisières urbaines existantes, en particulier sur le littoral :

- les hameaux et villages ont cependant connu un renforcement significatif ;
- l'extension linéaire du bâti le long de voies secondaires s'est poursuivie dans certains secteurs en tendant à relier des hameaux et villages qui étaient initialement séparés.

Au total, ce sont donc environ 1 500 hectares qui ont été artificialisés en dix années.

Dans les faits, le foncier a été un des ingrédients de la croissance récente : si l'analyse montre que la croissance a été « tirée » par le développement de l'emploi, le mode de développement global de l'agglomération a été un développement extensif, tant pour les activités économiques que pour l'habitat.

Pour l'avenir, le potentiel de développement dépend largement du SCOT, qui devra déterminer à la fois la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation et définir la forme de ces urbanisations, ainsi que les grands projets à mettre en œuvre.

Mais, à l'heure actuelle, dans le cadre du SCOT de 2006, les PLU des communes du territoire ont inscrit environ 1 400 ha de zones à urbaniser parmi lesquels, environ 28 % concernent le développement économique (386 ha), 58 % la vocation d'habitat et 13% des équipements.

Près de 70 % des zones à urbaniser relèvent d'un zonage de type 1AU permettant une urbanisation à court terme.

Il peut être estimé que dans 3 ans à partir de 2013, échéance pour l'approbation du futur SCOT, le territoire aura utilisé environ 40 % des zones à urbaniser des PLU applicables.

Du point de vue de l'habitat, et à horizon 3 ans, les PLU auront utilisé en tout 312 ha des 812 ha de zones à urbaniser qu'ils ont inscrit.

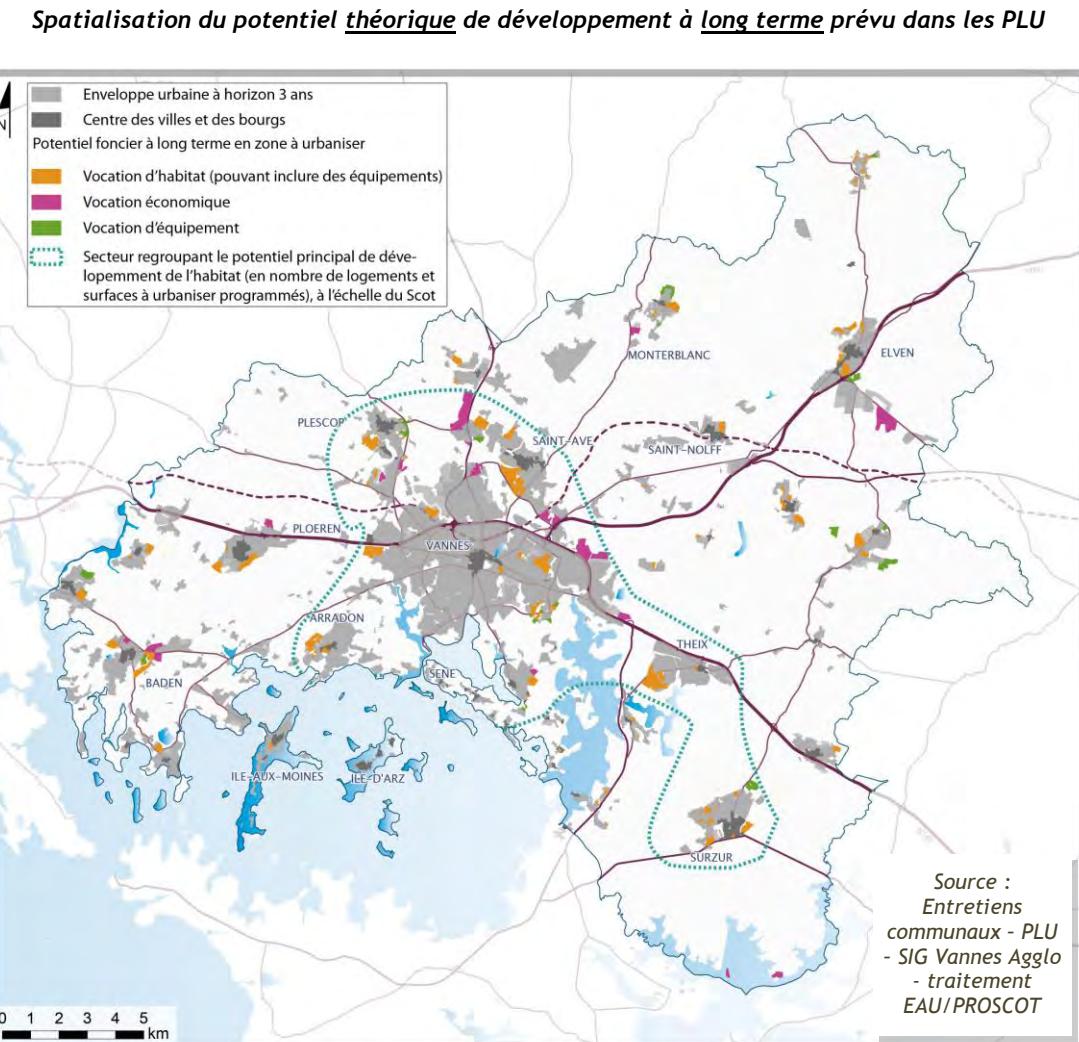
Toujours pour l'habitat, en poursuivant cette tendance, au-delà de 3 ans, les 500 ha restant offrent en théorie un potentiel de développement pour 7 années supplémentaires.

A moyen-long terme, ce potentiel foncier conduirait à une production théorique de 14 000 logements, dont un tiers est actuellement envisagé dans les centres urbains et deux tiers en périphérie.

74 % de la programmation envisagée de logements (14 000) relèvent de 7 communes du Scot en mobilisant 59% du potentiel foncier planifié en zone à urbaniser à l'échelle du territoire : Vannes, St-Avé, Theix, Séné, Plescop, Arradon, Surzur.

Naturellement, il s'agit d'un potentiel théorique qui ne préjuge pas de la faisabilité effective des opérations, du point de vue des contraintes juridiques, foncières, urbanistiques.

Il faut noter que hors les zones à urbaniser, environ 175 ha de dents-creuses de plus de 2 000 m² ont été identifiés, dont 86 ha présent un potentiel avéré.



Du point de vue des parcs d'activité, la disponibilité (les terrains urbanisables dans les zones déjà aménagées) est faible et s'élève à 35 ha, surtout (16,4 ha) sur Gohélis.

Outre les questions d'urbanisme, la réalisation effective de ce potentiel non négligeable au moins à court et moyen terme dépend naturellement des **conditions économiques** qui prévaudront à l'époque du lancement effectif des projets.

Or, en raison même de la croissance récente et de l'attractivité du territoire, en particulier sur le littoral, et dans la seconde couronne de Vannes, le prix du foncier a connu une forte augmentation, avec un écart grandissant au sein du territoire.

Par exemple pour les terrains à bâtir pour le résidentiel, les prix vont de 80€/m² pour les communes intérieures à plus de 400€/m² pour les communes littorales. Cette réalité conduit, dans la période actuelle, à deux séries d'étranglements :

- Le choc entre les budgets des **acquéreurs finaux** (particuliers et entreprises) et les prix offerts.

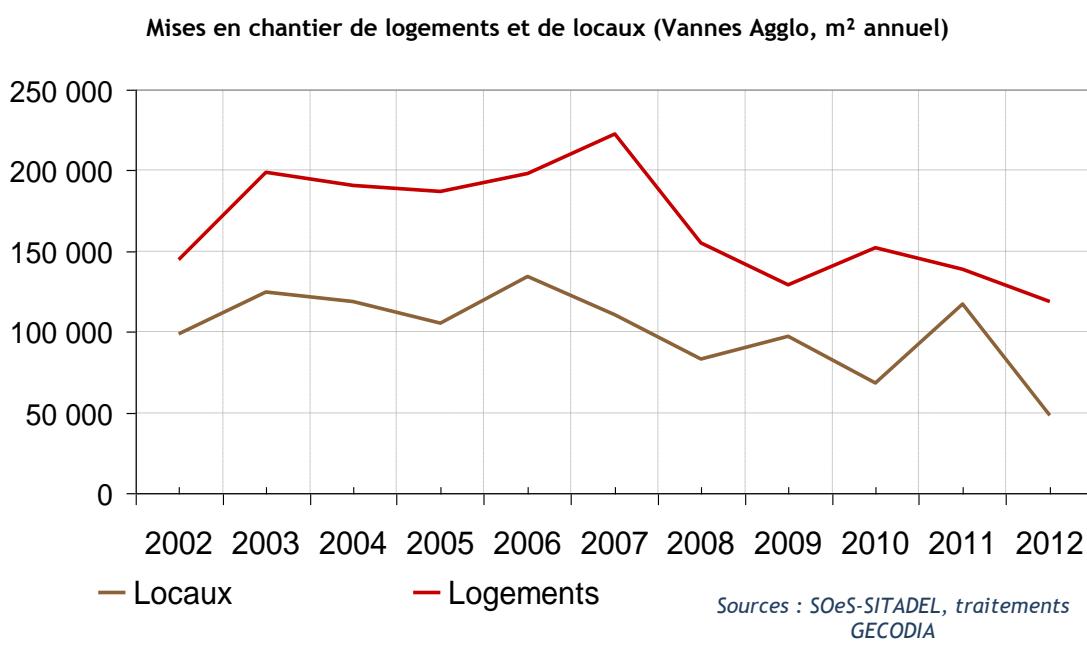
Dans le résidentiel, le renchérissement des fonciers, associé à un coût de construction également en hausse, conduit à la fois à la diminution de la taille moyenne des parcelles (530 M² en 2010, correspondant à un coût foncier moyen de 100 000 Euros)

et à une difficulté accrue pour l'accession des ménages actifs, et notamment pour ceux qui sont actuellement locataires.

Il existe donc un enjeu fort en ce qui concerne le logement intermédiaire ou à prix abordables.

- En amont, les **opérations d'aménagement** sont également prises en tenaille entre les coûts fonciers et les prix de sortie, avec un équilibre économique de plus en plus difficile à trouver, aussi bien pour le résidentiel que pour les activités économiques.

On voit bien que le « système de production » immobilier et foncier tend à se gripper, à la fois sous l'impact de la crise économique et financière (qui suspend certains financements) et sous l'effet spécifique de la croissance et du mode de développement de Vannes-Agglo.



La réalisation des opérations d'aménagement et de construction est donc entrée dans un phénomène structurel de difficultés dont il n'est pas certain qu'une « sortie de crise », même vigoureuse, suffirait à le surmonter.

Le potentiel théorique de Vannes-Agglo, si la tendance passée en ce qui concerne le mode d'aménager (taille des parcelles, formes urbaines) se perpétue, permettrait de « tenir » 10 années, pour autant que le marché et/ou les interventions publiques permettent un redémarrage effectif.

Cette perspective, qui ne préjuge en rien des futures orientations du SCOT, montre que des disponibilités existent pour le développement de l'agglomération à moyen/long terme, mais qu'au-delà, à long terme, il sera extrêmement difficile de mobiliser un potentiel supplémentaire, face aux contraintes d'aménagement liées à la préservation des zones naturelles, aux risques, etc...

Ces questions sont renforcées par la perspective ouverte par le **Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan**, avec la Charte duquel le SCOT doit être compatible.

Le projet de Charte fixe des objectifs de maîtrise de l'étalement urbain à horizon 2026 (12 ans) et établit qu'aucun espace supplémentaire ne sera ouvert à l'urbanisation au-delà du potentiel foncier constitué du potentiel existant dans les documents d'urbanisme valides (zones U, et AU des PLU) et de 364 ha supplémentaires autorisés en plus du potentiel existant à l'échelle de tout le PNR.

En outre, le projet de Charte du PNR propose une répartition de ces 364 ha par EPCI avec notamment 225 ha pour les communes de Vannes Agglomération couvertes par le Parc.

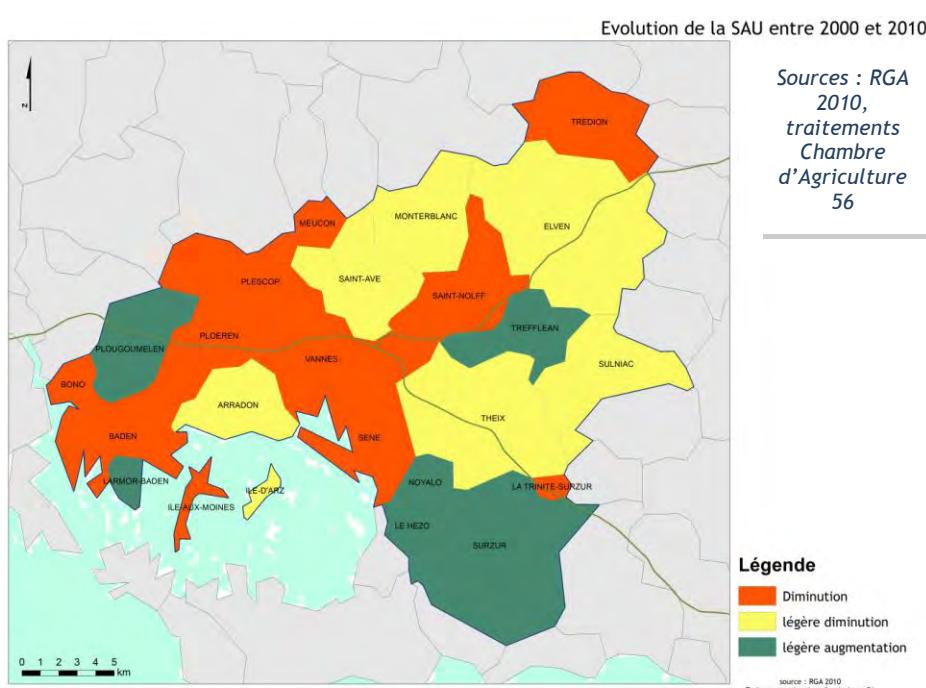
Le « mode de production de la ville », sur elle-même ou en extension, est donc suspendu à long terme à une série de points d'interrogation :

- La capacité du territoire à surmonter les difficultés économiques liées au cycle immobilier et foncier, avec, à terme, des interventions publiques dans ce domaine de moins en moins aisées en raison de perspectives budgétaires difficiles...
- La capacité du territoire à gérer dans le temps ses potentiels et ses réserves foncières, dans un contexte de rareté et de contraintes croissantes (renouvellement urbain notamment), ce qui suppose à la fois une programmation fine et respectée, et une certaine prudence dans l'utilisation du foncier, pour être apte à réagir à des circonstances ou à des opportunités de projets nouveaux.

↳ Une réalité de l'économie primaire liée à des choix d'aménagement

L'agriculture présente sur le territoire de Vannes-Agglo, dans un contexte de mutations intenses au niveau international, européen et national, a largement participé à la croissance du territoire, malgré une diminution de 44 % du nombre des exploitations agricoles de 2000 à 2010 et une diminution de 8 % de la surface agricole utile (S.A.U.), soit -2063 ha pour la même période.

Evolution de la Surface Agricole Utile cultivée par les agriculteurs de la commune entre 2000 et 2010



En effet, on compte 440 exploitations dont 300 d'un niveau professionnel, soit plus de 700 emplois agricoles directs et la Production Brute Standard (PBS, qui décrit le potentiel de production des exploitations) des agriculteurs de Vannes agglo a progressé de près de 60 % entre 2000 et 2010 passant de 80 700 € par exploitation à 129 700 € (source RGA).

Cet indicateur reflète les investissements réalisés par les exploitations pour se regrouper, se moderniser et adapter leur moyen de production dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel.

Dans cette situation, marquée par un important effort d'adaptation des exploitations en termes de productions et de commercialisation, la question des modes d'aménagement du territoire est une question essentielle, qui confirme les questions abordées supra, en mettant l'accent sur le mode de développement de l'urbanisation du territoire.

En effet, le parcellaire agricole est impacté par l'étalement urbain : le développement de l'habitat de manière diffuse sur une grande partie du territoire a des conséquences importantes pour l'agriculture :

- des difficultés d'accès aux parcelles, avec des terres qui se retrouvent encerclées par les habitations ;
- des difficultés de cohabitation (nuisances) ;
- une perte de surfaces épandables, les agriculteurs ayant une distance réglementaire à respecter par rapport au bâti. Ils sont ainsi contraints d'acheter des engrains minéraux pour fertiliser ces surfaces.

Lorsque que le développement se fait de manière groupée, l'agriculture est impactée dans une moindre mesure.

En revanche, d'autres choix de développement, comme le développement le long des voies de communication ou le mitage, engendrent des phénomènes d'encerclement et ont un impact important sur l'agriculture. Ces questions recèlent évidemment un enjeu accru pour l'**agriculture littorale**.

La question de l'aménagement du territoire se pose donc à la fois en termes quantitatifs (« combien ? ») et qualitatif (« comment ? »), les deux questions étant en fait liées dans les projets opérationnels dont le SCOT a pour objet de déterminer la teneur.

Au travers de l'incidence des projets d'urbanisation sur l'espace agricole, la nécessité d'une forte inflexion dans le mode d'aménager du territoire, qui résulte également de considérations économiques et urbaines, apparaît clairement.

↳ Une accessibilité interne et externe en voie de repositionnement

Un des éléments de l'attractivité de Vannes-Agglo a été son accessibilité au travers de la route express et du TGV.

Mais à délai relativement bref, la mise en service de la LGV Bretagne et potentiellement celle de l'aéroport du Grand Ouest vont confirmer l'inscription de l'agglomération vannetaise dans le registre métropolitain à l'échelle nationale et internationale.

Cette évolution comprend une part de risques : celui de la déconnexion ou du décrochage entre le cœur d'agglomération et la ville de Vannes, premiers bénéficiaires des effets potentiels induits par ces grandes infrastructures et leur territoire d'ancre.

La question est donc celle de la redistribution de cette inscription aux différentes échelles du bassin de vie: Arc littoral sud Bretagne, centre Bretagne, première et deuxième « couronne » de l'Agglomération.

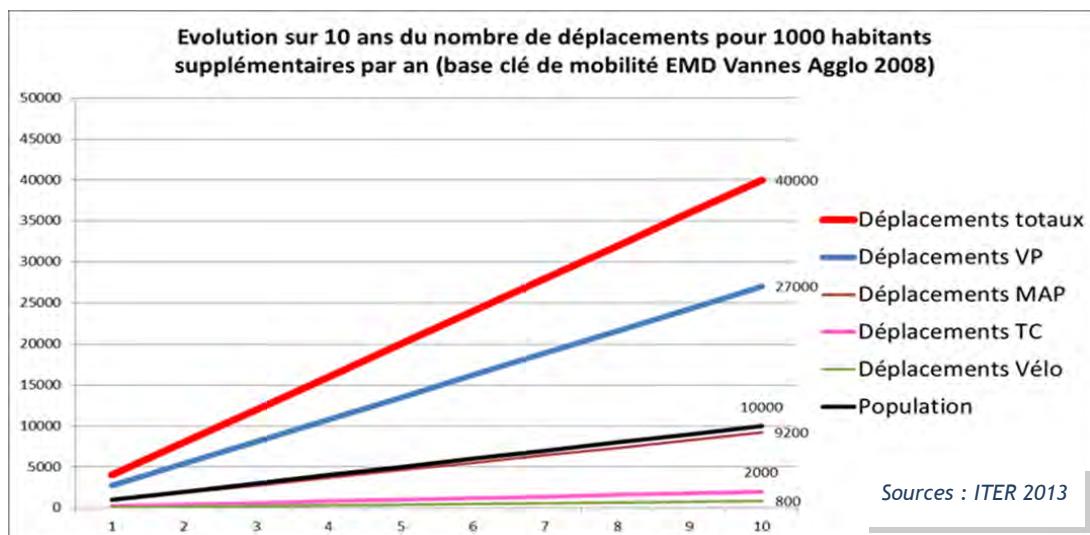
Dans ce cadre, le **Pôle d'échanges multimodal** de la gare de Vannes est un atout à l'interface de ces deux systèmes, mais au-delà même des questionnements concernant son accessibilité, peut-il ou plutôt doit-il être le lieu unique, intégrateur et concentrateur de cette interface ?

A ces questions qui interrogent l'aménagement du territoire sur une aire élargie, s'ajoutent celles qui sont liées, de façon interne à Vannes-Agglo, au modèle urbain et à ses conséquences sur la mobilité.

En 2008, deux-tiers des déplacements des habitants de l'Agglomération s'effectuaient en voiture (69 %). Au cœur même de l'Agglomération, à Vannes, cette proportion atteignait 60 %.

Replacées dans une vision prospective intégrant la poursuite de la dynamique territoriale actuelle de l'agglomération, les projections construites à partir de la clé de répartition modale actuelle et de la croissance démographique de l'agglomération conduiraient à augmenter, quel que soit l'horizon pris en compte, le volume de déplacements global d'au minimum 4 000 déplacements/an dont près de 2 700 en automobile contre 200 seulement par les transports collectifs et 80 par le vélo.

La progression du nombre de déplacements sur le territoire de Vannes Agglo à une échelle de 10 ans



Dans ce cadre, l'Agglomération peut se retrouver confrontée à deux risques majeurs :

- une **vulnérabilité** forte du territoire (de sa population et de ses activités) aux évolutions de contexte économique et réglementaire impactant l'usage de la voiture (et du camion),
- des **tensions fortes** sur l'usage des infrastructures, des réseaux de transport et de l'espace public à moyen terme, c'est-à-dire d'ici 2020.

Face à cette situation, le Plan de Déplacements Urbains de Vannes-Agglo (PDU) est un levier essentiel pour réduire cette vulnérabilité et ces tensions.

Son objectif à 2020 est de faire descendre la proportion des déplacements réalisés en voiture de 69 % à 63 % à l'échelle de l'Agglomération.

Le développement important, en 2012, de l'offre de transport collectif de l'Agglomération est l'une des traductions les plus immédiates et concrètes de la mise en œuvre du PDU.

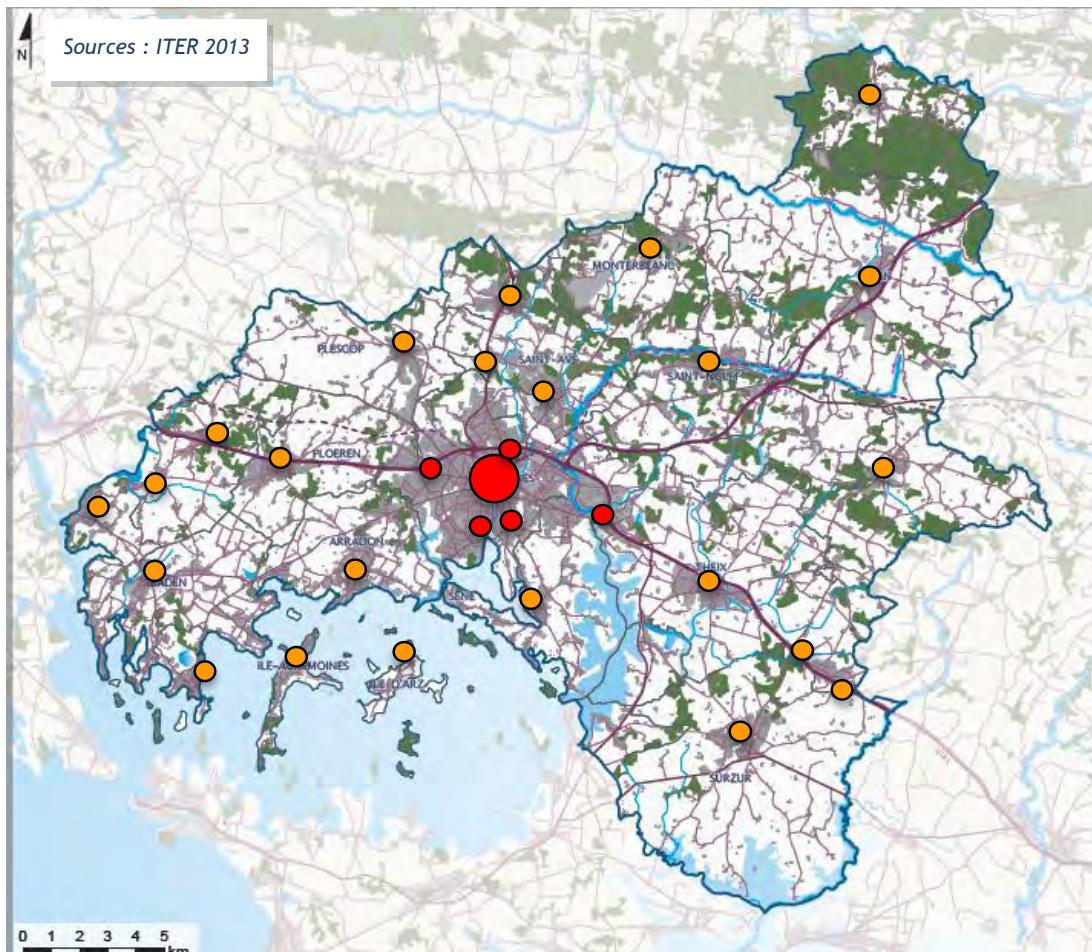
Son impact sur l'évolution de la mobilité et de la fréquentation du réseau semble positif mais demande à être confirmé.

On voit que la tendance actuelle est difficile et longue à faire évoluer, en raison même du mode de développement et du niveau de croissance de Vannes-Agglo.

Dans ce contexte, la capacité du territoire à assurer sur le long terme une accessibilité et une mobilité à hauteur des besoins et des enjeux de développement résultera à la fois :

- de questions liées aux transports (infrastructures, réseaux, services)
- et de questions liées à l'aménagement du territoire, et, en particulier, de la localisation des principaux développements urbains le long ou autour d'axes de transport ou pôles intermodaux existants ou à créer.

La situation actuelle : un centre, une périphérie, deux structures multipolaires

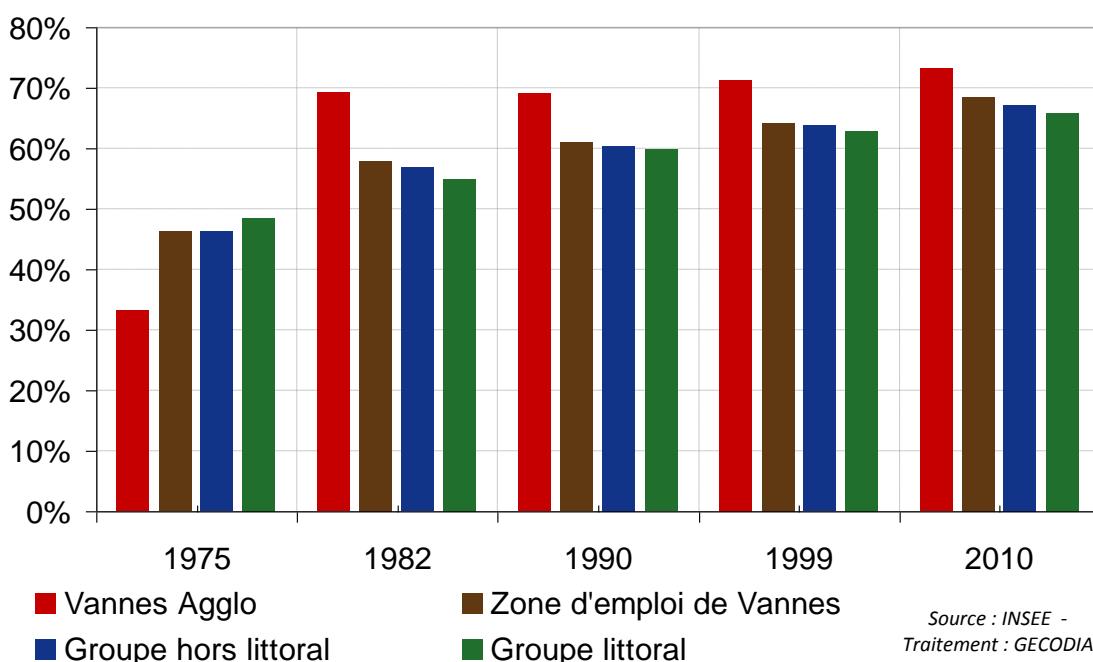


↳ Une économie présentelle en question

Le poids de la sphère présentelle¹ s'est accentué graduellement depuis le milieu des années 70 pour représenter 73,2 % des emplois sur Vannes-Agglo. Mais Vannes-Agglo conserve cependant un **socle industriel** non négligeable.

Cette spécialisation croissante sur la sphère présentelle s'observe partout au sein des territoires de comparaison, les déterminants étant des tendances lourdes au niveau national. La spécialisation de Vannes Agglo est cependant plus fortement marquée qu'ailleurs.

Poids de l'emploi présentiel dans l'emploi total



Quatre secteurs expliquent en grande partie la dynamique de l'activité présentelle sur longue période : le secteur public (premier recruteur sur le territoire : administrations, santé humaine, action sociale et éducation), le commerce de détail, l'hébergement-restauration et la construction.

Ces secteurs sont à la source de 82 % des créations d'emploi sur la zone d'emploi et des deux tiers sur Vannes-Agglo entre 1999 et 2010. L'essentiel de la croissance récente est donc liée à la sphère présentelle.

Mais il faut noter que si la sphère non présentelle a connu une évolution marquée par le fort recul des années 70 et 80 de l'emploi agricole, au cours des années 90 et 2000, la progression de l'emploi productif dans l'industrie et les services « exportables » a permis de stopper cette érosion.

¹ Activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes

PRE-DIAGNOSTIC

Par conséquent, la spécialisation sur la sphère présentielle observée au niveau de l'économie vannetaise n'a pas étouffé l'économie productive sur Vannes-Agglo ou sur le territoire plus large de la zone d'emploi.

Deux éléments doivent cependant interpeller la réflexion:

- La croissance de la sphère présentielle est liée aux revenus créés localement ou importés dans le territoire (retraités, revenus de transfert, tourisme).

Les revenus « importés », à part le tourisme dont, au plan global, les perspectives de développement sont importantes, possèdent en commun la caractéristique d'être liés à des politiques nationales dont il est difficile de penser qu'elles permettront une quelconque croissance.

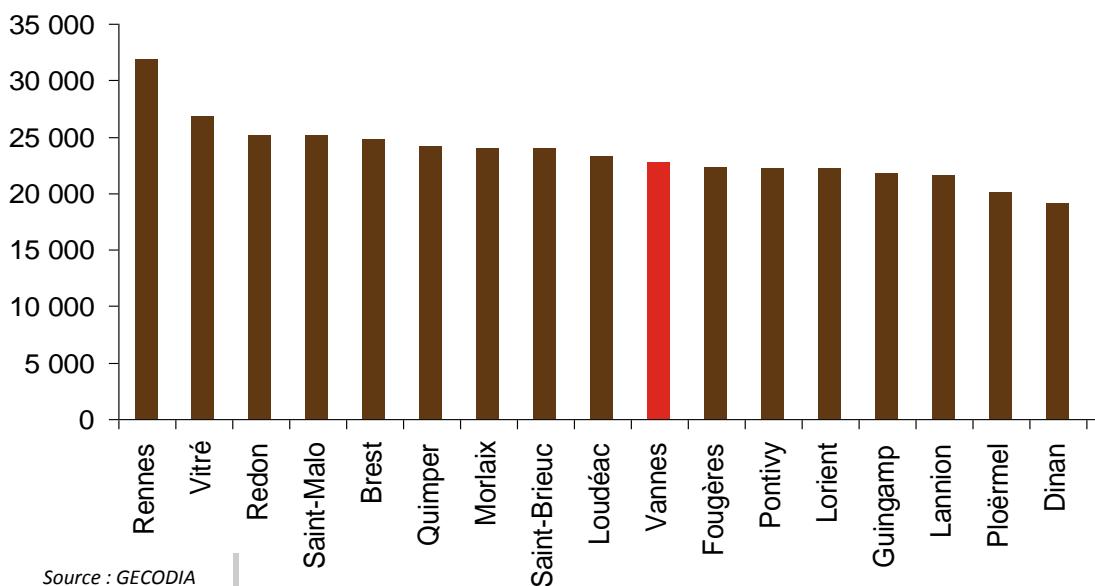
Les revenus créés localement ne sont évidemment pas soumis à un pareil contingentement, mais l'analyse du PIB local conduit à une réflexion prospective.

Le PIB local estimé se monte à 7 560 millions d'euros en 2011.

Cette valeur représente un PIB par habitant de 22 600 euros, soit un niveau inférieur de 11 % à la moyenne de la Bretagne et de 15 % à la moyenne des régions de province (France métropolitaine hors Île-de-France).

En termes de richesse par tête, la zone vannetaise est en milieu de peloton, avec un fort écart par rapport à Rennes (31 800 euros/habitant) et un écart significatif avec les zones littorales de Quimper (6 %) et de Saint-Brieuc (5 %), qui sont proches en termes de population.

PIB par habitant (2011, euros)



La capacité à développer la sphère présentielle, qui constituera dans tous les cas la principale source de croissance dans les années à venir, dépendra donc de l'accroissement des revenus, la valeur actuelle du PIB local (valeur ajoutée) montrant que cette croissance potentielle se fondera sur une base plus étroite que dans les zones de comparaison.

- Cette même sphère présente est étroitement dépendante de l'emploi public. Celui-ci reste une force de soutien à l'activité.

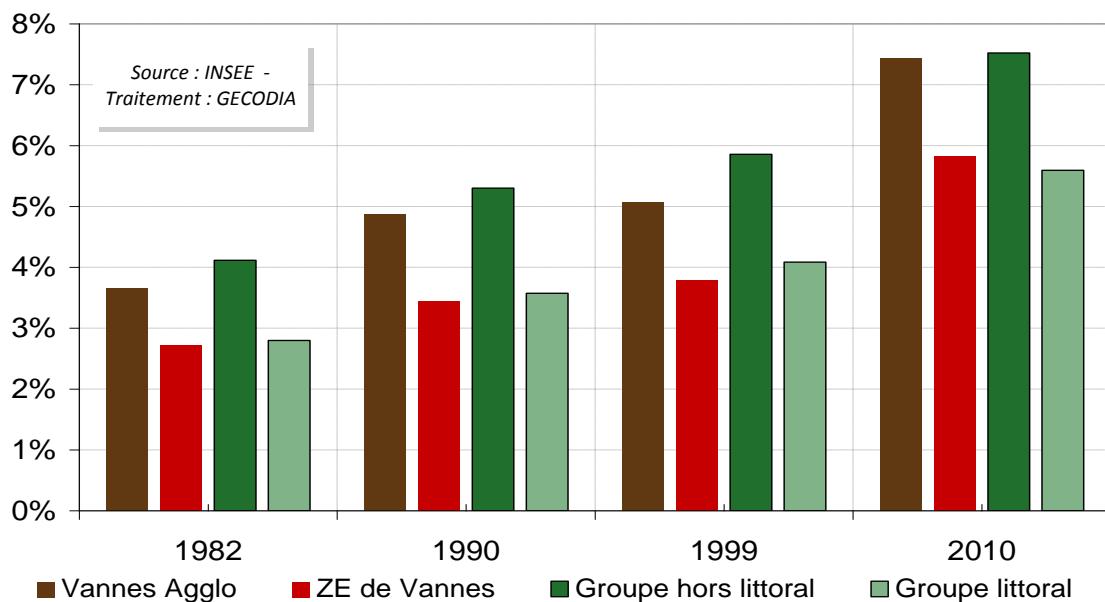
Les indications disponibles sur 2008-2011 n'indiquent pas de recul de l'emploi public, l'impact des politiques de réduction d'effectif des administrations déconcentrées de l'Etat ou de la fonction publique hospitalière étant limité sur le territoire.

Sur cette même période, les salaires liés aux effectifs des collectivités restent en progression, même si l'investissement reste soutenu quoique en diminution.

Mais à plus long terme, là également, il est difficile de concevoir que la base publique recèle un potentiel de croissance, son simple maintien étant en question.

Ces questions sont recoupées par une question qualitative qui a trait à la nature des emplois, et qui concerne en particulier les **emplois dits « métropolitains supérieurs » (EMS)**, qui concernent les fonctions caractéristiques des « métropoles » et dont l'importance est un bon indice des hiérarchies urbaines existantes.

Graphique - Poids des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total



Comme on le voit sur le graphique, les cadres relevant de fonctions métropolitaines supérieures sont en fort accroissement à Vannes-Agglo (+91 % entre 1999 et 2010, soit + 400 emplois), mais ils ne représentent que 7 % des emplois pour Vannes Agglo et 5,8 % pour la zone d'emploi de Vannes.

Les cadres des fonctions métropolitaines sont principalement présents sur les fonctions de gestion (47 % au niveau de Vannes Agglo), les fonctions de prestations intellectuelles (18 %) et «culture-loisirs» (17 %).

Les fonctions liées à l'innovation sont sous-représentées, malgré le pôle universitaire et l'expansion de la filière numérique. Une partie importante des emplois métropolitains supérieurs reste donc liée à la sphère présente.

On constate donc un **rayonnement de proximité de Vannes-Agglo**, qui concentre les donneurs d'ordre du territoire, les professions libérales ainsi que les principaux

équipements culturels et sportifs, sur une aire d'influence qui reste limitée bien qu'en expansion.

Sur le plan économique général, on voit bien que, globalement, l'activité touristique étant mise à part, les perspectives de la sphère présente sont difficiles à long terme, alors qu'elle a été à la pointe de la croissance dans les dernières périodes.

C'est donc à une mutation des sources de développement qu'il faut se préparer, la recherche de relais de croissance nouveau, notamment dans le secteur productif (services productifs et industrie) étant un élément-clé de la capacité du territoire à continuer à bénéficier d'une progression globale.

↳ Une réalité touristique, littorale et maritime discrète

La croissance récente de Vannes-Agglo met à nouveau en lumière les questions relatives à **l'identité du territoire**.

Cette identité est liée aux paysages naturels et urbains, au sein desquels les paysages littoraux, et, plus généralement, la place du littoral est en question.

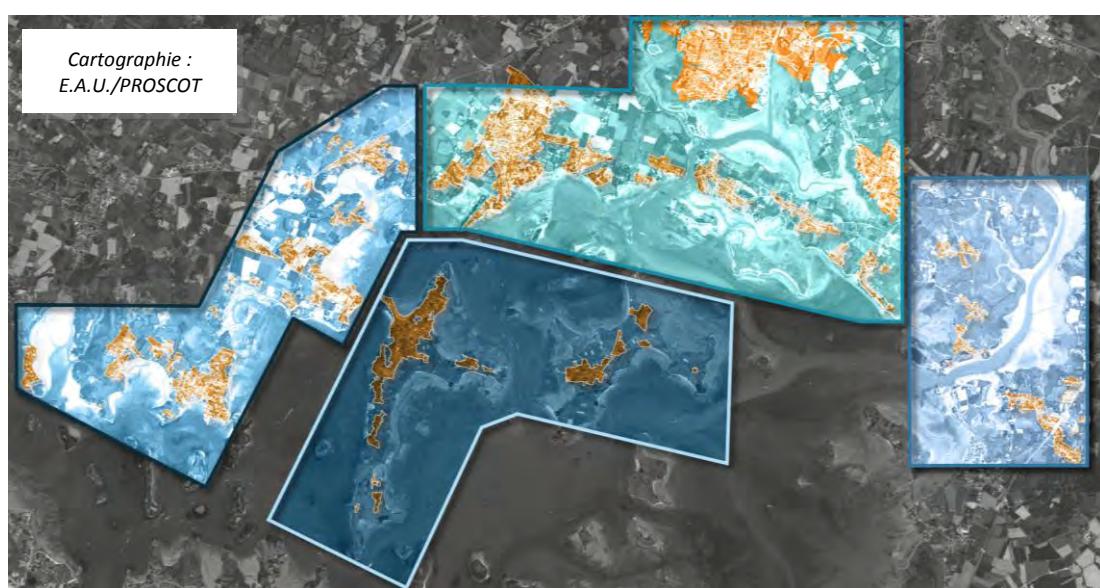
L'analyse paysagère montre que le paysage de golfe se tient « à distance » du reste du territoire.

L'effet de distance résulte des paysages agricoles qui ne sont plus associés au paysage du Golfe, d'un front boisé linéaire particulièrement prégnant (conifères, pins maritimes et cyprès de Lambert).

Ce masque boisé est renforcé par une urbanisation côtière qui réduit et privatise les vues en direction du Golfe.

La distance au Golfe est aussi renforcée par le trait de côte très découpée et par un système d'accès au plus près de l'eau reposant sur un réseau de voies en impasses. Les contacts francs et directs sont au final peu nombreux.

Les paysages de Golfe



Le territoire de Vannes-Agglo est donc littoral « de fait » plus que de façon volontaire, bien que 12 des 15 communes bordant la totalité du Golfe du Morbihan fassent partie de Vannes-Agglo.

Cette réalité paysagère se retrouve dans les activités littorales et maritimes, et du tourisme, qui existent mais à un niveau relativement limité.

S'agissant du tourisme, la capacité d'accueil totale, hébergement marchand et non marchand, s'élève à 41 888 lits touristiques sur Vannes Agglo et à 401 170 lits touristiques sur la zone d'emploi, pour 3,5 millions de nuitées par an sur Vannes-Agglo.

Tableau - Lits en hébergements marchands et résidences secondaires en 2013 (2010 pour les résidences secondaires)

Source : CDT 56, traitement : GECODIA	Nombre de lits		% du total des lits	
	Zone d'emploi de Vannes	Vannes Agglo	Zone d'emploi de Vannes	Vannes Agglo
Campings	86534	8064	21,6%	19,3%
Chambres d'hôtes	2279	582	0,6%	1,4%
Gîtes ruraux	2896	471	0,7%	1,1%
Hôtels	9860	3222	2,5%	7,7%
Rando accueil	372	50	0,1%	0,1%
Résidences de tourisme classées	1752	1040	0,4%	2,5%
Résidences de tourisme non classées	4529	667	1,1%	1,6%
Autres hébergements collectifs	5888	872	1,5%	2,1%
Meublés (Clévacances)	3743	424	0,9%	1,0%
Meublés autres labels	41	0	0,0%	0,0%
Meublés autres classés non labellisés	1447	245	0,4%	0,6%
Meublés non classés non labellisés	1935	22	0,5%	0,1%
Total meublés	7166	691	1,8%	1,6%
Total hébergement marchands	121276	15659	30,2%	37,4%
Résidences secondaires hors meublés	279 894	26 229	69,8%	62,6%
Résidences secondaires	287 060	26 920	71,6%	64,3%
Total*	401 170	41888	100,0%	100,0%

* Compte tenu du fait que les meublés de tourisme sont comptabilisés comme résidences secondaires par l'Insee, il convient d'exclure ces hébergements du total sous peine de double compte.

Il faut noter que Vannes-Agglo ne représente que 10,5% de la capacité touristique de la zone d'emploi.

Selon les données du CDT 56, l'offre marchande totale hors résidences secondaires⁴ (donc hors meublés touristiques) est estimée en 2013 à 14 968 lits sur le territoire de Vannes Agglo et 114 110 lits sur celui de la zone d'emploi (avec les meublés l'offre marchande s'élève à 15 659 lits pour Vannes-Agglo et 121 276 pour la zone d'emploi).

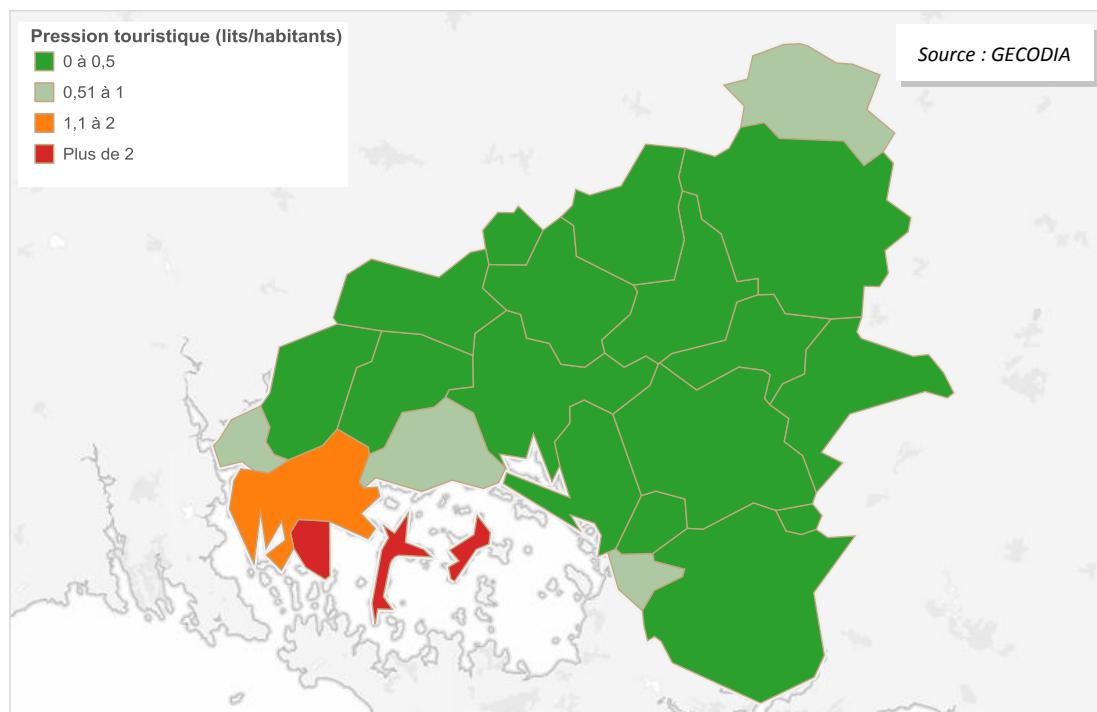
L'offre marchande est donc mieux représentée dans l'agglomération (37 % des lits), que dans la zone d'emploi (30 % des lits), ce dernier territoire comportant un parc de résidences secondaires important, notamment sur le littoral.

⁴ Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. Ces données n'incluent pas les logements occasionnels.

L'offre non marchande, représentée par les résidences secondaires, que ces dernières soient louées ou non au cours de l'année, est estimé à **26 920 lits sur Vannes-Agglo** (pour 5 384 résidences secondaires)⁵ et 287 060 lits sur la zone d'emploi de Vannes (pour 57 410 résidences secondaires).

Globalement, la pression touristique liée à l'hébergement sur la Communauté d'Agglomération de Vannes est faible, comparée à celle de la zone d'emploi.

Pression touristique par commune de Vannes-Agglo



En revanche, les communes littorales et en particulier les îles, sont soumises à une pression touristique extrêmement forte en saison.

Au plus fort de la saison, selon le Maire de l'Île aux Moines, la population, qui est de 659 habitants à l'année, peut atteindre 6 000 habitants.

La capacité d'accueil en résidences secondaires, qui représente près de 63% du nombre total de lits touristiques sur Vannes agglo est concentrée à **76,8 % sur le littoral** (21,2 % localisés sur les deux îles et 55,6 % sur les communes d'Arradon, Baden, Lamor-Baden, Séné et Vannes).

C'est également sur le littoral que la croissance du nombre de résidences secondaires est la plus forte.

S'agissant de l'hôtellerie, on remarque une croissance importante entre 2003 et 2013 (+18 %, soit + 216 chambres).

⁵ Cette estimation est obtenue en multipliant le nombre de résidences secondaires par 5 (standard Insee - DGCIS).

Avec 948 chambres en 2013, la ville de Vannes concentre 68 % des chambres offertes en hôtellerie sur l'agglomération, selon les chiffres de l'INSEE.

En zone rurale, l'évolution est cependant inverse et de 2003 à 2013, 16 unités hôtelières ont disparu (-3 % pour le nombre de chambres). Il s'agit d'une tendance générale sur tous les territoires ruraux.

Au global, sur Vannes agglo, la plupart des hôtels sont de petite capacité (82 % des hôtels ont moins de 50 chambres), les plus grandes unités étant localisées sur la commune de Vannes.

Ces hôtels offrent des prix moins élevés que dans la moyenne de la zone d'emploi (86 Euros en moyenne en haute saison, sur Vannes-Agglo, contre 100 euros dans la zone d'emploi).

Les autres activités touristiques littorales présentent un potentiel important, souvent en phase de structuration, comme la filière nautique (Vannes-Agglo a engagé une véritable politique de développement de filière sur le nautisme et a obtenu en 2013 le **label France Station Nautique**, avec un classement 2 étoiles⁶).

Cette filière bénéficie de l'excellence du plan d'eau du Golfe et de Quiberon, avec 3 bases nautiques et 10 ports et mouillages, le port de Vannes accueillant en 2011 plus de 2 200 bateaux de plaisance et réalisant 5 800 nuitées, en augmentation régulière, tandis que le trafic vers les îles représentait 600 000 personnes par an (source CDT).

Au total, la filière nautique représente 104 établissements et environ 430 emplois sur Vannes agglo.

Le potentiel touristique littoral (chemins de randonnée, patrimoine maritime, îles du Golfe, stations balnéaires du littoral, Ville de Vannes avec 450 000 visiteurs en 2011 pour les fêtes et manifestations, tourisme d'affaires) est important, malgré l'absence de grands attracteurs dans le département (mise à part la Cité de la Voile, dont la fréquentation est en baisse depuis son ouverture en 2008 : 71 552 visiteurs en 2010).

Au total, on peut estimer que l'activité touristique représente environ 8 % de l'emploi marchand de Vannes-Agglo (dont 400 postes permanents dans l'hébergement), avec une forte saisonnalité du marché du travail, une rémunération des emplois de l'ordre de 60 millions d'Euros, une valeur ajoutée de l'ordre de 160 millions d'Euros et un chiffre d'affaires de l'ordre de 260 millions d'Euros par an en 2012.

La réalité touristique de Vannes-Agglo est donc bien présente, mais à un niveau sans comparaison avec les autres territoires littoraux de la zone d'emploi (Quiberon, Carnac).

Le développement de Vannes-Agglo a été organisé à partir d'un « moteur urbain », avec des activités économiques, notamment tertiaires, spécifiques à une agglomération, et, malgré un potentiel très important, les activités touristiques n'ont pas connu une croissance de même ampleur que les autres activités économiques.

La question posée est évidemment celle du niveau de développement touristique souhaité.

Mais, indépendamment de la création de richesse liée directement et indirectement au tourisme, dont le potentiel est clairement important pour Vannes-Agglo, **la question du tourisme se pose également en termes d'identité et de notoriété**, le tourisme étant un

⁶ Le label « FRANCE STATION NAUTIQUE » est décerné par France Station Nautique. Les stations nautiques sont des organes locaux d'animation et de développement durable des activités nautiques à finalités sportives et touristiques. 36 stations bénéficient de ce label et seules Vannes-Agglo et Saint-Malo l'ont obtenu en Bretagne.

vecteur d'attractivité globale du territoire, pour les ménages comme pour les entreprises.

Il faut noter à ce propos que les comportements des ménages et ceux des entreprises, en termes d'implantation, tendent à converger.

Les « aménités » du territoire sont de plus en plus souvent un déterminant de la décision de localisation, et les « aménités » touristiques (paysages, services, loisirs, commerces) renforcent les aménités urbaines classiques (services à la population, emploi) de façon importante, en fonction du niveau de développement touristique.

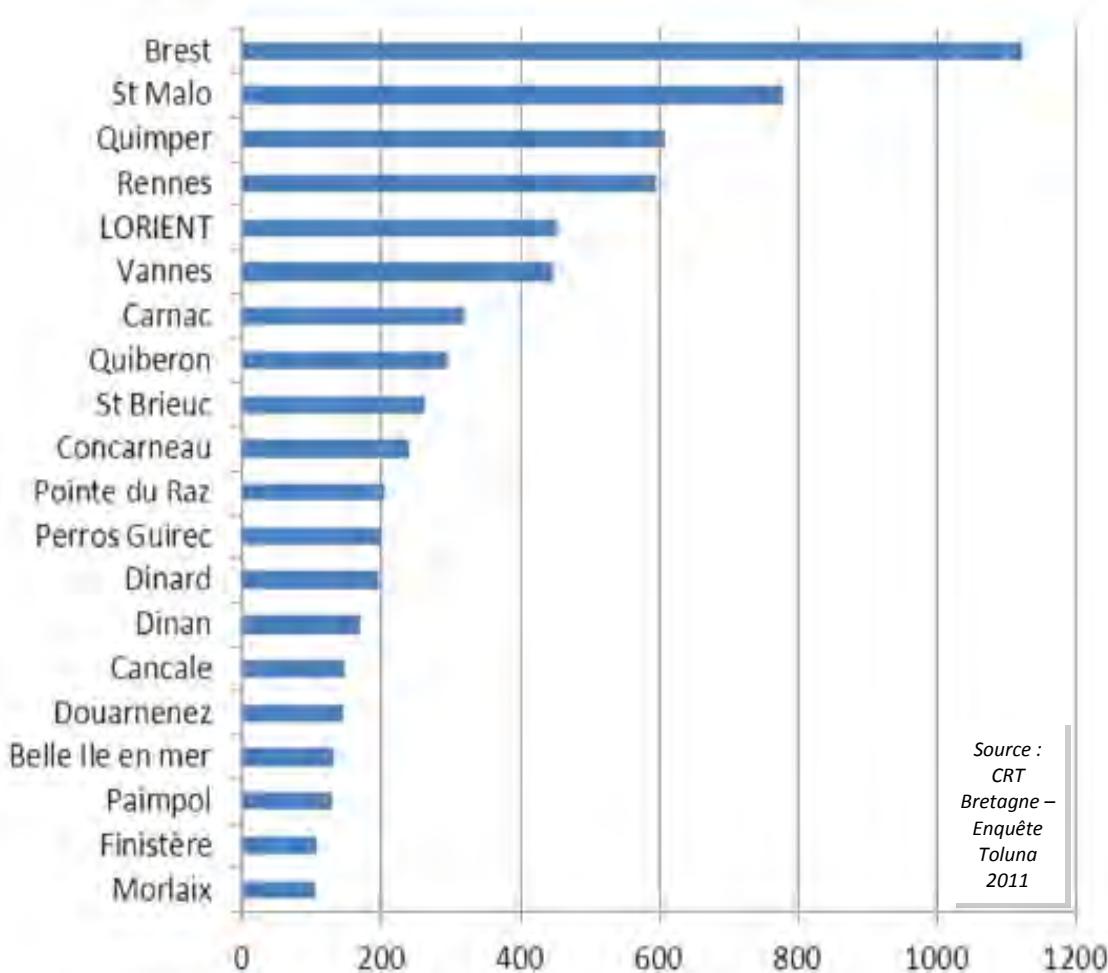
L'immatériel joue un rôle important dans le développement économique et résidentiel, et le tourisme est un très puissant vecteur d'image au-delà de son activité propre.

De ce point de vue, la situation actuelle de Vannes-Agglo montre que d'après l'enquête réalisée en 2011 par le CRT Bretagne, la notoriété de Vannes semble encore limitée.

La destination se situe au 6e rang des lieux et endroits cités en Bretagne juste derrière Lorient.

Mais en dehors de la ville de Vannes, aucun site appartenant au territoire de Vannes-Agglo n'est cité, même pas le Golfe du Morbihan. Ce sont la presqu'île de Quiberon et Carnac qui arrivent juste derrière Vannes.

Nombre de citations spontanées à la question « lieux et endroits de Bretagne connus ne serait-ce que par le nom » (enquête auprès de 3 000 internautes)



D'autres activités maritimes et littorales sont à la fois très présentes et subissent un contexte de crise profonde, pour des raisons différentes.

Pour ce qui est de la conchyliculture, l'emprise territoriale du SCOT de Vannes correspond à 3 bassins de production conchylicole différents (entités homogènes de production) : la rivière d'Auray, Le Golfe du Morbihan et la rivière de Pénerf.

Les 3 bassins de production représentent 1 712 hectares en mer (2634 parcelles), soit 32 % des surfaces du Morbihan.

67 entreprises conchyliques sont présentes (20% du département) sur 6 communes littorales: Arradon, Baden, Larmor Baden, l'Île aux Moines, Séné et Surzur pour environ 200 emplois équivalents-temps plein (ETP).

Mais cette activité s'inscrit dans un contexte de crise aiguë depuis 2008, avec une mortalité massive des huîtres creuses, tandis que la compétition sur l'espace de production maritime et terrestre s'exacerbe et que les exigences réglementaires sont croissantes, notamment en matière de sécurité alimentaire et de traçabilité, ce qui renforce les enjeux de qualité de l'eau à l'échelle du SCOT.

La pêche embarquée représente 21 patrons de pêche, 30 marins et 21 bateaux, le port de Vannes étant un port d'attache modeste au regard d'autres ports bretons proches.

En raison de l'augmentation des charges sociales et administratives, associées à la diminution des captures, le nombre de marins à bord est en forte baisse depuis une vingtaine d'années et atteint aujourd'hui en moyenne 1.5 pêcheurs par bateau dans le Golfe du Morbihan, tandis que l'âge des patrons relativement élevé révèle un enjeu de renouvellement fort pour les années à venir.

LES CONDITIONS DE L'AMENAGEMENT DE LA LOI LITTORAL ET L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

L'aménagement du littoral est soumis à des règles particulières, avec des enjeux de mise en œuvre de la « Loi littoral » qui constitue un cadre juridique précis, élément important de tout projet d'aménagement :

- du point de vue des objectifs généraux concernant les fonctions du littoral et les actions à y réaliser ;
- du point de vue des règles qui encadrent le développement de l'urbanisation et la gestion de l'espace

Les objectifs généraux soulignent l'enjeu de concilier gestion des ressources économiques et environnementales du littoral :

Art 1 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite « loi littoral » :

« *Le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur. La réalisation de cette politique d'intérêt général implique une coordination des actions de l'Etat et des collectivités locales, ou de leurs groupements, ayant pour objet :*

- *la mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral ;*
- *la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre*

l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine ;

- *la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau, telles que la pêche, les cultures marines, les activités portuaires, la construction et la réparation navales et les transports maritimes ;*
- *le maintien ou le développement, dans la zone littorale, des activités agricoles ou sylvicoles, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme ».*

On peut y voir une définition « avant la lettre » du développement durable, qui renvoie ici à la notion de « capacité d'accueil ».

Ce n'est donc pas un hasard si aujourd'hui tant le principe de continuité de l'urbanisation (et la définition des espaces urbanisés impliquant un certain niveau de densité et de structuration) que celui de la capacité d'accueil sont des principes qui s'appliquent désormais de manière générale comme moyen de mieux :

- organiser l'espace urbain et les mobilités ;
- préserver l'espace agricole et le mitage paysager ;
- préserver le fonctionnement des connexions écologiques en limitant les possibilités de rupture de la trame environnementale ;
- préserver les milieux et le cycle de l'eau.

Dans le même temps il convient de ne pas perdre de vue l'enjeu de valorisation et de préservation des ressources économiques pour lesquelles le contexte local de la mise en œuvre de la loi est déterminant.

Les enjeux de mise en œuvre de la loi littoral pour le SCOT de Vannes-Agglo s'organise notamment autour de cinq points (hors la capacité d'accueil qui constitue un enjeu transversal, dynamique et continu pour l'évaluation environnementale du projet de SCOT).

LE PRINCIPE DE CONTINUITE

La mise en œuvre du principe de continuité renvoie principalement à la caractérisation du tissu bâti non point tant par la taille que par la structuration et la densité de cet espace.

En effet, la problématique la plus souvent rencontrée est d'identifier les ruptures de continuité liées à un tissu lâche dans le cadre d'une évolution de la jurisprudence qui considère qu'un lotissement classique de maisons individuelles, même d'une taille significative n'est pas une agglomération ni un village, et ne peut donc être étendu (ou densifié puisque la densification peut constituer une extension de l'urbanisation).

La caractérisation des espaces construits est donc préalable et déterminante au delà de la taille, pour définir agglomérations, villages et hameaux mais elle l'est aussi pour définir les limites de l'agglomération ou du village car un espace construit mais lâche peut également constituer une « rupture de continuité » au même titre qu'un espace naturel ou agricole, par exemple.

La conciliation entre trame verte urbaine et principe de continuité doit également faire l'objet d'une attention toute particulière afin de bien distinguer ce qui relève de la rupture de continuité, d'un enjeu d'aménagement vecteur d'intégration environnementale ».

LES NOUVEAUX HAMEAUX

Dans le Morbihan, la doctrine de l'Etat vise à considérer que la création de nouveau hameau n'est pas justifiée tant du point de vue de la présence significative d'espaces urbanisés pouvant être densifiés ou étendus que des enjeux de mitage.

En effet, la création de nouveaux hameaux ne peut se justifier que par son intérêt majeur et l'impossibilité de réaliser ce projet dans un autre site ce qui demande effectivement un contexte et des conditions exceptionnelles dans le Morbihan.

LES ESPACES PROCHES DU RIVAGE ET L'EXTENSION LIMITÉE

La définition des espaces proches du rivage qui s'effectue principalement au regard de la co-visibilité, de la distance et de l'ambiance maritime entraîne la limitation de la possibilité d'extension de l'urbanisation et l'impossibilité pour les activités agricoles de déroger au principe de continuité de l'urbanisation pour les constructions soumises à servitudes d'éloignement.

La difficulté sera donc parfois de concilier besoin économique et gestion des pressions anthropiques :

- En effet, dans un contexte de vieillissement de la population, il aurait pu paraître opportun de densifier des espaces urbanisés pourvoyeurs d'aménités (centralité relais etc...) pour accueillir des actifs susceptibles de contribuer aux fonctions économiques littorales.
Cela pourra se réaliser dans un cadre limité de l'extension (ou densification) » ;
- Le maintien de bonnes conditions d'exploitation donc de préservation à long terme des activités primaires sur le littoral constitue un enjeu à prendre en compte dans le cadre néanmoins des paramètres de caractérisation des espaces proches.

LA BANDE DES 100 M

L'extension de l'urbanisation ne peut se faire qu'au sein de l'espace urbanisé ce qui implique également de définir une « limite de front bâti » (tant vis à vis de la mer que des espaces agricoles et naturels adjacents) à laquelle seules peuvent déroger les activités nécessitant la proximité immédiate de l'eau.

Là encore, la définition de ces activités au regard notamment de la tendance à l'exclusion de fonctions purement touristiques par la jurisprudence, devient déterminante.

Enfin, on rappellera également de manière incidente les enjeux de préservation des zones conchyliologiques et de maîtrise de changement de destination de bâti dédié initialement à des activités primaires (réalisées souvent de manière discrète et ... illicite...) dans le cadre d'un vision à long terme du maintien et du développement de cette activité incluant les enjeux de diversification.

ESPACES REMARQUABLES AU SENS DE LA LOI LITTORAL

La définition des espaces présumés remarquables « en fonction de l'intérêt écologique qu'il présentent » par l'article L 146-6 appelle parfois une lecture qui minore l'analyse de l'intérêt écologique au profit d'une présomption extrêmement forte.

Certains font entrer la plupart des espaces naturels y compris des friches « reconquises » dans cette définition, et la jurisprudence est complexe à analyser.

Or, tout espace « non bâti » n'est pas remarquable, d'autant plus que l'enjeu de définition est important.

En effet, seuls les aménagements légers sont tolérés par la loi littoral en espaces remarquables, ce qui est cohérent avec leur caractère remarquable, quelque soit la vocation d'un projet.

Or, des projets de valorisation économique cohérents ou théoriquement soutenus dans les objectifs de la loi littoral, voire des aménagements à vocation de gestion environnementale ou des risques pourraient être impossibles en cas de mauvaise caractérisation de l'espace dans lequel ils se projettent.

Toutefois sur ce dernier point, au sein de Vannes-Agglo, les enjeux d'aménagement concernant la gestion de l'environnement et des risques ne sont pas avérés.

En effet les aléas notamment de submersion marine, ne semblent pas pour l'instant impliquer des impacts importants sur les biens et les personnes à l'échelle SCOT qui nécessiteraient par exemple l'aménagement d'ouvrages de défense contre la mer.

En conclusion de ce chapitre, il est possible d'affirmer que la réalité maritime et littorale de Vannes-Agglo n'a pas été au centre du mode de développement du territoire dans la dernière période, et, que, compte tenu des contraintes légales qui pèsent sur l'aménagement du littoral, celui-ci ne pourra en tout état de cause qu'être spécifique, et très progressif.

Il faut cependant ajouter que si ce potentiel n'a pas été valorisé de façon importante, d'autres éléments de développement ont été sollicités par Vannes-Agglo et que la question se pose plus pour l'avenir, dans la recherche de points d'appui à une nouvelle croissance équilibre et durable.

La situation actuelle crée sans doute une marge de progression, le potentiel propre de développement, notamment dans le tourisme (tourisme littoral, certes, mais également tourisme vert et tourisme d'affaires), n'étant pas négligeable.

Par exemple, les aménagements récents et les équipements créés dans la ville de Vannes, en lien avec le littoral et la mer, peuvent être interprétés comme le signal d'une évolution sur ce terrain, qui est à la fois celui de l'aménagement du territoire et du marketing territorial.

Mais, plus généralement, le rapport entre le territoire du SCOT et le complexe « littoral/mer » interroge l'identité du territoire, son rapport à la mer et plus particulièrement au Golfe du Morbihan, et son attractivité de long terme.

Il constitue une des grandes questions qui peuvent être posées pour déterminer les grandes lignes du développement futur de Vannes-Agglo.

En particulier, la contradiction entre le rythme de développement de Vannes-Agglo et l'affirmation de son caractère maritime et littoral peut-elle être résolue, et Vannes-Agglo peut-elle, malgré une géographie qui ne s'y prête pas spontanément, être davantage tournée vers la mer ?

3.2 Les contradictions de la croissance

↳ Un seuil de croissance impératif

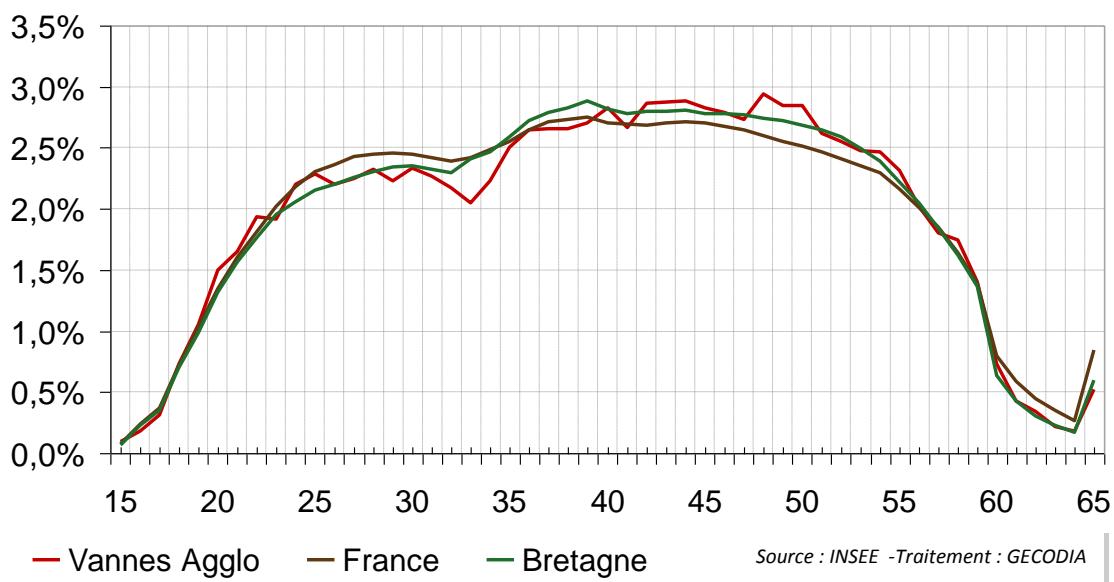
La problématique du mode de développement du territoire de Vannes-Agglo, pour l'avenir proche, peut être décrite en termes de contradiction entre une croissance passée consommatrice de ressources de toute nature et des besoins qui restent très forts à moyen terme au moins.

En effet, l'histoire des facteurs de croissance du territoire lui impose de maintenir un rythme de développement élevé pour l'avenir.

Deux exemples permettent de saisir l'ampleur du problème : les besoins en main d'œuvre (actifs) et les besoins en logements.

↳ Les besoins en main-d'œuvre

Structure par âge de la population active (% du total, 2010)



Le vieillissement va devenir un enjeu majeur pour le marché du travail.

En effet, comme le montre le graphique de la page précédente, Vannes-Agglo présente un écart sensible entre la population active ayant entre 40 et 50 ans et la population active entre 30 et 40 ans. Le territoire présente même un creux démographique autour de 30 ans.

Il y a donc un risque de contraction de la population active à l'horizon de 15 ans.

Cette situation est liée à un ralentissement récent de la hausse de la population active, à partir d'une base élevée, à comparer avec la hausse plus soutenue des territoires de référence.

L'attractivité littorale, notamment pour les populations les plus âgées, constitue un des facteurs explicatifs de cette évolution.

La situation des territoires littoraux voisins, et notamment de la Presqu'île de Rhuys, vient renforcer ce mouvement.

Il faut évidemment souligner le fait que cette question est essentielle quant à la capacité de l'économie et des entreprises locales à disposer d'une main d'œuvre quantitativement suffisante, alors que, nous l'avons vu, la disponibilité de la main d'œuvre a été un des facteurs essentiels de la croissance récente.

Pour éviter les effets potentiellement dangereux de cette évolution en cours depuis une décennie, le territoire doit rester attractif pour les actifs, plus particulièrement pour ceux de moins de 40 ans, car même une hausse du taux de participation ou d'activité ne pourra compenser les départs à la retraite à venir.

◀ Les besoins en logement

Pour ce qui concerne le **logement**, le tableau du « point mort » (besoins en logement à population constante) a été repris dans la première partie du diagnostic (§ 1.2) : il montre qu'en-dessous de 949 logements neufs par an, en moyenne, la population de Vannes-Agglo tendrait à baisser.

De 1999 à 2010, sur l'ensemble de l'agglomération, le point mort (949 logements par an) a « consommé » 58 % des logements construits. Le reste a donc permis un accueil d'habitants en nombre.

Ce chiffre a été continuellement dépassé depuis 1999, y compris sur la période plus récente (1 044 logements commencés en 2012).

Au plan des différents espaces internes à Vannes-Agglo, la situation est contrastée :

- Pour la **ville de Vannes**, en raison du desserrement et d'une taille moyenne des ménages faible (population étudiante et personnes âgées), le point mort a compté pour 90 % de la production de logements.

En dessous de 452 logements par an, la population de la ville de Vannes ne peut s'accroître.

Ce seuil en dessous duquel il ne faut pas descendre a été atteint à plusieurs reprises au cours de la décennie (2000 à 2002) mais a été compensé par un rythme très soutenu les autres années.

Depuis 2010 en revanche, il est sous la barre des 400 logements.

Il faut noter que, pour Vannes, l'objectif de construction annuelle moyenne du PLH (Programme Local de l'Habitat), avec 420 logements, est inférieur au point mort.

- Pour la **1^{ère} couronne**, le nombre de logement nécessaire pour satisfaire les besoins du parc et de la population utilise 52 % de la construction neuve, avec une moyenne annuelle de 332 logements.

Ce seuil a toujours été dépassé, mais le niveau de la construction recensé en 2012 s'en approche avec 371 logements commencés.

La diminution de la taille moyenne des ménages sur ce territoire, dont le développement est déjà ancien (une partie des enfants des arrivants d'il y a 10-15 ans arrivent à l'âge adulte et vont quitter le logement familial), risque d'accroître les besoins minimums annuels les prochaines années.

- Enfin, la 2^{ème} couronne a besoin de 165 logements chaque année pour maintenir sa population, soit un tiers de sa production moyenne.

La composition familiale des ménages (taille moyenne de 2,44, en diminution de 0,19) et la vocation du territoire à l'accueil des jeunes ménages en accession, laissent entrevoir une plus grande facilité à maintenir ce potentiel de croissance, même si là aussi, la construction neuve marque le pas depuis 2010 (rythme de 350 logements commencés les trois dernières années).

On voit bien que le seuil de 949 logements, en-deçà duquel la population de Vannes-Agglo baisserait, tendra à s'accroître à moyen et long terme.

Dans tous les cas, le « handicap » résidentiel de Vannes-Agglo sera de grande ampleur, sans compter les besoins spécifiques de production de logements dans la ville-centre, pour y accueillir des ménages familiaux.

L'addition des problématiques de population active et de logement tend donc, très clairement, à montrer que, pour l'avenir, des impératifs techniques imposeront à Vannes-Agglo de conserver un rythme de développement global élevé.

Cet impératif, naturellement, pose la question de la capacité du territoire à accueillir, dans de bonnes conditions (sociales, environnementales, économiques, urbanistiques, d'aménagement et d'infrastructures), une population et des activités nouvelles.

CONCLUSION : LES POINTS D'APPUI A UNE CAPACITE DE REBOND





Le diagnostic de la révision du SCOT n'a pas pour objet de déterminer le projet du territoire, qui sera élaboré à travers une phase prospective (scénarios) et qui intégrera les orientations de Vannes-Agglo quant à son mode de développement futur.

L'ambition du diagnostic est de fournir au travers de ses données, de ses réflexions, de ses conclusions et de ses enjeux les matériaux de cette démarche prospective, qu'il doit éclairer sans pour autant « enfermer » le territoire dans un carcan d'obligations préétablies.

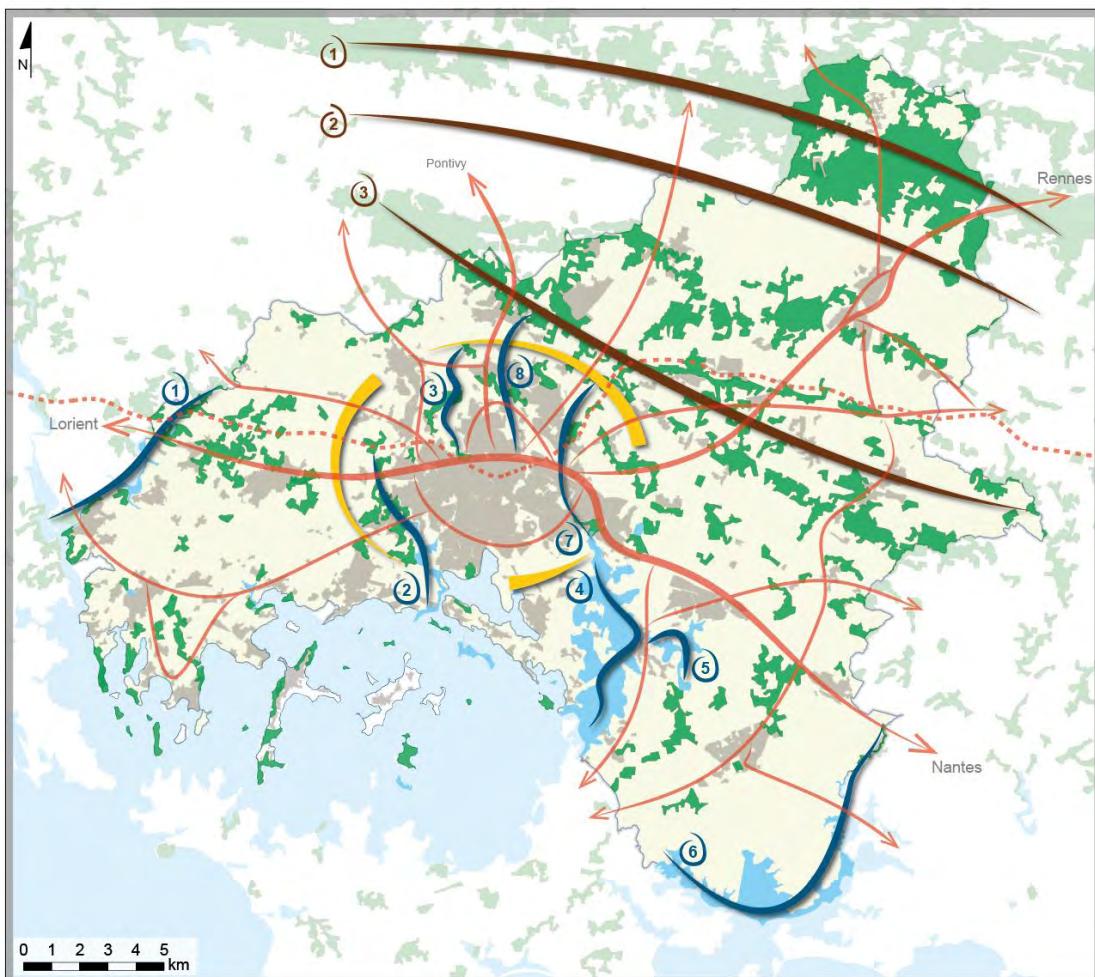
La réflexion de la phase prospective pré-PADD doit rester libre, avec un débat ouvert, ses résultats étant ensuite, dans le cadre du scénario choisi, confrontés aux impératifs de cohérence, ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires.

Dans ce cadre, à la suite des trois parties du diagnostic, qui décrivent de façon transversale la « trajectoire » récente du territoire, la conclusion porte sur les « points d'appui » au développement futur de l'agglomération.

Plus spécifiquement, il s'agit de déterminer les éléments d'une capacité de rebond du territoire à la suite du choc structurel de 2008, qui a mis en lumière le fait que le mode de développement passé avait épuisé ses effets, et donc qu'une forte inflexion des orientations de Vannes-Agglo était nécessaire pour trouver les moyens d'un nouveau développement, équilibré et durable.



**Grand paysage et infrastructures : une première lecture
du fonctionnement urbain de la communauté d'agglomération de Vannes**



Charpente naturelle du territoire

- Trame boisée
- Relief, scénographie naturelle structurant le paysage d'inscription du territoire
- Monts de Lanvaux
- Sillon du Loc'h et de l'Arz
- Crêtes de Saint-Nolff
- Espaces agricoles
- Ceinture agricole

Eléments hydrographiques séquençant le territoire

- Le Bono
- Le Vincin
- Le Meucon
- Marais de Séné
- Etangs de Noyal et Kernicole
- Pernef
- Condat
- Le Bilaire

Infrastructures de transport

- Trame viaire magistrale
- Voie ferrée

Cartographie : E.A.U. / PROSCOT

CONCLUSION : LES POINTS D'APPUI A UNE CAPACITE DE REBOND

Pour détailler les points d'appui à un capacité de rebond du territoire de Vannes-Agglo, il a semblé pertinent de s'écartier des « objets » de l'aménagement (économie, transport, logement, environnement, etc...), largement traités dans le présent document et les compléments thématiques qui y sont joints, et d'aborder la question au travers de **sept enjeux transversaux** qui mettent en lumière les capacités de développement du territoire.

↳ Les modes de développement

Le territoire de Vannes-Agglo présente une dynamique et des potentiels de développement qui sont liés à son caractère de « nœud » urbain, économique, de cadre de vie, au sein d'un des espaces les plus attractifs de France.

Vannes-Agglo a bénéficié des ressources d'un « hinterland » étendu et qualitatif, dans un système de flux très favorable.

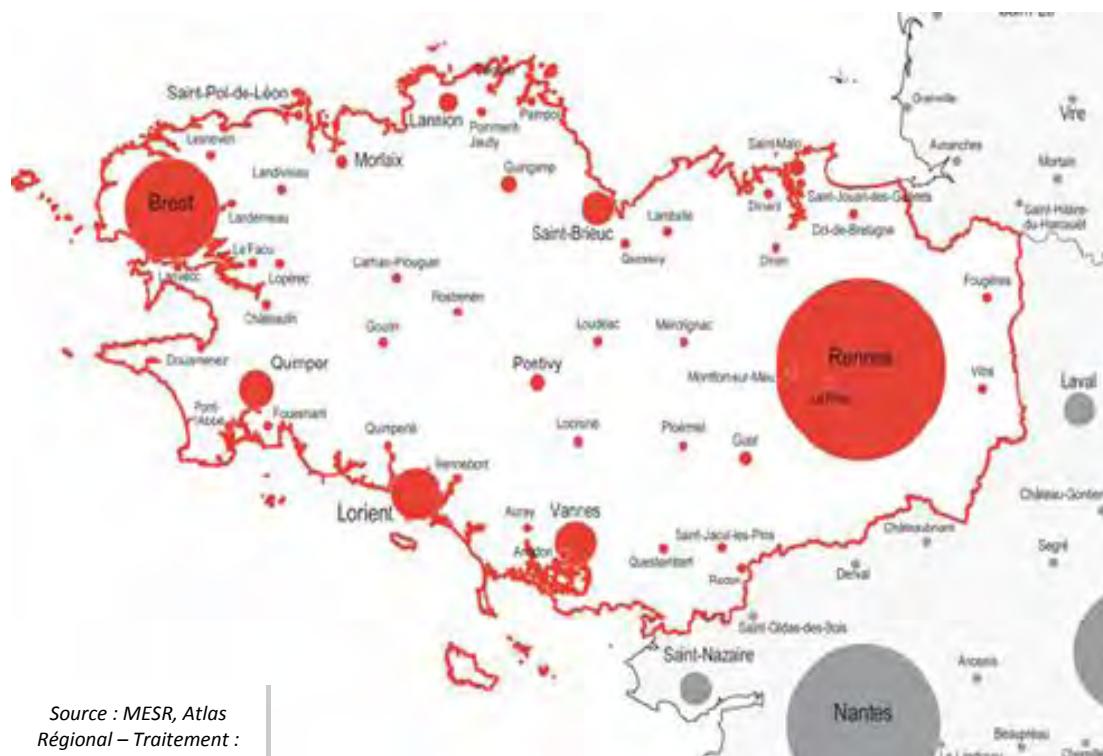
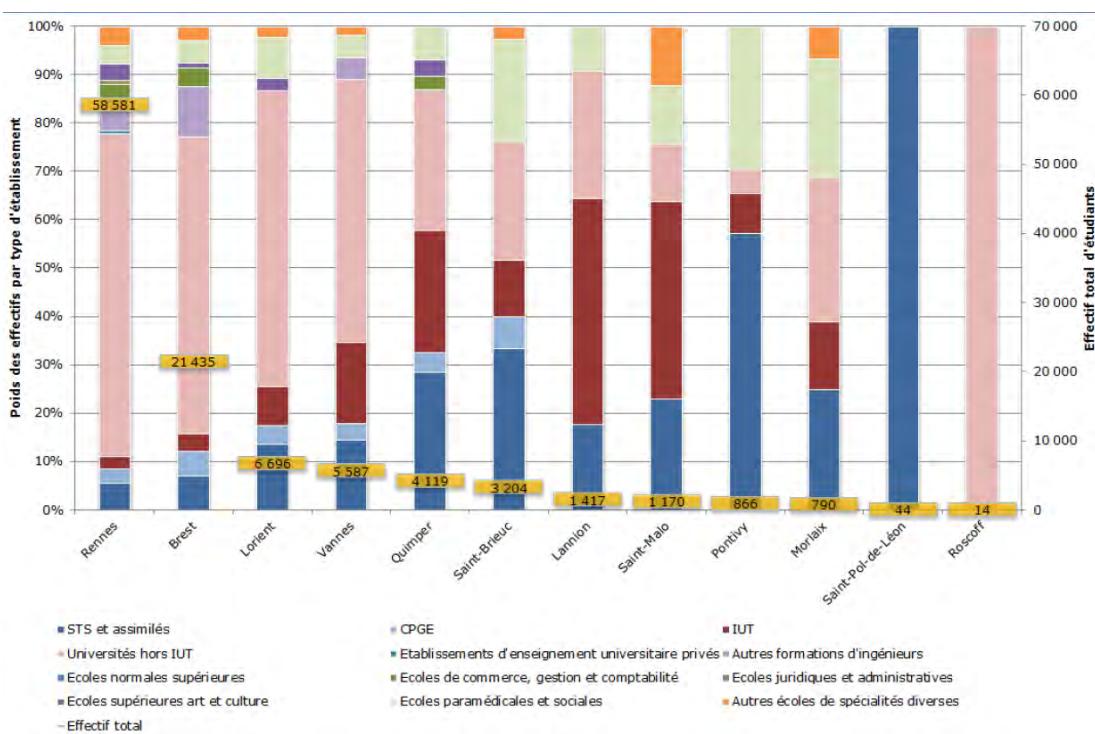
Cette situation met en évidence le territoire étendu (au-delà même de Vannes-Agglo) comme support d'un « système d'attractivité », et donc la qualité de ce territoire comme élément-phare du développement territorial.

De ce point de vue, **les paysages naturels et l'environnement, sur le littoral et dans l'arrière-pays, mais également les paysages urbains, de bourg et de villages**, représentent indéniablement un attrait spécifique.

Cet attrait peut être considéré sur le long terme, puisque les aménagements réalisés ou en cours, tendent à renforcer l'urbanité de l'agglomération proprement dite, à renforcer la convivialité des centre-bourgs et les centre-villages à une « échelle de vie » adaptée.

Il en va de même pour les paysages naturels, pour lesquels la valorisation passe par un bon fonctionnement environnemental du territoire et un accès au grand paysage, notamment le long du rivage du Golfe.

Ce bon fonctionnement environnemental pourra s'articuler autour des connexions entre milieux, des lisières des espaces urbanisés et de la résorption des points de conflit entre trame naturelle et trame des activités humaines (infrastructures notamment), ce que la trame verte et bleue du SCOT doit par ailleurs faciliter.

Nombre d'étudiants en 2010-2011*Répartition des effectifs étudiants par type d'établissement et par site universitaire*

Sur le plan économique, le territoire bénéficie d'une desserte TGV et routière, de la proximité du port de Nantes-Saint-Nazaire, ainsi que d'un positionnement globalement favorable, et enfin d'une ressource agro-alimentaire abondante.

Ces éléments ont permis, malgré un très vif mouvement de tertiarisation et le développement de l'économie présente, le maintien d'un socle industriel et autorisent d'envisager pour l'avenir le développement de « niches » productives nouvelles, notamment dans l'agro-alimentaire, l'ergonomie et le bien-être au travail, l'ingénierie nautique et les matériaux composites, et la filière numérique.

Ces filières d'avenir, déterminées par Vannes-Agglo, font l'objet des efforts de développement du VIPE Vannes (agence de développement).

Elles représentent, avec le maintien des filières tertiaires et industrielles existantes, le point d'appui principal du développement économique, dans le contexte du besoin fort de développement du socle productif vannetais.

Ce développement sera facilité par le niveau d'éducation des habitants de Vannes-Agglo, qui présentent une progression très sensible de la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population (en 2012, près du quart des 25-34 ans sur Vannes-Agglo ont un diplôme de l'enseignement supérieur court et près de 20 % un diplôme de l'enseignement supérieur long).

Dans cette progression, le pôle universitaire joue un rôle essentiel, révélateur d'un positionnement métropolitain émergent mais encore largement à consolider.

Ce pôle comprend 4 établissements, imbriqués avec les sites de Lorient et Pontivy, avec près de 9 000 étudiants et un potentiel de recherche important (pôles « matériaux », « homme, mer et littoral », « communication, réseaux, mobilité », plateformes « composite » et « décisionnel ») qui correspond assez précisément aux filières économiques émergentes dans le territoire.

Naturellement, les filières de l'économie présente (commerce, services à la population), quelque soit le scénario de développement retenu, continueront à constituer un élément déterminant de la croissance locale.

Il faut signaler, au sein de ces emplois présentiels, le potentiel touristique, littoral et d'arrière-pays (« tourisme vert »), ainsi que le tourisme d'affaires : compte-tenu du caractère relativement limité du développement touristique local, des marges de progression existent et pourront être mobilisées à l'avenir sur des stratégies ciblées.

Une des conditions de cette mobilisation est également le renouvellement de l'image du territoire et de la ville de Vannes, pour lequel le tourisme peut constituer un allié puissant.

Le marketing territorial, autour du développement de l'événementiel, de l'action économique, du tourisme, de la reconquête par Vannes-Agglo de l'image du Golfe du Morbihan, de la création de grands attracteurs (par exemple : équipement de congrès) de tourisme et de services, peut constituer un atout important du développement économique, jusqu'ici bien réel, mais relativement discret.

Ces questions d'images ne concernent pas que le tourisme : elles sont un vecteur de l'implantation des entreprises et des ménages et notamment des cadres des « emplois métropolitains supérieurs » sans lesquels la montée en gamme économique et l'accroissement de la valeur ajoutée produite par le territoire est impossible.

C'est donc à une affirmation du territoire, du pôle urbain et de la ville de Vannes, qu'invitent les besoins du développement futur de l'agglomération, avec de véritables atouts malgré un contexte de crise externe peu favorable.



 La N166 / crêtes de Saint-Nolff :
seuil de la première couronne ?

 La N165 à Vannes :
effet de césure ou d'agrafe
urbaine ?

 Vannes, pôle aggloméré

 Réseau secondaire routier :
simples axes viaires ou
générateur de développement
urbain ?

 Le littoral / Vannes :
accessibilité à la côte
(rapport à l'eau) et aux îles
+ capacité urbaine pour des
équipements supérieurs ?

Source :
EAU/PROSCOT

◀ La gestion de l'espace

D'une certaine manière, le développement récent de Vannes-Agglo a peu utilisé le territoire et ses atouts propres. La croissance était « tirée » par l'emploi, lui-même engendré par les liaisons du pôle urbain de Vannes avec l'extérieur, et par la concentration dans ce pôle urbain de certaines des activités de la zone d'emploi.

Il s'agissait en quelque sorte d'un développement « hors sol ».

On a vu que ce mode de développement avait partiellement épuisé ses effets et que sa poursuite supposait des réorientations importantes.

Mais une des opportunités de la période actuelle est également d'ajouter à ce mode de développement, éventuellement infléchi, une composante territoriale plus forte, en s'appuyant sur les atouts propres (urbains, ruraux, paysagers, environnementaux, agricoles, maritimes et littoraux) de « l'espace de Vannes-Agglo », dans l'objectif de diversifier et d'intensifier les facteurs d'attractivité.

De ce point de vue, la gestion de l'espace devient une question essentielle, qui constitue sans doute la contrainte principale de la **capacité d'accueil à long terme** du territoire.

Les disponibilités à moyen/long terme ne sont pas négligeables, dans le cadre des propositions de consommations d'espace du projet de PNR du Golfe du Morbihan.

Mais au-delà d'un horizon d'une quinzaine d'années, il sera extrêmement difficile de mobiliser des potentiels fonciers supplémentaires importants, quelque soit l'environnement légal et réglementaire qui prévaudra à ce moment, si l'on veut préserver les milieux naturels et les activités primaires.

La question de la gestion prudente et progressive de cet espace, de la programmation fine qui en est la conséquence est posée avec acuité.

Egalement, l'importance à accorder au renouvellement urbain et aux nécessaires contreparties (espaces verts, qualité urbaine et architecturale) à l'accroissement de la densité, dans un contexte financier difficile, est au centre des débats.

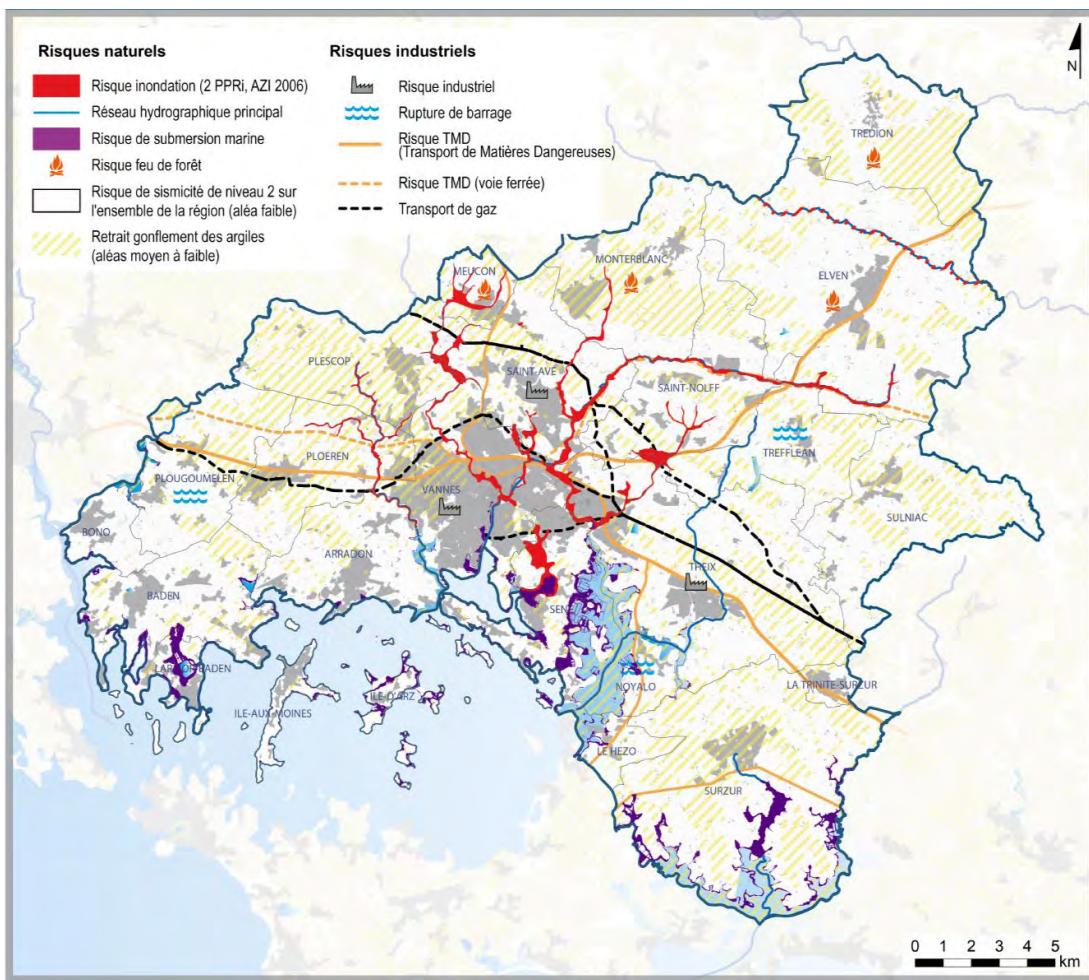
Cette gestion de l'espace est un élément fondamental de la capacité d'accueil du territoire à long terme.

En tant que telle, cette capacité d'accueil ne constitue pas une limitation ou un frein au rythme de développement de Vannes-Agglo, mais elle impose de réfléchir autant au « comment » (le mode d'aménager), qu'au « combien » (le rythme de développement) et donc de mettre en avant le caractère qualitatif du développement dans ses fonctions économiques aussi bien qu'environnementales.

Cette question concerne aussi bien le pôle urbain que les bourgs et les villages, avec un effort important déjà à l'œuvre pour le confortement des centres, dont la poursuite, tout en respectant l'ambiance et la qualité des lieux, est essentielle à long terme.

Il en va de même pour les coupures urbaines et paysagères, liées aux grandes infrastructures, notamment routières, dont le traitement a commencé, et dont la résorption représente un enjeu important de fluidité et de lisibilité de l'agglomération, élément d'attractivité essentiel sur le plan résidentiel comme sur le plan économique.

Les risques naturels et technologiques



Source : EVEN
Conseil

◀ La prévention des risques

La notion de risques, pour un territoire comme celui de Vannes-Agglo, va au-delà de celle qui est habituellement entendue pour les risques technologiques et les risques naturels.

S'agissant de ce dernier point, la question des inondations et celle des risques de submersion marine, avec un impact non négligeable sur les espaces de Vannes-Agglo, est traitée par différents documents de gestion, et devra dans tous les cas faire partie des considérants du projet d'aménagement du territoire, pour limiter ces risques et en minimiser les effets potentiels sur les populations.

Mais d'autres risques ne doivent pas être sous-évalués, en particulier les risques sociaux et environnementaux

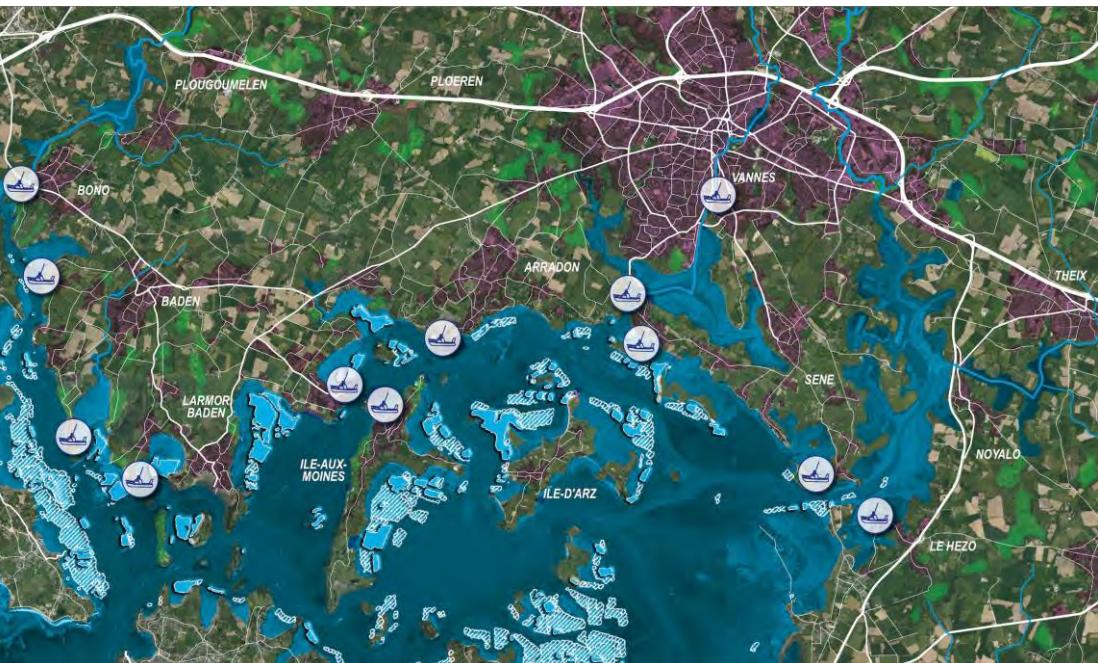
Le risque social peut être décrit par une spécialisation trop nette des différents secteurs du territoire, avec des phénomènes d'éviction des classes moyennes sous l'effet de la hausse des prix fonciers, et une « gentrification » progressive du littoral, phénomène largement observé dans les territoires littoraux voisins, sous la forme d'une « résidentialisation » (transformation de résidences secondaires en résidences principales) qui s'accompagne d'un fort vieillissement.

De ce point de vue, la question du **logement intermédiaire**, (logement « abordable » et attractif pour les classes moyennes) est une question essentielle, notamment pour la ville et le pôle urbain de Vannes, dont le développement est un enjeu pour tout le territoire.

Le risque environnemental tient à la sensibilité des milieux et de l'interface terre ↔ mer dans le contexte spécifique du Golfe, avec une attention spécifique aux questions liées à l'assainissement (en fonction de la qualité et de la quantité des rejets dans le milieu naturel), et des effets potentiel de la pression anthropique, notamment sur le milieu marin en aval, question essentielle pour le maintien de la conchyliculture qui représente une réalité économique et d'image forte pour tout le territoire.

Enfin, il faut citer la question insulaire au nombre de celles qui recèlent des risques, avec un rythme d'évolution des îles du Golfe faible, voire négatif, malgré une densité élevée d'équipements, en raison de conditions d'accès moins aisées malgré les transports maritimes, et des perspectives d'évolution qui devront être précisées dans le cadre du « projet » que le territoire portera.

Enfin, les risques du **changement climatique**, dont les conséquences sociales et environnementales (notamment en ce qui concerne la submersion marine) sont potentiellement graves, sont à appréhender sur le long terme.



Accès à l'eau : ports, débarques, cales...



Tache urbaine



Concessions conchyliques



Boisements



Concessionnaires installés dans Vannes-Agglo



Concessionnaires installés hors Vannes-Agglo

Espace maritime, estran, marais, zones humides

Source :
E.A.U/PROSCOT

◀ L'équilibre du territoire

Les questions liées aux risques sociaux dans le territoire conduisent à une réflexion sur les différents secteurs de l'espace de Vannes-Agglo, avec une tendance à la spécialisation accrue des espaces internes à la communauté d'agglomération :

- la fonction résidentielle se déplace de plus en plus en seconde couronne,
- tandis que le pôle urbain peine à garder sa population (phénomène cependant moins marqué que dans nombre d'autres villes de même importance, en Bretagne et ailleurs),
- et le littoral est marqué par un phénomène de « gentryfication » et de vieillissement.

Il faut cependant noter que **les équipements et les services à la population**, d'un niveau élevé à Vannes-Agglo, avec une répartition qui ne concerne pas uniquement la ville-centre, joue le rôle d'amortisseur de la différenciation des espaces, et un rôle moteur dans l'attractivité du territoire qui a été certes « tirée » par l'emploi, mais également par les équipements et services.

L'équilibre du territoire concerne également **les différents pôles du territoire**, certains pôles des franges du territoire, outre leur fonction interne, jouant un rôle d'articulation avec les territoires et pôles voisins, question essentielle aux coopérations à renforcer ou à établir.

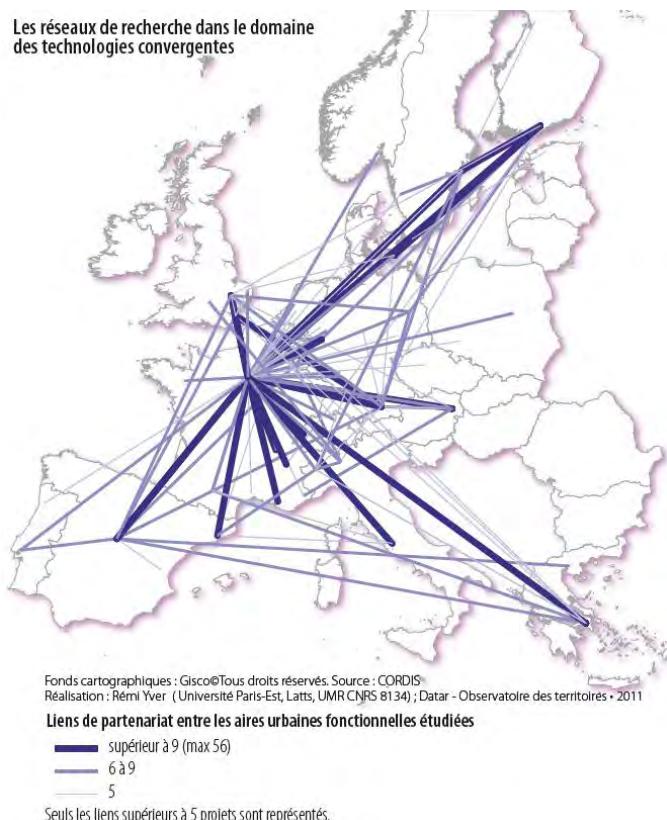
De ce point de vue, l'équilibre du territoire suppose également un regard vers le nord, en profondeur vers le « **centre-Bretagne** », qui constitue un point d'appui du développement, d'autant que ces espaces commencent à être touchés par les effets de la périurbanisation vannetaise qui s'écarte, pour des raisons foncières, de plus en plus du littoral.

Enfin, l'unité et l'équilibre du territoire supposent **une réflexion vers le littoral et la mer** :

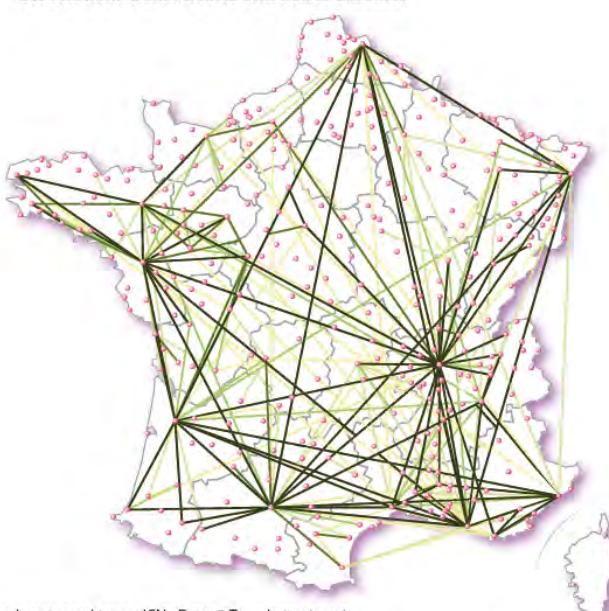
- comment se réapproprier l'espace côtier ?
- comment reconquérir sur tous les plans (aménagement, image, agriculture, environnement, accès, ...) le Golfe du Morbihan et son plan d'eau, espace emblématique, mais qui ne s'associe pas spontanément à Vannes et à l'arrière-pays ?
- comment créer un véritable projet de développement pour les îles du Golfe, dont le potentiel est considérable, mais que la logique insulaire tend à isoler malgré des distances modestes ?

*Réseaux et relations nationaux
et européens vus par
l'Observatoire des territoires,
2011*

« Un développement qui pourrait s'articuler avec les autres pôles sud-Bretons »
(« effet TGV », capacité à « peser » sur les choix d'aménagement nationaux et régionaux, qui, actuellement, sont orientés surtout sur les « grandes villes » et les capitales régionales)



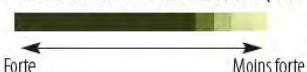
Les relations transversales entre aires urbaines



Source :
Observatoire des territoires 2011

Fonds cartographiques : IGN - Datar © Tous droits réservés
Réalisation : UMR 8504 Géographie-cités ; Datar - Observatoire des territoires • 2011

Intensité des liens entre les aires urbaines (hors Paris)



Lecture : L'intensité des liens entre les aires urbaines françaises (hors Paris) est mesurée à partir de indicateurs de flux.

indicateurs de flux.
Seules sont retenus les liens entre deux aires urbaines qui concernent au moins trois indicateurs.
A chacun de ces liens est attribué une note qui croît avec le nombre de flux observés.
L'intensité est le total des notes attribuées.



◀ L'économie des flux

Le diagnostic a montré que l'économie des flux, notamment dans le croissant Rennes / Nantes / Vannes / Lorient, jusqu'à Quimper, et, plus généralement dans le « grand ouest français », a joué un rôle essentiel dans le développement économique de ce territoire.

Il a sans doute été un des territoires français qui a le plus « profité » de cette nouvelle donne de l'économie nationale, européenne et mondiale.

Les transports et la mobilité, avec la perspective de nouvelles infrastructures et services (TGV, THD...) représentent un élément fort dans ce processus mais les problématiques d'échelle moindre ne doivent pas être sous estimées :

- A long terme, les conditions de la mobilité dans la diagonale sud Bretonne, en particulier de Nantes à Vannes et de Vannes à Lorient, représentent un enjeu économique et démographique considérable, même essentiel, aussi bien pour l'économie productive (primaire, industrielle et tertiaire) que pour l'économie « présentelle »

Cette question est liée à celle des conditions de la « métropolisation » de cet espace.

En effet, les pôles métropolitains, c'est à dire, à terme, les pôles de première catégorie européenne et nationale, ignorent les agglomérations de la taille de celle de Vannes.

Si l'on veut vaincre cet obstacle de taille critique, il devient essentiel de créer les conditions d'un pôle où Vannes, par son dynamisme, peut jouer un rôle central et moteur, qui s'appuie sur l'ensemble du périmètre de la zone d'emploi et de l'Interscot, et met en place des liaisons fluides et des coopérations avec le pôle lorientais.

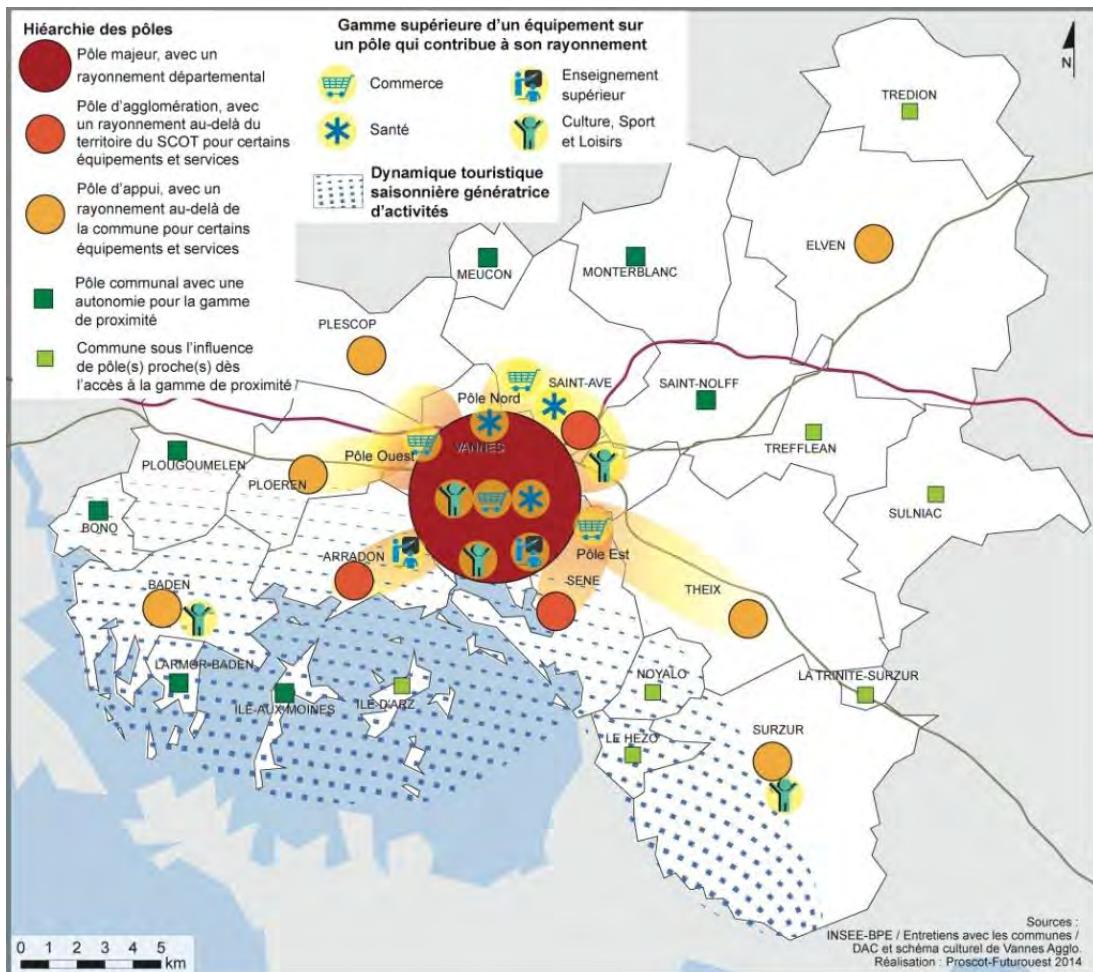
Au travers de l'économie de flux, c'est bien la place de Vannes dans son environnement proche et plus lointain et sa capacité à continuer à constituer un nœud économique à l'égard d'un territoire élargi qui est en cause.

De ce point de vue l'élargissement à plusieurs échelles de la réflexion et des coopérations (Interscot et dans la perspective notamment du renforcement du potentiel de l'axe Vannes/Auray, vers le centre Bretagne, et vers le pôle lorientais) représente sans doute l'enjeu et le point d'appui le plus crucial de la période à venir.

Il faut remarquer que le pôle lorientais bénéficie d'un volume d'emploi public important, qui constitue un amortisseur de la crise économique actuelle. Mais il a aussi développé un important capital d'image et a récemment mis en avant sa disponibilité à une coopération renforcée et peut bénéficier de la dynamique économique spécifique de l'espace vannetais.

- A moyen terme, les conditions de la mobilité interne à Vannes-Agglo, avec les objectifs spécifiques du PDU, constituent également un défi pour continuer à disposer localement des atouts d'une Ville moyenne, de sa fluidité de circulation et de son agrément.

Carte de synthèse des pôles de Vannes Agglomération au regard des équipements et services (2014)



Source : Sources diverses (entretiens avec les communes, INSEE-BPE, DAC, schéma culturel...)
 Traitement : FUTUROUEST/PROSCOT

↳ La préservation et l'amélioration du cadre de vie

De nombreuses questions transversales abordées dans la présente conclusion ont trait au cadre de vie, qui constitue probablement, dans le fait, une opportunité pour le territoire de Vannes-Agglo, étant donné sa qualité, dans la perspective d'ajouter aux facteurs d'attractivité actuels et à renouveler, des éléments nouveaux liés au territoire et à ses ressources propres.

Le cadre de vie est constitué des « aménités » naturelles et des « aménités » des villes, des bourgs et des villages : cadre bâti, services, éléments essentiels de la vie quotidienne.

Du point de vue des équipements et services à la population, le territoire du SCOT a réussi à soutenir le rythme de sa croissance démographique, particulièrement tonique, tout en conservant une densité d'équipements et services supérieure aux territoires de référence (Morbihan Bretagne, France).

Cependant, les dotations en équipements et services des communes du SCOT sont contrastées.

Les densités les plus élevées d'équipements et de services concernent les communes touristiques insulaires (Larmor-Baden, Ile aux Moines et Ile d'Arz), suivies de la ville de Vannes.

A l'autre extrémité, avec une densité moindre, on trouve les communes inscrites dans la couronne périurbaine qui ont été impactées par une forte croissance démographique sur la dernière décennie (Treffléan, Meucon, Sulniac, Saint-Nolff, Monterblanc, La Trinité-Surzur).

Mais toutes ces communes, ainsi que celles placées dans des situations intermédiaires, ont engagé des politiques d'aménagements, en lien avec l'accueil de nouvelles populations, pour reconfigurer leurs centralités (centre bourg, zone commerciale...).

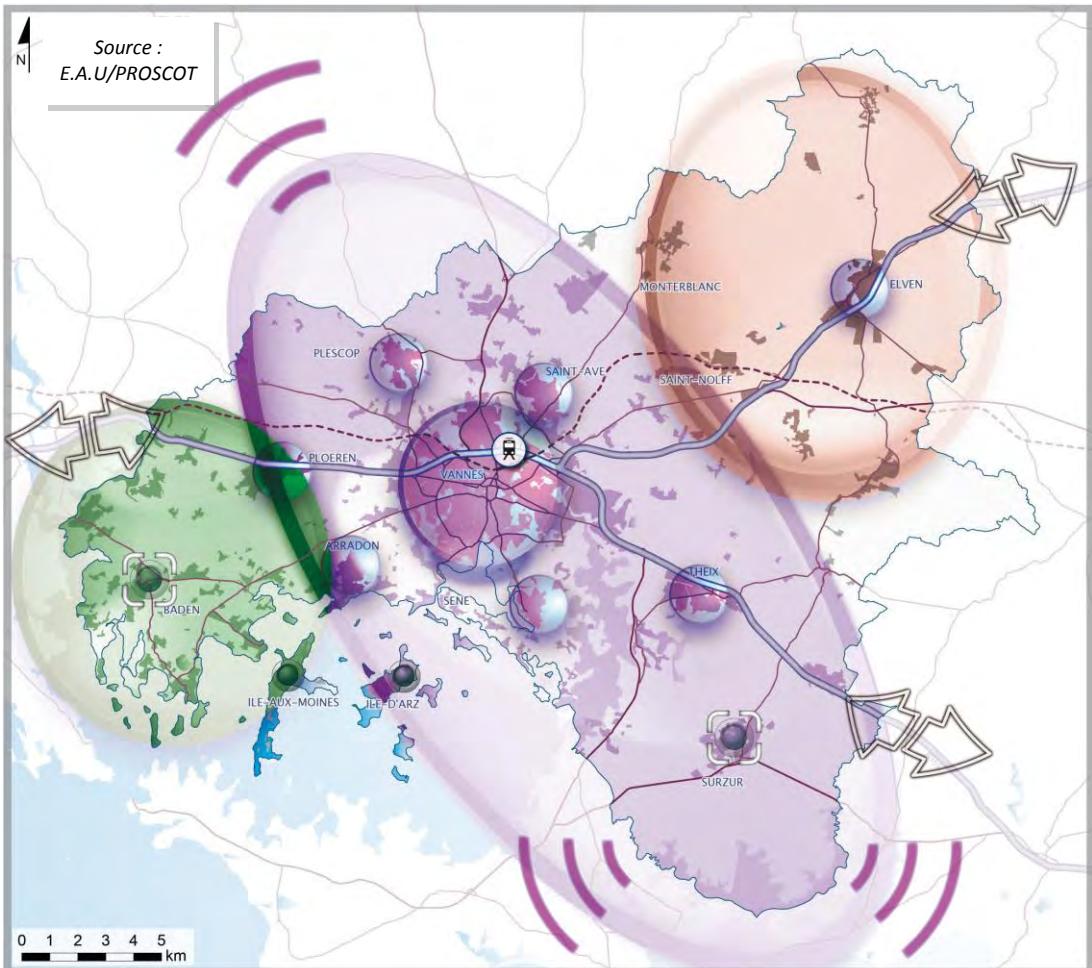
L'offre de proximité se structure aussi au sein de chacune des communes et vise notamment à répondre aux nouvelles attentes des habitants.

Ce mouvement va dans le sens d'une utilisation plus intensive des caractéristiques et potentiels attachés au territoire lui-même (atouts géographiques, paysagers, environnementaux) : l'attractivité du territoire peut - comme cela a largement été le cas dans la période passée - provenir essentiellement du développement de l'emploi, mais également, y compris pour les actifs, du cadre de vie et de l'agrément de la vie dans un territoire de qualité.

Dans ce cadre, les questions paysagères et environnementales, le mode d'aménager, le travail autour des lisières des villes, des bourgs et des villages, la résorption des points de conflit entre trame environnementale (dont la trame verte et bleue que le SCOT déterminera) et la trame des activités humaines (infrastructures, urbanisations), prennent un relief tout particulier.

Enfin, il faut noter que le « potentiel urbain » et celui des bourgs et villages, le patrimoine de ces espaces, et notamment le « petit patrimoine », relativement méconnu jusqu'ici, peut être valorisé et constituer un atout supplémentaire.

Une organisation polarisée et maillée du territoire, en soutien à un développement équilibré et durable...



Pôles urbains identifiés au Scot de 2006 : Vannes cœur d'agglomération et les pôles d'appui



Communes détenant en 2010 un certain niveau d'équipements : Surzur et Baden



Communes où se manifeste un besoin spécifique d'équipements de proximité : Île aux Moines, Île d'Arz



Secteurs Gare et Troadec à Vannes



Attractivité du territoire et échanges résidentiels de proximité



Flux majeurs



Secteur central



Secteur Sud-Ouest



Secteur Monts de Lanvaux

◀ La liberté de choix

Ce concept recouvre, comme conséquence des enjeux transversaux précédents, ce qui fournit, dans un bassin de vie, une capacité d'évolution aux habitants et aux entreprises : accès à l'emploi, au logement, aux services...

Par exemple, une des raisons du succès du développement de Vannes-Agglo a été le fait que, pour des ménages actifs, qui ont été nombreux à s'installer depuis vingt années, le choix de Vannes-Agglo « maximisait » leur liberté de choix par rapport à l'emploi.

En effet, un couple bi-actif a plus de chances de trouver deux emplois s'il habite dans une agglomération comme celle de Vannes, dynamique, mais également située à distance proche d'autres pôles d'emplois (Auray, Lorient, voire Nantes).

Le succès de Vannes-Agglo sur le plan de son développement a donc pour une part été le produit d'une grande liberté de choix, liée aux potentiels internes et externes au territoire.

Cette réalité souligne l'importance d'une réflexion du SCOT de Vannes-Agglo à un échelle élargie, comme il est indiqué supra.

Elle souligne également l'importance du **caractère actif du bassin de vie** de l'agglomération, et donc l'importance de disposer, à moyen et long terme, d'une population susceptible de fournir une main-d'œuvre suffisante aux activités de Vannes-Agglo.

Une des questions posées clairement par le diagnostic est en effet que, si la capacité d'accueil du territoire est limitée, bien que cette contrainte puisse être desserrée, comme nous l'avons vu, par un nouveau mode d'aménager, **les besoins de Vannes-Agglo en matière d'accueil de population active**, donc de logements adaptés intégrant des catégories socio-professionnelles variées, **seront dans tous les cas forts dans la période à venir**.

En conséquence, la solution, pour le développement global de Vannes-Agglo, n'est pas l'attentisme ou la prévision d'un développement atone.

Cette question est cruciale pour les populations, actuelles et à venir, de Vannes-Agglo : leur liberté de choix est conditionnée par la poursuite du développement de l'agglomération.

Ces développements à venir se réaliseront sans doute dans des circonstances et avec des moyens nouveaux.

Mais la qualité du territoire, le niveau de formation de ses habitants, la situation et le positionnement géographique du vannetais dans la Région et dans la « diagonale sud-bretonne » donne, malgré le choc structurel de la crise de 2008, un point d'appui solide à sa capacité de rebond et à la détermination d'un véritable projet choisi...

Vannes agglo

Parc d'innovation Bretagne Sud 2
30 rue Alfred Kastler
CS 70206
56006 Vannes cedex



► www.vannesagglo.fr